

Note 1 Principales conventions et estimations comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi*), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers, y compris les exigences comptables du BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR du Canada.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à débiteurs de droits variables (EDDV) dont nous sommes le principal bénéficiaire, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. Notre quote-part du bénéfice tiré de ces placements, les gains et les pertes réalisés à la cession de ces placements et les réductions de valeur visant à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt. La méthode de la consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint; selon cette méthode, nous consolidons la quote-part qui nous revient des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Conversion des comptes exprimés en devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. L'actif et le passif non monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les revenus et les charges exprimés en devises sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

L'actif et le passif de nos établissements étrangers autonomes dont la monnaie de fonctionnement n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.

Les gains ou pertes non réalisés résultant de la conversion des comptes de nos établissements étrangers autonomes sont reflétés à la rubrique Capitaux propres, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts. Au moment de la cession de notre participation dans ces placements ou de la dilution de cette dernière, une tranche appropriée du montant net des gains ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les autres gains et pertes de change sont inclus dans le poste Revenus autres que d'intérêt.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières qui sont acquises aux fins de vente à court terme sont constatées en tant que titres du compte de négociation et sont comptabilisées à leur juste valeur estimative. Les obligations découlant de la livraison des titres du compte de négociation vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres du compte de négociation sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les placements dans les titres de participation et titres de créance acquis pour répondre à des besoins à plus long terme sont comptabilisés en tant que titres du compte de placement. Ces titres peuvent être vendus pour répondre ou parer à une variation des taux d'intérêt et au risque connexe de paiement anticipé, aux variations du risque de change, aux changements des sources ou des modalités de financement, ou encore pour répondre aux besoins de liquidités. Les titres de participation du compte de placement, y compris les titres de participation privés et les titres de participation de capital de risque pour lesquels des cours du marché représentatifs ne sont pas disponibles sont constatés au coût. Les titres de créance du compte

de placement sont comptabilisés au coût non amorti. Les dividendes, les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les gains et les pertes réalisés au moment de la cession des titres du compte de placement, qui sont calculés en fonction d'un coût moyen, ainsi que les réductions de valeur destinées à refléter une perte de valeur durable sont inclus dans le poste Gain à la vente de titres du compte de placement, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les titres de substitut de prêt sont des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôts plutôt que des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Le traitement comptable de ces titres est identique à celui des prêts et, lorsque cela est nécessaire, une réduction est apportée au moyen d'une provision pour pertes sur créances.

Nous comptabilisons toutes nos valeurs mobilières selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement dans le bilan consolidé, et selon la méthode de comptabilisation à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats.

Biens achetés en vertu de conventions de revente et biens vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Les conventions de revente sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts assortis de garanties. En vertu de ces conventions, nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises, et des garanties supplémentaires sont obtenues au besoin. Nous avons également le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Ces conventions sont inscrites au bilan consolidé aux montants d'achat initiaux des valeurs mobilières plus les intérêts courus. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt dans notre état consolidé des résultats.

Nous vendons des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les conventions de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations d'emprunts assortis de garanties, et sont inscrites au bilan consolidé aux montants de vente initiaux des valeurs mobilières, plus les intérêts courus sur les titres portant intérêt. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans notre état consolidé des résultats.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés déduction faite de la provision pour pertes sur prêts et des revenus non gagnés, qui comprennent les intérêts non gagnés et les commissions sur prêts non amorties.

Les prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, gouvernement canadien), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance. Les soldes de cartes de crédit sont radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts garantis par un gouvernement canadien sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Lorsqu'un prêt est classé à titre de prêt douteux, les intérêts cessent d'être comptabilisés et l'ensemble des intérêts précédemment comptabilisés mais non payés à l'égard du prêt est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les intérêts reçus sur les prêts douteux sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Les prêts douteux sont de nouveau inscrits comme des prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance (y compris les intérêts) ont été recouverts, que les charges liées aux prêts douteux ont été contrepassées et que la qualité du crédit s'est améliorée de telle sorte que le recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues est raisonnablement assuré.

Lorsqu'un prêt douteux est classé comme tel, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Au cours de périodes subséquentes, tout recouvrement de montants précédemment radiés et toute augmentation de la valeur comptable du prêt sont portés, à l'état consolidé des résultats, au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital ou des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt problème sont inscrits à leur juste valeur moins les frais de cession. La juste valeur est évaluée en fonction soit de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont reportées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimative de ces prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également incluses dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties à la rubrique Revenus autres que d'intérêt pendant la période d'engagement ou de confirmation du prêt.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est maintenue à un niveau que la direction estime adéquat pour absorber les pertes sur créances désignées dans le portefeuille de même que les pertes qui ont été subies, mais ne peuvent encore être déterminées à la date du bilan. La provision est liée aux risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi qu'aux éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision est augmentée par la dotation à la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite par les radiations, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs, et les provisions touchant les éléments hors bilan sont comptabilisées au poste Autres passifs.

La provision est déterminée en fonction de la détermination et de l'évaluation, par la direction, des comptes problèmes, des pertes probables estimatives liées au reste du portefeuille et d'autres facteurs tels que la composition et la qualité du crédit du portefeuille et les changements de la conjoncture économique. La provision pour pertes sur créances est composée des provisions spécifiques et de la provision générale.

Provisions spécifiques

Des provisions spécifiques sont établies afin d'absorber les pertes qui se produisent relativement à des emprunteurs précisément identifiés et à d'autres prêts homogènes classés à titre de prêts douteux. Les pertes liées aux emprunts de grandes entreprises ou de gouvernements identifiés sont estimées selon le jugement de la direction quant à la réalisation des flux de trésorerie futurs que l'on peut raisonnablement s'attendre à recevoir des emprunteurs ou de garants financièrement responsables, ou par suite de la réalisation d'une sûreté réelle. Les coûts de recouvrement estimatifs sont déduits des montants que l'on s'attend à récupérer, et ces montants sont actualisés au taux d'intérêt effectif de l'obligation. Les pertes liées aux portefeuilles de prêts homogènes, incluant les prêts hypothécaires résidentiels ainsi que les prêts aux particuliers et les prêts aux petites et moyennes entreprises, sont évaluées en fonction de l'expérience en matière de radiations nettes. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre des cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours. Les autres prêts sont radiés lorsque la possibilité de recouvrer la totalité du montant du prêt est à peu près inexistant.

Provision générale

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Dans le cas des prêts et des acceptations bancaires liés aux grandes entreprises et aux gouvernements, la provision générale est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, en fonction des pertes historiques selon le type et la cote du prêt. Pour ce qui est des portefeuilles homogènes, y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts sur cartes de crédit ainsi que

les prêts aux particuliers et les prêts aux petites et moyennes entreprises, la provision générale est déterminée en fonction du portefeuille. Les pertes sont estimées par l'application des ratios de perte établis au moyen de l'expérience en matière de radiations. Pour déterminer le niveau de la provision générale, la direction considère également les tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, la conjoncture économique, l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. De plus, la provision générale comprend un élément relatif aux limites des modèles et aux imprécisions inhérentes aux méthodes d'établissement des provisions.

Acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par nos clients à des tiers et que nous garantissons. La responsabilité éventuelle au titre des acceptations est comptabilisée au poste Autres passifs dans le bilan consolidé. Le recours contre nos clients, dans le cas où ces engagements devraient être acquittés, est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente au poste Autres actifs. Les commissions gagnées sont comptabilisées à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Produits dérivés

Les produits dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les produits dérivés sont également utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et de change, les risques de crédit et les autres risques de marché. Les produits dérivés le plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises et les produits dérivés de crédit.

Les produits dérivés utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation sont constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les produits dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, alors que les produits dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés. Lorsque nous avons à la fois le droit juridique et l'intention de régler les actifs et les passifs liés aux produits dérivés simultanément avec une contrepartie, la juste valeur nette des produits dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente et à la négociation de produits dérivés sont constatés dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les dépôts de garantie obligatoires et les primes versées sont également inclus dans le poste Montants se rapportant aux produits dérivés, à l'actif, tandis que les primes reçues sont présentées au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, au passif.

Lorsque les produits dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome. La couverture est documentée dès sa mise en place, pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Le produit dérivé doit avoir une grande efficacité pour compenser la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie.

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme. Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'un produit dérivé détenu ou émis à des fins autres que de transaction est désigné comme un instrument de couverture efficace de la juste valeur ou des flux de trésorerie et qu'il est admissible à ce titre, le gain ou la perte lié à ce produit dérivé est constaté à titre d'ajustement au revenu d'intérêt ou aux frais d'intérêt liés à l'élément couvert au cours de la même période.

Des contrats de change à terme et des passifs libellés en devises sont utilisés pour gérer les risques de change liés à l'investissement net effectué dans des entités étrangères autonomes dont les activités sont libellées en une devise de fonctionnement autre que le dollar canadien. Les gains et les pertes découlant de ces instruments de couverture, après déduction des impôts applicables, sont inscrits au poste Écart de conversion, montant net.

S'il s'avère que le produit dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce, sur une base prospective. La juste valeur du produit dérivé est constatée à ce moment au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte est reporté et inscrit au poste Revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente d'un élément couvert ou de sa liquidation avant l'échéance prévue. La juste valeur du produit dérivé est comptabilisée à ce moment au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, et le gain ou la perte non réalisé est inscrit à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les produits dérivés détenus à des fins autres que de transaction pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée, y compris les swaps sur rendement total et certains bons de souscription, engagements de prêt et produits dérivés intégrés dans des contrats de dépôt indexés sur des actions, sont inscrits à leur juste valeur brute au poste Montants se rapportant aux produits dérivés, dans les actifs ou les passifs, toute variation de cette juste valeur étant constatée dans les revenus autres que d'intérêt ou dans les frais autres que d'intérêt. Il est possible de désigner ces produits dérivés détenus à des fins autres que de transaction à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation d'une nouvelle relation de couverture efficace, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé sera amortie dans le revenu net d'intérêt.

En ce qui concerne les produits dérivés comptabilisés à la juste valeur, mais dont la juste valeur n'est pas étayée par les cours du marché, par d'autres opérations boursières ou par des facteurs de marché observables, nous reportons les gains de transaction initiaux. Les montants reportés sont constatés lorsqu'ils sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces ou lorsque la juste valeur devient observable sur le marché.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs : de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et le reste du matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée de vie utile des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si la période de renouvellement est raisonnablement assurée, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les gains et les pertes résultant de la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Regroupements d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Tous les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés séparément de l'écart d'acquisition et sont inclus dans le poste Autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du coût d'acquisition des filiales sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis et est attribué aux unités d'exploitation d'un secteur d'exploitation. Une unité d'exploitation regroupe des activités commerciales présentant des caractéristiques et des stratégies économiques semblables et, selon les PCGR, s'entend du niveau d'exploitation auquel les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation, qui correspond soit à un secteur d'exploitation, soit au niveau immédiatement inférieur. Au moment de la cession d'une partie d'une unité d'exploitation, l'écart d'acquisition est attribué à la partie cédée en fonction de la juste valeur de cette partie par rapport à l'ensemble de l'unité d'exploitation.

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuellement, au 1^{er} août, ou plus souvent si les événements ou les circonstances indiquent une perte de valeur possible. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation (y compris l'écart d'acquisition attribué) dépasse sa juste valeur, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'écart d'acquisition attribué à l'unité d'exploitation sur la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, en fonction de la juste valeur de l'actif et du passif de l'unité d'exploitation. Toute perte de valeur de l'écart d'acquisition est imputée aux résultats au cours de la période pendant laquelle la perte de valeur est constatée. Les reprises ultérieures sur perte de valeur sont interdites.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui

n'excède généralement pas 20 ans, et ils sont également soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des conditions pouvant indiquer que les flux de trésorerie nets futurs estimatifs provenant d'un actif ne seront pas suffisants pour recouvrer sa valeur comptable.

Impôts sur les bénéfices

Nous utilisons la méthode de l'actif et du passif fiscal, laquelle exige que les impôts sur les bénéfices reflètent l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre les valeurs des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Un actif ou un passif d'impôts futurs est déterminé pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur à la date de réalisation prévue des éléments sous-jacents de revenus et de charges, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos établissements étrangers lorsque le rapatriement de tels montants n'est pas envisagé dans un avenir prévisible. La charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats comprend les impôts exigibles et les impôts futurs. Les impôts applicables aux éléments imputés ou crédités aux capitaux propres sont déduits de ces éléments. Les variations des impôts futurs liées à une modification des taux d'imposition sont constatées au cours de la période où le taux d'imposition devient pratiquement en vigueur.

Le montant net des impôts futurs résultant d'écarts temporaires est inclus dans le poste Autres actifs. Nous constituons une provision pour moins-value afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant estimatif devant, de façon plus probable qu'improbable, être réalisé. De plus, l'état consolidé des résultats comprend des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôts diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes de prestations qui fournissent des prestations de retraite et certains autres avantages aux employés admissibles. Ces régimes comprennent les régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées, les régimes de retraite complémentaires, les régimes à cotisations déterminées et les régimes d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires et d'assurance vie.

Les placements détenus par les caisses de retraite consistent principalement en des titres de participation et des titres à revenu fixe. L'actif des caisses de retraite est évalué à la juste valeur. Pour les principaux régimes à prestations déterminées, le taux de rendement prévu de l'actif du régime, lequel est reflété dans la charge au titre des prestations constituées, est calculé selon la méthode liée à la valeur de marché. Conformément à cette méthode, l'actif est évalué à la valeur de marché ajustée, et les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés sont amortis sur trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Pour la plupart des régimes de retraite à prestations déterminées secondaires et complémentaires, le taux de rendement prévu de l'actif du régime est calculé en fonction de la juste valeur de l'actif.

En ce qui a trait aux régimes à prestations déterminées, des évaluations actuarielles sont effectuées régulièrement afin de déterminer la valeur actualisée des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, établie en fonction de la rémunération prévue des employés jusqu'à la retraite ainsi que des coûts d'assurance maladie, d'assurance soins dentaires, d'assurance invalidité et d'assurance vie.

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, comprise au poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations au titre des services de l'année en cours, aux intérêts débiteurs sur l'obligation, au rendement des placements prévu sur la valeur de marché ou liée au marché de l'actif du régime et à l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, des gains ou des pertes actuariels nets et de l'actif ou de l'obligation transitoire. Pour certains de nos régimes à prestations déterminées, y compris les principaux régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels sont déterminés chaque année et amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes. Pour les autres régimes à prestations déterminées, les gains ou pertes actuariels nets de plus de 10 % de l'actif du régime ou de l'obligation au titre des prestations au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes d'employés participant aux régimes.

Les gains et les pertes à la liquidation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats lorsque ces liquidations ont lieu. Les gains et les pertes liés à la compression de régimes sont constatés au cours

de la période où la compression devient probable et où l'incidence peut être raisonnablement évaluée.

Notre charge au titre des régimes à cotisations déterminées est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines au cours de la période où les services connexes sont rendus.

L'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite sur les montants inscrits à titre de charges est constaté comme coût des prestations de retraite payées d'avance au poste Autres actifs. L'excédent cumulatif de la charge sur les cotisations est constaté comme charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués, dans le poste Autres passifs.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés, comme il est décrit à la note 21.

Nous comptabilisons les options sur actions octroyées aux employés selon la méthode de la juste valeur, en vertu de laquelle la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition applicable et une hausse équivalente du surplus d'apport est comptabilisée. Lorsque les options sont levées, le produit de la levée ainsi que le montant initial comptabilisé comme surplus d'apport sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Les options sur actions octroyées avant le 1^{er} novembre 2002 ont été comptabilisées selon la méthode de la valeur intrinsèque et, par conséquent, aucune charge n'a été constatée relativement à ces options puisque le prix de levée lié à de tels octrois équivalait au cours de clôture de la journée précédant la date de l'octroi des options sur actions. Les droits en vertu de ces octrois ont été entièrement acquis au cours de 2006. Lorsque les options sur actions seront levées, le produit sera comptabilisé au poste Actions ordinaires.

Les options octroyées entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001 étaient assorties de droits à la plus-value des actions, lesquels donnaient aux participants la possibilité de recevoir un paiement en espèces égal à la différence entre le cours du marché de nos actions et le prix de levée des options. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. Cette charge de rémunération, déduction faite des couvertures connexes, est comptabilisée sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs.

Nos autres régimes de rémunération à base d'actions comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés. Les obligations en vertu de ces régimes sont réglées au moyen de nos actions ordinaires ou en espèces et sont comptabilisées sur leur période d'acquisition. Pour les primes réglées en actions, nos obligations comptabilisées sont fondées sur le prix du marché de nos actions ordinaires à la date de l'octroi. Pour les primes réglées en espèces, nos obligations comptabilisées font l'objet d'ajustements périodiques selon la fluctuation du prix du marché de nos actions ordinaires et des dividendes accumulés. Les variations de nos obligations au titre de ces régimes, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans notre état consolidé des résultats, et une hausse correspondante est constatée dans notre bilan consolidé, sous Autres passifs ou Surplus d'apport.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Titrisation des prêts

Nous procédons périodiquement à la titrisation des prêts en les vendant à des entités ad hoc ou à des fiducies indépendantes, lesquelles émettent ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes, et les prêts sont retirés de notre bilan consolidé lorsque nous sommes réputés avoir abandonné le contrôle de ces actifs et que nous avons reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, les conditions suivantes doivent être remplies : i) les prêts cédés doivent être isolés par rapport au vendeur, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre; ii) l'acheteur doit avoir le droit juridique de vendre ou de nantir les prêts cédés ou, si ce dernier est une structure d'accueil admissible selon

la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), ses investisseurs doivent avoir le droit de vendre ou de nantir leur participation dans l'entité; iii) enfin, le vendeur ne doit pas continuer de contrôler les prêts cédés en vertu d'une entente visant à lui permettre de racheter les actifs ou d'en causer le retour. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, la cession est considérée comme un emprunt garanti, les prêts demeurent au bilan consolidé et le produit est constaté comme un passif.

Nous conservons souvent des droits de bénéficiaire relatifs aux prêts titrisés, tels que des coupons d'intérêts ou des droits de gestion et, dans certains cas, des comptes de réserve. Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont classés parmi les titres du compte de placement s'ils peuvent faire l'objet d'un paiement contractuel anticipé ou être réglés d'une autre manière qui ne nous permettrait pas de recouvrer la quasi-totalité du placement comptabilisé, et ils font périodiquement l'objet de tests de dépréciation.

Les gains découlant d'une opération comptabilisée comme une vente sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt, en fonction de la valeur comptable précédente des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, compte tenu de leurs justes valeurs relatives à la date de cession. Pour établir ces justes valeurs, nous utilisons les cours des marchés, le cas échéant. Lorsque de tels cours ne sont pas disponibles pour les droits conservés, nous déterminons habituellement la juste valeur en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, établis selon les estimations les plus probables de la direction quant aux hypothèses clés, lesquelles se rapportent notamment aux taux de paiement, à la durée de vie moyenne pondérée des créances payables d'avance, à la marge excédentaire, aux pertes sur créances prévues et aux taux d'actualisation, compte tenu des risques.

Pour chaque opération de titrisation relativement à laquelle nous avons conservé les droits de gestion, nous déterminons si les avantages liés à la gestion constituent une contrepartie adéquate. Lorsque les avantages liés à la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est constaté au poste Autres actifs. Lorsque les avantages prévus liés à la gestion ne sont pas considérés comme adéquats, nous constatons un passif de gestion au poste Autres passifs. Lorsque nous recevons une contrepartie adéquate, nous ne constatons ni un actif ni un passif. Un actif ou un passif de gestion est amorti proportionnellement au revenu de gestion net estimatif et sur la durée de ce revenu.

Assurance

Les primes découlant des contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant des contrats de courte durée, principalement des contrats d'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurances sont inclus dans les titres du compte de placement.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités représentent les sinistres à court terme et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, jusqu'à concurrence de 20 ans au maximum. Pour ce qui est des titres de participation détenus pour soutenir des produits d'assurance vie autres que l'assurance vie universelle, les gains et les pertes réalisés sont reportés et amortis au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis. Les écarts entre la valeur de marché

et la valeur comptable ajustée des placements dans ces titres sont réduits trimestriellement de 5 %. Les titres de participation détenus pour soutenir des produits d'assurance vie universelle sont inscrits à la valeur de marché, et les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres de participation sont inclus au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés. Des placements précis sont ramenés à leur valeur de marché ou à leur valeur de réalisation nette s'il est établi qu'une perte de valeur est durable. La réduction de valeur est inscrite au poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est constatée.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables qui sont principalement liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition reportés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement dans les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la Méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat est passé aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct assument le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les fonds distincts ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés. Nous tirons uniquement un revenu provenant des services tarifés liés aux fonds distincts, qui est reflété dans le poste Primes d'assurance, revenu de placement et revenu provenant des services tarifés. Le revenu provenant des services tarifés comprend les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat.

Passif et capitaux propres

Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs, ainsi que les distributions cumulées connexes, sont classés dans le passif de notre bilan consolidé. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans le poste Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé par la division du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions de trésorerie. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés et de tout gain (perte) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite des impôts connexes. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles sont présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités qui ne se sont pas encore produites. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le bénéfice dilué par action est déterminé au moyen de la méthode du rachat d'actions, selon laquelle les options sur actions dont le prix de levée est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires sont présumées être levées, et le produit de la levée est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de la levée des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le bénéfice net et l'information connexe. Certaines estimations, dont celles visant la provision pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers et la comptabilisation des titrisations, des litiges, des entités à détenteurs de

droits variables, des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que des impôts sur les bénéficiaires, exigent que la direction exerce des jugements subjectifs ou complexes. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations, ce qui pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés.

Principales modifications comptables

Droits variables implicites

Le 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté l'abrégié n° 157 du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA, intitulé *Droits variables implicites au regard de la NOC-15* (CPN 157). Cet abrégié précise que les droits variables implicites constituent des intérêts financiers implicites dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de son actif net, compte non tenu des droits variables. Un droit variable implicite est semblable à un droit variable explicite sauf qu'il absorbe la variabilité ou en bénéficie indirectement. La détermination d'un droit variable implicite est une question de jugement tribunaire des faits et circonstances pertinents. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Modification de la présentation des états financiers

Au cours de l'exercice, nous avons reclassé, dans notre état consolidé des résultats, les variations de la juste valeur de certains produits dérivés désignés à titre de couvertures économiques de nos régimes de rémunération à base d'actions, qui étaient auparavant classées dans le poste Revenus autres que d'intérêt – Autres, dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, afin de mieux refléter la finalité de ces instruments ainsi que notre gestion des risques liés à la rémunération. L'incidence de ce reclassement sur les résultats des périodes antérieures a consisté en une diminution correspondante des Revenus autres que d'intérêt – Autres et des Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines. Pour les exercices terminés les 31 octobre 2006, 2005 et 2004, des montants de 36 millions de dollars, de 31 millions et de néant, respectivement, ont été reclassés. D'autres chiffres correspondants ont également été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

Modifications comptables futures

Instruments financiers

En 2005, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu* (chapitre 1530), le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* (chapitre 3855), et le chapitre 3865, intitulé *Couvertures* (chapitre 3865). Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur pour nous le 1^{er} novembre 2006.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 introduit la notion de résultat étendu, qui comprend le résultat net et les autres éléments du résultat étendu et reflète les variations des capitaux propres au cours d'une période, découlant d'opérations et d'autres événements et circonstances sans rapport avec les propriétaires. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les montants non réalisés liés à la conversion des devises, déduction faite des opérations de couverture, découlant des établissements étrangers autonomes et la variation de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie. Nos états financiers consolidés comprendront un état consolidé du résultat étendu, et le montant cumulé, soit le cumul des autres éléments du résultat étendu, sera présenté à titre de nouveau poste de la rubrique Capitaux propres du bilan consolidé.

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Le chapitre 3855 établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Il exige que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés, soient comptabilisés lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier. Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur au moment de la constatation initiale ou de l'adoption des normes, sauf en ce qui a trait à certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes dépend de la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été classé, soit instrument détenu à des fins de transaction, instrument disponible à la vente, instrument détenu jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou autres passifs.

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction seront évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes seront comptabilisés dans le bénéfice net. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances et les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction seront évalués au coût non amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes non réalisés, y compris les variations des taux de change, seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif seront évalués au coût.

Les produits dérivés doivent être constatés dans le bilan à la juste valeur, y compris les produits dérivés intégrés dans des instruments financiers ou d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte, respectivement. Les variations de la juste valeur des produits dérivés seront inscrites dans le bénéfice net, sauf en ce qui concerne les produits dérivés désignés à titre de couverture des flux de trésorerie, dont les variations de la juste valeur seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3855 permet à une entité de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction au moment de la constatation initiale ou de l'adoption des normes, et ce, même si cet instrument ne répondait normalement pas à la définition d'instrument détenu à des fins de transaction telle qu'elle est présentée dans le chapitre 3855. Les instruments qui sont classés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable et sont assujettis à des conditions et à des exigences de présentation supplémentaires établies par le BSIF.

Les autres conséquences comptables importantes résultant de l'adoption des dispositions du chapitre 3855 comprennent la comptabilisation initiale de certaines garanties financières à la juste valeur dans le bilan et l'utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir tous les coûts des opérations ou les primes ou escomptes obtenus ou accordés à l'égard des instruments financiers évalués selon le coût non amorti.

Couvertures

Le chapitre 3865 définit les critères d'application de la comptabilité de couverture ainsi que la façon d'appliquer la comptabilité de couverture à chacune des stratégies de couverture permises : les couvertures de la juste valeur, les couvertures des flux de trésorerie et les couvertures du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome. Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert sera ajustée selon les gains ou les pertes attribuables au risque couvert et constatée dans le bénéfice net. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, seront contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture. Dans une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. La tranche inefficace sera comptabilisée dans le bénéfice net. Les montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le bénéfice net au cours des périodes où le bénéfice net subira l'incidence de la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert. Dans le cas de la couverture du risque de change lié à un investissement net dans un établissement étranger autonome, la tranche efficace des gains et pertes de change des instruments de couverture sera comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace sera comptabilisée dans le bénéfice net.

Si une relation de couverture qui existait avant l'adoption des dispositions du chapitre 3865 est maintenue et répond aux conditions de la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme, la comptabilité de transition s'effectue ainsi : 1) couvertures de la juste valeur : tout gain ou perte sur l'instrument de couverture est constaté dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au moment de la transition, la valeur comptable de l'instrument couvert fait l'objet d'un ajustement correspondant au montant de la variation de la juste valeur cumulée reflétant le risque couvert désigné et l'ajustement est inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au moment de la transition; 2) couvertures des flux de trésorerie et couvertures d'un investissement net dans un établissement étranger autonome : tout gain ou perte sur l'instrument de couverture qui est désigné comme la tranche efficace est constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, alors que le montant de la tranche inefficace liée aux périodes antérieures est inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au moment de la transition.

Les gains et les pertes reportés sur les instruments de couverture dans le cadre de relations de couverture non maintenues avant la date

de transition, mais qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme seront portés au crédit ou au débit de la valeur comptable de l'élément couvert et amortis sur la durée restante de l'élément couvert dans le résultat net pour les couvertures de la juste valeur. En ce qui a trait aux couvertures des flux de trésorerie, les gains ou les pertes reportés seront constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu puis reclassés dans le bénéfice net au cours de la période où l'élément couvert aura une incidence sur le bénéfice net. Cependant, en ce qui concerne les relations de couverture non maintenues ne répondant pas aux conditions de la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme, les gains et les pertes reportés seront constatés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au moment de la transition.

En octobre 2006, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a publié un Avis du Conseil, intitulé *Couvertures, chapitre 3865*, afin de fournir des directives apportant des clarifications sur les dispositions transitoires à l'égard des gains et des pertes reportés dans le cadre de relations de couverture maintenues et non maintenues. La version modifiée du chapitre 3865 intégrant la directive devrait être publiée en décembre 2006, et l'adoption anticipée devrait être permise. Nous avons adopté les modifications proposées le 1^{er} novembre 2006.

Incidence de l'adoption des chapitres 1530, 3855 et 3865

L'ajustement de transition résultant des éléments suivants sera constaté dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis le 1^{er} novembre 2006 :

i) les instruments financiers que nous classerons comme détenus à des fins de transaction et qui n'auront pas été précédemment comptabilisés à la juste valeur; ii) la différence entre la valeur comptable des prêts et des dépôts avant le 1^{er} novembre 2006 et la valeur comptable calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif depuis la constitution des prêts; iii) la tranche inefficace des couvertures des flux de trésorerie; iv) les gains et les pertes reportés liés aux relations de couverture non maintenues qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture en vertu des nouvelles normes; v) les gains ou les pertes nets réalisés reportés non amortis sur les placements qui soutiennent les obligations liées aux contrats d'assurance vie et vi) l'incidence découlant de la réévaluation des actifs financiers qui soutiennent les obligations liées aux contrats d'assurance vie sur les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance.

Les ajustements résultant de la réévaluation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente et les instruments de couverture désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie seront comptabilisés dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Ni les montants transitoires qui seront comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ni ceux qui seront comptabilisés dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu à compter du 1^{er} novembre 2006 ne devraient avoir d'incidence importante sur notre situation financière consolidée.

Les conséquences fiscales, le cas échéant, des nouvelles normes sur le traitement comptable transitoire ou subséquent demeurent indéterminées. Les autorités fiscales procèdent actuellement à l'examen des normes afin d'en établir les conséquences.

Rémunération à base d'actions

Le 6 juillet 2006, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) a publié l'abrégé n° 162, intitulé *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition (CPN-162)*. Le CPN précise que le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés qui sont admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits devrait être constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Le CPN entre en vigueur pour nous le 1^{er} novembre 2006 et exige l'application rétroactive à toutes les attributions de rémunération à base d'actions comptabilisées conformément au chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA, intitulé Rémunération et autres paiements à base d'actions* (chapitre 3870). La convention relative à la constatation de la rémunération à base d'actions que nous appliquons actuellement est conforme à cette directive.

Variabilité des entités à détenteurs de droits variables

Le 15 septembre 2006, le CPN a publié l'abrégé n° 163, intitulé *Détermination de la variabilité à prendre en compte lors de l'application de la NOC-15 (CPN-163)*. Ce CPN apporte des clarifications supplémentaires en ce qui concerne la façon d'analyser et de consolider les EDDV. Nous adopterons les dispositions du CPN-163 le 1^{er} février 2007, et l'application de ce dernier donnera lieu à une déconsolidation de certains fonds de placement. Cependant, l'incidence sur notre situation financière consolidée ou sur nos résultats d'exploitation consolidés ne devrait pas être importante.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la valeur à laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de marché de négociation pour les instruments financiers, la juste valeur est fondée sur les cours du marché en vigueur pour des instruments financiers présentant des caractéristiques et un profil de risque semblables, ou sur des modèles d'évaluation internes et externes reposant sur des facteurs de marché observables. Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, il est nécessaire d'avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Ces hypothèses reflètent les risques inhérents aux instruments financiers. Des ajustements relatifs aux évaluations sont effectués afin de prendre en compte, dans le cours du marché ou les données tirées des modèles d'évaluation, des facteurs de marché additionnels nécessaires pour assurer la constatation des instruments financiers à la juste valeur.

Des ajustements relatifs à la liquidité sont calculés lorsque les cours du marché ne peuvent être observés en raison de l'insuffisance du volume des opérations ou de l'absence d'opérations récentes au sein d'un marché moins actif ou inactif. Des ajustements relatifs à la liquidité sont également calculés afin de refléter le coût associé au dénouement des positions présentant des risques liés à la taille du marché plus importants que la normale.

Des ajustements relatifs au risque de crédit de contrepartie sont calculés afin de prendre en compte la qualité du crédit de la contrepartie dans l'évaluation de la juste valeur des opérations sur produits dérivés. Les paramètres fondés sur le marché utilisés dans les modèles d'évaluation des produits dérivés ne prennent pas en compte la qualité du crédit des contreparties engagées dans les opérations. Par conséquent, nous calculons un ajustement de l'évaluation pour chaque contrepartie lorsque nous établissons la juste valeur des opérations présentées.

Nous disposons de politiques internes documentées qui détaillent nos processus d'évaluation de la juste valeur, y compris les méthodes utilisées pour déterminer les ajustements de l'évaluation. Ces méthodes sont appliquées de façon uniforme et font périodiquement l'objet d'un examen par la Gestion des risques du Groupe.

Le montant global de la juste valeur ne représente qu'une estimation à un moment donné et ne saurait être interprété comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur estimative de nos actifs et de nos passifs financiers; par conséquent, il ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels que les éléments inclus dans les postes Locaux et matériel, Écart d'acquisition et Autres actifs incorporels.

	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Différence	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Différence
Actifs financiers						
Encaisse et dépôts à des banques	14 903 \$	14 903 \$	– \$	10 238 \$	10 238 \$	– \$
Valeurs mobilières	184 869	185 239	370	160 495	160 684	189
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	59 378	59 378	–	42 973	42 973	–
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	208 530	208 638	108	190 416	190 506	90
Montants se rapportant aux produits dérivés	37 733	37 682	(51)	39 008	39 123	115
Autres actifs	22 660	22 660	–	18 194	18 194	–
Passifs financiers						
Dépôts	343 523 \$	343 312 \$	211 \$	306 860 \$	308 047 \$	(1 187) \$
Montants se rapportant aux produits dérivés	42 340	42 108	232	43 001	42 817	184
Autres passifs	28 736	28 736	–	24 330	24 330	–
Déventures subordonnées	7 103	7 384	(281)	8 167	8 503	(336)
Titres de fiducie de capital	1 383	1 532	(149)	1 400	1 582	(182)
Passifs liés aux actions privilégiées	298	304	(6)	300	310	(10)

Méthodes et hypothèses utilisées pour l'estimation des justes valeurs des instruments financiers

Instruments financiers évalués à la valeur comptable

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à des banques, des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés, en raison de leur échéance à court terme, est présumée correspondre approximativement à la valeur comptable.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières repose sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur estimative est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables ou d'informations provenant de tiers. Des ajustements relatifs à la liquidité, y compris des ajustements pour tenir compte des restrictions à l'égard de la revente visant une période supérieure à un an, sont comptabilisés au besoin.

Prêts

La juste valeur des portefeuilles de prêts et de dépôts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur est calculée conformément à une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché actuellement exigés pour les nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance, ajustés pour tenir compte du facteur de risque de crédit, qui est révisé au moins tous les ans. Pour certains prêts à taux variables dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Produits dérivés

La juste valeur des produits dérivés est égale à leur valeur comptable, à l'exception des montants se rapportant aux produits dérivés désignés comme instruments de couverture et admissibles à la comptabilité de

couverture. La juste valeur des produits dérivés négociables en Bourse est calculée selon les cours du marché. La juste valeur des produits dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temporelle de l'argent, de la courbe des rendements et des facteurs de volatilité. Des ajustements relatifs au risque de crédit de contrepartie et à l'évaluation de la liquidité sont comptabilisés au besoin.

Autres actifs et passifs

La valeur comptable des Autres actifs et des Autres passifs correspond approximativement à leur juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe comportant une échéance fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes périodes à courir jusqu'à l'échéance (ajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, s'il y a lieu). La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées repose sur les cours du marché pour des émissions similaires ou sur les taux qui nous sont offerts actuellement pour les titres d'emprunt ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

Titres de fiducie de capital et passifs liés aux actions privilégiées

La juste valeur des titres de fiducie de capital et des passifs liés aux actions privilégiées est calculée selon les cours du marché.

Note 3 Valeurs mobilières

	Durée jusqu'à l'échéance (1)						2006 Total	2005 Total	2004 Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance précise			
Titres du compte de négociation									
Créances du gouvernement canadien	3 041 \$	2 148 \$	4 646 \$	2 547 \$	1 518 \$	– \$	13 900 \$	11 814 \$	11 082 \$
Créances du gouvernement américain	2 290	1 649	1 379	493	3 331	–	9 142	8 687	1 794
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)	164	1 071	1 148	1 587	688	–	4 658	6 476	3 844
Titres adossés à des créances hypothécaires	2 255	7	206	269	1 104	–	3 841	2 281	1 017
Titres adossés à des créances mobilières	293	81	1 528	3 375	2 438	–	7 715	7 375	8 689
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Acceptations bancaires	705	61	–	–	–	–	766	998	1 078
Certificats de dépôt	1 062	2 799	1 355	29	–	–	5 245	8 705	4 973
Autres	9 121	5 702	21 247	3 752	3 783	534	44 139	33 714	24 895
Titres de participation	–	–	–	–	–	57 831	57 831	45 710	31 950
	18 931	13 518	31 509	12 052	12 862	58 365	147 237	125 760	89 322
Titres du compte de placement									
Créances du gouvernement canadien									
Gouvernement fédéral									
Coût non amorti	828	86	2 514	208	13	–	3 649	6 214	6 898
Juste valeur estimative	828	86	2 539	211	13	–	3 677	6 205	6 939
Rendement (3)	4,2 %	4,4 %	4,2 %	4,6 %	3,6 %	–	4,2 %	3,6 %	3,4 %
Provinces et municipalités									
Coût non amorti	1	55	245	363	1 023	–	1 687	2 035	2 010
Juste valeur estimative	1	55	247	373	1 259	–	1 935	2 229	2 118
Rendement (3)	6,1 %	4,5 %	4,5 %	4,7 %	5,9 %	–	5,4 %	4,9 %	5,2 %
Créances du gouvernement américain									
Gouvernement fédéral									
Coût non amorti	24	6	449	45	12	–	536	633	475
Juste valeur estimative	24	6	421	45	12	–	508	628	466
Rendement (3)	3,3 %	4,0 %	4,6 %	4,7 %	5,3 %	–	4,5 %	2,2 %	4,1 %
États, municipalités et organismes									
Coût non amorti	42	368	982	286	–	–	1 678	2 199	3 419
Juste valeur estimative	42	364	953	289	–	–	1 648	2 139	3 388
Rendement (3)	2,5 %	2,4 %	3,6 %	5,5 %	–	–	3,6 %	2,5 %	2,4 %
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE (2)									
Coût non amorti	376	2	241	91	48	–	758	1 595	1 725
Juste valeur estimative	376	2	241	93	49	–	761	1 599	1 739
Rendement (3)	1,3 %	4,1 %	4,3 %	4,6 %	–	–	2,6 %	1,9 %	1,2 %
Titres adossés à des créances hypothécaires									
Coût non amorti	15	490	5 544	1 242	4 514	–	11 805	8 254	6 038
Juste valeur estimative	15	488	5 474	1 231	4 484	–	11 692	8 183	6 082
Rendement (3)	5,7 %	4,0 %	3,9 %	5,4 %	5,2 %	–	4,5 %	4,4 %	4,4 %
Titres adossés à des créances mobilières									
Coût non amorti	62	64	2 321	158	559	–	3 164	1 442	1 392
Juste valeur estimative	62	65	2 327	158	559	–	3 171	1 445	1 395
Rendement (3)	4,4 %	5,4 %	4,8 %	5,2 %	5,5 %	–	5,0 %	4,2 %	3,0 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances									
Coût non amorti	2 241	1 419	3 726	1 266	2 148	362	11 162	10 676	15 948
Juste valeur estimative	2 248	1 428	3 766	1 277	2 279	362	11 360	10 839	16 121
Rendement (3)	5,1 %	5,2 %	4,6 %	4,6 %	5,5 %	–	4,8 %	3,7 %	2,8 %
Titres de participation									
Coût	–	–	–	–	–	2 537	2 537	1 012	1 018
Juste valeur estimative	–	–	–	–	–	2 592	2 592	974	1 022
Coût non amorti	3 589	2 490	16 022	3 659	8 317	2 899	36 976	34 060	38 923
Juste valeur estimative	3 596	2 494	15 968	3 677	8 655	2 954	37 344	34 241	39 270
Titres de substitut de prêt									
Coût	–	–	–	–	400	256	656	675	701
Juste valeur estimative	–	–	–	–	400	258	658	683	715
Total de la valeur comptable des titres									
	22 520 \$	16 008 \$	47 531 \$	15 711 \$	21 579 \$	61 520 \$	184 869 \$	160 495 \$	128 946 \$
Total de la juste valeur estimative des titres									
	22 527 \$	16 012 \$	47 477 \$	15 729 \$	21 917 \$	61 577 \$	185 239 \$	160 684 \$	129 307 \$

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de rembourser leur emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé.

(2) OCDE signifie Organisation de coopération et de développement économiques.

(3) Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Gains et pertes non réalisés sur les titres du compte de placement

	2006				2005			
	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative	Coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Juste valeur estimative
Créances du gouvernement canadien								
Gouvernement fédéral	3 649 \$	29 \$	(1)\$	3 677 \$	6 214 \$	16 \$	(25)\$	6 205 \$
Provinces et municipalités	1 687	248	–	1 935	2 035	195	(1)	2 229
Créances du gouvernement américain								
Gouvernement fédéral	536	–	(28)	508	633	4	(9)	628
États, municipalités et organismes	1 678	5	(35)	1 648	2 199	–	(60)	2 139
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	758	4	(1)	761	1 595	5	(1)	1 599
Titres adossés à des créances hypothécaires	11 805	17	(130)	11 692	8 254	15	(86)	8 183
Titres adossés à des créances mobilières	3 164	11	(4)	3 171	1 442	6	(3)	1 445
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	11 162	238	(40)	11 360	10 676	204	(41)	10 839
Titres de participation	2 537	110	(55)	2 592	1 012	17	(55)	974
	36 976 \$	662 \$	(294)\$	37 344 \$	34 060 \$	462 \$	(281)\$	34 241 \$

Gains et pertes réalisés à la vente de titres du compte de placement

	2006	2005	2004
Gains réalisés	177 \$	141 \$	136 \$
Pertes réalisées et réductions de valeur	(89)	(56)	(116)
Gains à la vente de titres du compte de placement	88 \$	85 \$	20 \$

Juste valeur et pertes non réalisées liées aux titres du compte de placement au 31 octobre 2006

	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées	Juste valeur	Pertes non réalisées
Créances du gouvernement canadien						
Gouvernement fédéral	– \$	1 \$	18 \$	– \$	18 \$	1 \$
Provinces et municipalités	10	–	24	–	34	–
Créances du gouvernement américain						
Gouvernement fédéral	61	1	85	27	146	28
États, municipalités et organismes	56	1	1 157	34	1 213	35
Autres créances de gouvernements de pays membres de l'OCDE	387	1	–	–	387	1
Titres adossés à des créances hypothécaires	4 512	63	4 492	67	9 004	130
Titres adossés à des créances mobilières	120	1	2 002	3	2 122	4
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	602	6	1 093	34	1 695	40
Titres de participation	125	1	373	54	498	55
Total des titres faisant l'objet d'une perte de valeur temporaire	5 873 \$	75 \$	9 244 \$	219 \$	15 117 \$	294 \$

Les pertes non réalisées sur les créances du gouvernement canadien, les titres du gouvernement américain, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont imputables aux augmentations des taux d'intérêt. Les modalités contractuelles de ces placements ne permettent pas à l'émetteur de régler les titres à un prix inférieur au coût non amorti du placement, ou ne permettent le versement anticipé des montants contractuels à payer qu'avec des pénalités pour remboursement anticipé déterminées en vue du recouvrement des intérêts perdus. Par conséquent, nous ne prévoyons pas que les titres seront réglés à un prix inférieur au coût non amorti du placement. Les pertes non réalisées sur les placements dans des titres d'emprunt de sociétés et autres créances sont imputables aux augmentations des taux d'intérêt ou, dans certains cas, à une baisse des cotes de crédit; cependant, étant donné que nous avons la possibilité et

l'intention de conserver ces placements jusqu'au recouvrement de leur juste valeur, ce qui pourrait survenir à l'échéance, nous croyons qu'il est probable que nous serons en mesure de recouvrer tous les montants qui nous sont dus conformément aux modalités contractuelles de ces placements. Par conséquent, au 31 octobre 2006, nous jugeons que la perte de valeur de ces placements est temporaire.

Les pertes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage des sociétés bénéficiaires des investissements dans le cas de certains placements. Au 31 octobre 2006, nous jugeons que la perte de valeur de ces placements est temporaire et nous avons la possibilité et l'intention de les conserver pendant une période de temps raisonnable jusqu'au recouvrement de leur juste valeur.

Note 4 Prêts (1)

	2006	2005
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	94 272 \$	88 808 \$
Prêts aux particuliers	37 946	33 986
Prêts sur cartes de crédit	6 966	6 024
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	37 053	34 443
	176 237	163 261
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	1 518	1 375
Prêts aux particuliers	6 011	6 248
Prêts sur cartes de crédit	123	118
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	14 935	13 517
	22 587	21 258
Autres pays		
Prêts hypothécaires résidentiels	885	860
Prêts aux particuliers	945	811
Prêts sur cartes de crédit	66	58
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	9 219	5 666
	11 115	7 395
Total des prêts (2)	209 939	191 914
Provision pour pertes sur prêts	(1 409)	(1 498)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	208 530 \$	190 416 \$

(1) Comprend tous les prêts comptabilisés selon leur emplacement, sans tenir compte de la devise dans laquelle ils sont libellés ni du lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Les prêts sont présentés après déduction d'un produit non gagné de 62 millions de dollars (67 millions en 2005).

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Au 31 octobre 2006								
Prêts hypothécaires résidentiels	20 678 \$	68 401 \$	7 596 \$	96 675 \$	21 257 \$	75 391 \$	27 \$	96 675 \$
Prêts aux particuliers	34 386	7 925	2 591	44 902	34 338	10 555	9	44 902
Prêts sur cartes de crédit	7 155	—	—	7 155	189	5 542	1 424	7 155
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	39 520	16 428	5 259	61 207	40 097	21 018	92	61 207
Total des prêts	101 739 \$	92 754 \$	15 446 \$	209 939 \$	95 881 \$	112 506 \$	1 552 \$	209 939 \$
Provision pour pertes sur prêts				(1 409)				(1 409)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts				208 530 \$				208 530 \$

(1) Basé sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

Prêts douteux (1), (2)

	2006			2005
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant net
Prêts hypothécaires résidentiels	154 \$	(13)\$	141 \$	126 \$
Prêts aux particuliers	190	(90)	100	66
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	490	(160)	330	300
	834 \$	(263)\$	571 \$	492 \$

(1) Des prêts d'un montant de 305 millions de dollars (304 millions en 2005), bien qu'en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 805 millions de dollars (903 millions en 2005).

Provision pour pertes sur prêts

	2006					2005	
	Solde au début	Radiations	Recouvrements	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Ajustements (1)	Solde à la fin	Solde à la fin
Prêts hypothécaires résidentiels	10 \$	(5)\$	– \$	7 \$	1 \$	13 \$	10 \$
Prêts aux particuliers	103	(374)	64	306	(9)	90	103
Prêts sur cartes de crédit	–	(204)	41	163	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	169	(130)	100	6	15	160	169
Provisions spécifiques	282 \$	(713)\$	205 \$	482 \$	7 \$	263 \$	282 \$
Provision générale (2)	1 286	–	–	(53)	(10)	1 223	1 286
Total de la provision pour pertes sur créances	1 568 \$	(713)\$	205 \$	429 \$	(3)\$	1 486 \$	1 568 \$
Provision pour engagements hors bilan et autres (3)	(70)	–	–	–	(7)	(77)	(70)
Total de la provision pour pertes sur prêts	1 498 \$	(713)\$	205 \$	429 \$	(10)\$	1 409 \$	1 498 \$

- (1) Représente principalement l'incidence de la conversion de la provision pour pertes sur prêts libellée en devises.
 (2) Comprend un montant de 77 millions de dollars (70 millions en 2005) lié aux engagements hors bilan et autres.
 (3) La provision pour engagements hors bilan et autres a fait l'objet d'une présentation distincte au poste Autres passifs.

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

	2006	2005	2004
Revenu net d'intérêt	6 762 \$	6 770 \$	6 398 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	429	455	346
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	6 333 \$	6 315 \$	6 052 \$

Note 5 Titrisations

Le tableau suivant résume nos activités de titrisation en 2006, en 2005 et en 2004 (1) :

	2006			2005			2004 (2)		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (3)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (3)	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires résidentiels (3)	Prêts hypothécaires commerciaux	
Prêts titrisés et vendus	1 200 \$	6 329 \$	718 \$	1 200 \$	3 752 \$	655 \$	3 074 \$	486 \$	
Produit net en espèces reçu	400	6 210	729	600	3 739	667	3 035	497	
Titres adossés à des créances mobilières acquis	794	–	–	596	–	–	–	–	
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	9	121	–	8	100	–	75	–	
Gain à la vente avant impôts	3	2	11	4	87	12	36	11	
Titres créés et conservés comme des titres du compte de placement	–	7 262	–	–	2 706	–	1 903	–	

- (1) Nous n'avons pas constaté d'actif ni de passif de gestion à l'égard des droits de gestion liés aux prêts titrisés puisque nous avons reçu une rémunération appropriée pour ces services.
 (2) En 2004, il n'y a eu aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit.
 (3) La totalité des prêts hypothécaires résidentiels titrisés sont garantis par le gouvernement.

Outre les opérations de titrisation présentées ci-dessus, nous avons effectué en 2006 la vente de prêts hypothécaires résidentiels d'un montant de 815 millions de dollars, ce qui a donné lieu à une perte avant impôts de 3 millions.

Flux de trésorerie provenant de titrisations (1)

	2006			2005			2004		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels (2)	
		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe
Produit réinvesti dans des titrisations à rechargement	17 107 \$	466 \$	2 251 \$	12 076 \$	419 \$	1 520 \$	10 028 \$	–	1 202 \$
Flux de trésorerie découlant des droits conservés dans le cadre de titrisations	187	10	111	118	2	81	84	–	46

- (1) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit relativement à ces prêts titrisés.
 (2) En 2004, il n'y a eu aucune titrisation de prêts hypothécaires résidentiels à taux variable.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des droits conservés à la date des activités de titrisation s'établissent comme suit :

Hypothèses clés (1), (2)

	2006			2005		2004 (3)	
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels		Prêts hypothécaires résidentiels (4)
		Taux variable	Taux fixe		Taux variable	Taux fixe	
Durée moyenne pondérée prévue des créances payables d'avance (en années)	0,16	2,61	3,60	0,15	3,48	3,59	3,88
Taux de remboursement	40,02 %	30,00 %	15,39 %	40,06 %	13,52 %	13,36 %	12,00 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,13	1,18	0,99	6,88	0,20	1,06	0,74
Pertes sur créances prévues	2,15	–	–	1,75	–	–	–
Taux d'actualisation	10,00	4,32	4,36	10,00	3,64	3,59	3,83

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit relativement à ces prêts titrisés.

(3) Il n'y a eu aucune titrisation de prêts sur cartes de crédit en 2004.

(4) En 2004, il n'y a eu aucune titrisation de prêts hypothécaires résidentiels à taux variable.

Les pertes sur un groupe statique de créances comprennent les pertes sur créances réelles subies et prévues divisées par le solde initial des prêts titrisés. Le ratio de la perte prévue sur un groupe statique de créances pour les prêts sur cartes de crédit titrisés au 31 octobre 2006 s'établissait à 0,46 %. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux

prêts hypothécaires résidentiels, car ces prêts hypothécaires sont garantis par le gouvernement.

Le tableau suivant présente le capital des prêts, les prêts en souffrance ainsi que les radiations nettes pour l'ensemble des prêts inscrits au bilan consolidé et les prêts titrisés que nous gérons aux 31 octobre 2006 et 2005 :

Prêts gérés

	2006			2005		
	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes	Capital des prêts	En souffrance (1)	Radiations nettes
Prêts hypothécaires résidentiels	116 397 \$	308 \$	5 \$	103 258 \$	302 \$	5 \$
Prêts aux particuliers	44 902	235	310	41 045	216	279
Prêts sur cartes de crédit	10 805	65	248	9 300	61	240
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	61 207	531	30	53 626	499	118
Total des prêts gérés (2)	233 311	1 139	593	207 229	1 078	642
Moins : prêts titrisés et gérés						
Prêts sur cartes de crédit	3 650	–	85	3 100	–	46
Titres adossés à des créances hypothécaires créés et vendus	14 131	–	–	9 561	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires créés et conservés	5 591	–	–	2 654	–	–
Total des prêts au bilan consolidé	209 939 \$	1 139 \$	508 \$	191 914 \$	1 078 \$	596 \$

(1) Comprend des prêts douteux ainsi que des prêts en souffrance depuis 90 jours en vertu de contrats, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux.

(2) Exclut tout actif dont nous avons temporairement fait l'acquisition dans le but, au moment de l'acquisition, de le vendre à des entités ad hoc.

Au 31 octobre 2006, les hypothèses économiques clés utilisées et le degré de sensibilité de la juste valeur courante de nos droits conservés advenant un changement défavorable immédiat de 10 % ou de 20 % des hypothèses clés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. L'incidence d'un changement défavorable sur la juste valeur ne peut généralement pas être extrapolée,

la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur n'étant pas forcément linéaire.

Également, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité global.

Sensibilité des hypothèses clés advenant un changement défavorable (1), (2)

	Incidence sur la juste valeur		
	Prêts sur cartes de crédit	Prêts hypothécaires résidentiels	
		Taux variable	Taux fixe
Juste valeur des droits conservés	17,9 \$	14,2 \$	211,0 \$
Moyenne pondérée de la durée de la gestion qu'il reste à assurer (en années)	0,25	0,48–3,02	3,06–3,85
Taux de remboursement	36,55 %	30,00 %–40,00 %	10,00 %–18,00 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,0) \$	(0,4) \$	(5,1) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(2,0)	(0,8)	(10,2)
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	5,71 %	0,80 %–0,93 %	0,83 %–1,88 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(1,8) \$	(1,0) \$	(21,2) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(3,5)	(3,1)	(42,5)
Pertes sur créances prévues	1,87 %	–	–
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	(0,6) \$	– \$	– \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	(1,2)	–	–
Taux d'actualisation	10,00 %	4,24 %–6,00 %	4,24 %–4,33 %
Incidence d'un changement défavorable de 10 % sur la juste valeur	– \$	– \$	(2,3) \$
Incidence d'un changement défavorable de 20 % sur la juste valeur	–	(0,1)	(4,6)

(1) Tous les taux sont annualisés, à l'exception du taux de remboursement lié aux prêts sur cartes de crédit, lequel est mensuel.

(2) La présente analyse ne s'applique pas aux titrisations de prêts hypothécaires commerciaux car nous n'avons conservé aucun droit relativement à ces prêts titrisés.

Note 6 Entités à détenteurs de droits variables

Le tableau qui suit fournit des renseignements aux 31 octobre 2006 et 2005 sur les EDDV dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs et sur celles que nous consolidons en vertu de la note d'orientation

concernant la comptabilité n° 15, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) parce que nous en sommes le principal bénéficiaire.

	Total de l'actif au 31 octobre 2006	Risque de perte maximal au 31 octobre 2006	Total de l'actif au 31 octobre 2005	Risque de perte maximal au 31 octobre 2005
EDDV non consolidées dans lesquelles nous détenons des droits variables significatifs (1) :				
Fonds multicédants (2)	34 258 \$	35 031 \$	29 253 \$	29 442 \$
Fonds de tiers	2 697	1 018	2 162	672
EDDV de financement structuré	2 592	1 465	1 907	1 410
Fonds de placement	3 390	303	6 634	899
Autres	128	84	915	57
Obligations garanties par des créances	–	–	1 104	16
	43 065 \$	37 901 \$	41 975 \$	32 496 \$
EDDV consolidées (3), (4) :				
Fonds de placement	1 851 \$		1 140 \$	
EDDV de création de produits de crédit	689		660	
EDDV de financement structuré	409		471	
Structures de rémunération	355		311	
Autres	151		140	
	3 455 \$		2 722 \$	

- (1) Le risque de perte maximal découlant de nos droits variables significatifs détenus dans ces EDDV est principalement lié aux placements, aux prêts, aux facilités de liquidité ainsi qu'à la juste valeur des produits dérivés. Une tranche de 2 130 millions de dollars (2 628 millions en 2005) de ce risque est comptabilisée dans notre bilan consolidé.
- (2) Le total de l'actif représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les fonds en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur au 31 octobre 2006. L'actif réel détenu par ces fonds au 31 octobre 2006 se chiffrait à 24 811 millions de dollars (20 191 millions en 2005).
- (3) Les actifs qui soutiennent les obligations des EDDV consolidées sont présentés dans notre bilan consolidé et comportent principalement les éléments suivants : dépôts productifs d'intérêts à des banques de 120 millions de dollars (152 millions en 2005), titres du compte de négociation de 2 483 millions (1 733 millions en 2005), titres du compte de placement de 409 millions (406 millions en 2005) et autres actifs de 287 millions (246 millions en 2005). Les structures de rémunération détiennent pour un montant de 156 millions de dollars (185 millions en 2005) de nos actions ordinaires, qui sont présentées dans les actions de trésorerie. L'obligation de fournir ces actions ordinaires aux employés est inscrite à titre d'augmentation du surplus d'apport lorsque la charge de rémunération à base d'actions connexe est constatée.
- (4) Les garanties dont disposent les investisseurs grèvent uniquement les actifs des EDDV connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces EDDV ou que nous n'offrions des facilités de liquidité ou des rehaussements de crédit aux EDDV, ou que nous ne concluons des opérations sur produits dérivés avec ces dernières.

Fonds multicédants et fonds de tiers

Nous administrons six programmes de papier commercial adossé à des créances offerts par des fonds multicédants (fonds multicédants). Ces fonds acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de papier commercial adossé à des créances. Nos clients utilisent essentiellement ces entités multicédantes afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement.

En 2006, les fonds multicédants ont également financé des actifs qui prenaient la forme soit de valeurs mobilières, soit d'instruments s'apparentant à des valeurs mobilières, comme les titres liés à la valeur du crédit. Dans de tels cas, le fonds multicédant constitue souvent l'un des nombreux investisseurs dans ces valeurs mobilières ou instruments semblables à des valeurs mobilières.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) assume les pertes sur créances, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, lesquelles pourraient survenir à l'égard des actifs des fonds multicédants (la position de perte de premier niveau des fonds multicédants) avant les détenteurs de titres d'emprunt des fonds multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des fonds multicédants, chacun des fonds multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues assume une plus grande part que nous des pertes prévues de chaque fonds multicédant; par conséquent, en vertu de la NOC-15, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire et nous ne sommes pas tenus de consolider ces fonds multicédants. Toutefois, nous continuons à détenir des droits variables significatifs dans ces fonds multicédants en raison de facilités de garantie de liquidités et de rehaussements de crédit partiels que nous avons fournis et de notre droit à des honoraires résiduels.

Nous détenons des droits variables significatifs dans des fonds de tiers composés de titres adossés à des créances mobilières principalement grâce à la prestation de concours de trésorerie et à des facilités de rehaussement de crédit. Toutefois, nous ne sommes pas tenus de consolider ces fonds en vertu de la NOC-15 puisque nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire.

Les facilités de garantie de liquidités et les rehaussements de crédit sont inclus et décrits à la note 27, qui présente des renseignements sur les garanties.

Fonds de placement

Nous concluons des contrats sur produits dérivés avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement, afin d'offrir aux investisseurs de ces tiers le degré de risque qu'ils souhaitent, et nous couvrons notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans d'autres fonds. Nous sommes le principal bénéficiaire lorsque notre participation dans les produits dérivés ou notre placement dans les autres fonds nous expose à une majorité des pertes prévues respectives.

EDDV de financement structuré

Nous finançons des EDDV faisant partie d'opérations structurées ayant un résultat visé comme la diminution de la vulnérabilité à des actifs précis ou de l'exposition à des risques, l'obtention d'un accès indirect à des actifs financiers, l'obtention d'un rendement plus élevé, le financement d'actifs précis ou la réponse aux exigences de clients. Nous consolidons les EDDV de financement structuré dans lesquelles notre participation nous expose à une majorité des pertes prévues.

Obligations garanties par des créances

Dans le cadre de nos services de gestion d'obligations garanties par des créances (OGC), nous agissons à titre de gestionnaire de garanties pour plusieurs entités offrant des OGC, qui investissent dans des prêts à terme avec levier financier consentis par la Banque, dans des obligations à rendement élevé et dans des prêts mezzanines aux entreprises. À ce titre, nous étions tenus d'investir dans une partie de la tranche « premier risque » des OGC. Notre exposition totale aux pertes liée aux honoraires que nous percevions à titre de gestionnaire de garanties et à notre part de la tranche « premier risque » était inférieure à la majorité des pertes totales prévues des OGC; par conséquent, nous n'étions pas le principal bénéficiaire. En 2005, nous avons vendu nos services de gestion d'OGC à un tiers, exclusion faite de nos investissements dans les tranches « premier risque », lesquels ont été vendus au cours de 2006.

Création de produits de crédit

Nous utilisons des EDDV pour transformer habituellement des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, répartir le risque de crédit et créer des produits de crédit sur mesure qui répondent aux besoins des investisseurs

ayant des exigences précises. Nous pouvons conclure des contrats sur produits dérivés avec ces entités afin de modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et de répondre ainsi aux besoins des investisseurs. Nous transférons des actifs à ces EDDV à titre de garantie pour les effets émis, ce qui ne répond pas aux critères pour la comptabilisation d'une vente en vertu de la NOC-12. Dans certains cas, nous investissons dans des billets émis par ces EDDV, ce qui nous oblige à les consolider lorsque nous en sommes le principal bénéficiaire.

Structures de rémunération

Nous utilisons des fiducies de rémunération détenant principalement nos propres actions ordinaires à des fins de couverture économique de notre obligation envers certains employés en vertu de nos programmes de rémunération à base d'actions. Nous consolidons les fiducies dont nous sommes le principal bénéficiaire.

Fiducies de capital

La Fiducie de capital RBC II (Fiducie II) a été créée en 2003 aux fins de l'émission d'instruments de capital de type innovateur d'un montant de 900 millions de dollars. Nous avons émis à cette fiducie de capital un billet de dépôt de premier rang du même montant. Bien que nous détenions les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le contrôle des droits de vote liés à la fiducie, nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire puisque nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues et que nous ne détenons pas de droits significatifs dans cette fiducie. Pour obtenir des détails sur nos instruments de capital de type innovateur, se reporter à la note 17.

Titrisation de nos actifs financiers

Nous titrisons nos actifs par l'intermédiaire d'entités ad hoc dont aucune n'est consolidée en vertu de la NOC-15. Une des entités est une structure d'accueil admissible aux termes de la NOC-12 et est donc expressément exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15, et le degré de notre participation dans chacune des tierces entités ad hoc restantes par rapport aux autres investisseurs est tel que nous n'assumons pas la plus grande part des pertes prévues. De plus, nous ne détenons pas de droits significatifs dans ces entités ad hoc. Pour obtenir de plus amples détails sur nos activités de titrisation, se reporter à la note 5.

Note 7 Instruments financiers dérivés

Les produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises ou aux indices.

Types de produits dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes faites sur mesure qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des Bourses réglementées. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous :

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date préalable.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des engagements contractuels visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date future précise.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote dans lesquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Nous concluons les types de swaps suivants :

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats dans lesquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal.

Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements fixes dans une devise contre réception de paiements fixes dans une autre devise. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de montants en capital et en intérêts dans deux devises différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats dans lesquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquiescer (option d'achat) ou de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix convenu ou à une date donnée. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur.

Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent des options sur taux d'intérêt, des options de change et des options sur actions.

Produits dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les produits dérivés de crédit comprennent les swaps sur défaillance, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement lié à la perte de valeur de l'actif référencé. Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser à une autre contrepartie ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur de l'actif référencé.

Autres produits dérivés

Nous négocions également d'autres produits dérivés, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus dans les produits dérivés.

Produits dérivés détenus ou émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux produits dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques du marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits. Nous n'effectuons que très peu d'opérations sur produits dérivés avec effet de levier. Ces opérations sont assorties d'un multiplicateur qui, pour un changement donné dans les prix du marché, pourrait entraîner une modification de la juste valeur de l'opération très différente de celle qui aurait lieu pour un produit dérivé similaire en l'absence de ce multiplicateur.

Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les produits dérivés pour la gestion de nos propres actifs et passifs, ce qui comprend des opérations de couverture et de placement.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour ajuster notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus. Les options sur taux d'intérêt achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons recours à des produits dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit et pour diversifier les risques dans notre portefeuille de prêts.

Certains produits dérivés sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence d'importantes fluctuations imprévues des résultats imputables à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur marchande des actifs et des passifs, ainsi qu'entraîner la variabilité des flux de trésorerie. Quand un produit dérivé remplit adéquatement son rôle de

couverture, les gains, les pertes, les revenus et les charges liés au produit dérivé compensent les gains, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert.

Nous pouvons également utiliser des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines stratégies commerciales lorsque ces opérations ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Nous n'avons appliqué la comptabilité de couverture à aucune opération prévue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006.

Produits dérivés – capitaux nominaux

Les capitaux nominaux, qui sont présentés hors bilan, servent de point de référence pour le calcul des paiements et sont une mesure courante du volume des affaires. Le tableau suivant indique les capitaux nominaux de nos produits dérivés selon l'échéance. Le tableau qui suit ne comprend pas les capitaux nominaux de 121 millions de dollars (198 millions en 2005) ayant trait à certains bons de souscription et engagements de prêt présentés à titre de produits dérivés.

Capitaux nominaux des produits dérivés selon l'échéance

	Durée jusqu'à l'échéance			Total	2006		2005	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans (1)		Transaction	Autres que de transaction	Transaction	Autres que de transaction
Contrats hors cote								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	302 435 \$	12 943 \$	– \$	315 378 \$	315 378 \$	– \$	124 504 \$	– \$
Swaps	812 548	847 446	354 444	2 014 438	1 874 206	140 232	1 014 868	138 117
Options achetées	34 122	40 397	24 739	99 258	99 172	86	58 571	53
Options vendues	28 878	33 906	10 782	73 566	73 566	–	53 420	–
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	626 968	31 484	1 065	659 517	626 484	33 033	518 109	33 128
Swaps sur devises	2 678	9 586	7 361	19 625	18 553	1 072	15 565	407
Swaps simultanés de taux et de devises	48 497	133 383	66 917	248 797	228 090	20 707	175 417	10 389
Options achetées	52 395	13 203	45	65 643	65 572	71	100 710	23
Options vendues	54 874	13 498	16	68 388	68 337	51	111 322	16
Produits dérivés de crédit (2)	16 096	114 419	91 261	221 776	219 054	2 722	169 412	3 843
Autres contrats (3)	38 916	21 516	26 689	87 121	86 548	573	77 993	216
Contrats négociables en Bourse								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	140 939	6 465	6	147 410	146 886	524	74 440	644
Contrats à terme standardisés – position vendeur	177 930	32 413	1 689	212 032	211 131	901	110 874	1 208
Options achetées	66 647	5 279	–	71 926	71 926	–	83 926	–
Options vendues	119 034	160	–	119 194	119 194	–	38 028	–
Contrats de change								
Contrats à terme standardisés – position acheteur	5 149	921	–	6 070	6 070	–	9 785	–
Contrats à terme standardisés – position vendeur	26 088	–	–	26 088	26 088	–	2 230	–
Autres contrats (3)	250 199	6 955	–	257 154	257 154	–	76 894	–
	2 804 393 \$	1 323 974 \$	585 014 \$	4 713 381 \$	4 513 409 \$	199 972 \$	2 816 068 \$	188 044 \$

- (1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 135 951 millions de dollars (87 299 millions en 2005). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 3 857 millions de dollars (2 556 millions en 2005).
- (2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.
- (3) Comprend les produits dérivés et les contrats sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation, autres que ceux intégrés dans des contrats indexés sur actions.

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos produits dérivés :

Juste valeur des produits dérivés

	2006				2005			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Produits dérivés détenus ou émis aux fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux	52 \$	50 \$	44 \$	60 \$	26 \$	11 \$	21 \$	19 \$
Swaps	12 150	12 003	12 258	11 969	15 898	15 655	13 298	12 954
Options achetées	795	–	602	–	713	–	989	–
Options vendues	–	888	–	698	–	749	–	1 079
	12 997	12 941	12 904	12 727	16 637	16 415	14 308	14 052
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	6 740	6 969	5 493	5 758	8 064	8 467	6 696	7 059
Swaps sur devises	2 041	1 522	2 151	1 522	1 503	1 316	1 788	1 388
Swaps simultanés de taux et de devises	7 010	8 275	6 703	8 319	6 191	6 630	6 163	7 397
Options achetées	1 571	–	1 055	–	2 088	–	2 149	–
Options vendues	–	1 582	–	994	–	1 841	–	2 049
	17 362	18 348	15 402	16 593	17 846	18 254	16 796	17 893
Produits dérivés de crédit (2)	1 139	975	1 795	1 580	992	873	914	908
Autres contrats (3)	5 623	8 803	5 798	9 221	2 888	6 732	5 605	8 398
	37 121 \$	41 067 \$	35 899 \$	40 121 \$	38 363 \$	42 274 \$	37 623 \$	41 251 \$
Produits dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			1 100 \$	940 \$			982 \$	937 \$
Options achetées			–	–			1	–
			1 100	940			983	937
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			102	236			173	221
Swaps sur devises			5	5			–	56
Swaps simultanés de taux et de devises			607	631			423	365
Options achetées			1	–			–	–
Options vendues			–	1			–	–
			715	873			596	642
Produits dérivés de crédit (2)			20	30			20	20
Autres contrats (3)			85	281			45	111
			1 920	2 124			1 644	1 710
Justes valeurs brutes totales avant la compensation			37 819	42 245			39 267	42 961
Incidence des accords généraux de compensation								
Avec l'intention de procéder au règlement, soit sur la base du solde net, soit simultanément (4)			(137)	(137)			(144)	(144)
Sans l'intention de procéder au règlement, ni sur la base du solde net, ni simultanément (5)			(18 952)	(18 952)			(20 822)	(20 822)
Total			18 730 \$	23 156 \$			18 301 \$	21 995 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes de fin de mois.

(2) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance, dont les produits dérivés de crédit traités à titre de garantie aux fins de présentation selon la réglementation du BSIF.

(3) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation. Certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé sont aussi inclus.

(4) Incidence de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur et que nous avons l'intention de procéder au règlement des contrats soit sur la base du solde net, soit simultanément.

(5) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous détenons un accord général de compensation juridiquement exécutoire en vigueur, mais que nous n'avons pas l'intention de procéder au règlement des contrats ni sur la base du solde net, ni simultanément.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux produits dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons le risque de crédit lié aux produits dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système d'évaluation du crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces évaluations internes se rapprochent des cotes de crédit externes attribuées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des produits dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation d'accords généraux de compensation. Un accord général de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous

les instruments financiers visés par l'accord en cas de manquement aux dispositions ou de résiliation d'un contrat donné. Cependant, le risque de crédit est éliminé uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être réglées après la réalisation des contrats dont la valeur est positive. Les deux principales catégories de compensation sont la compensation par liquidation et la compensation des règlements. Aux termes de la clause de compensation par liquidation, en cas de manquement par la contrepartie, nous avons le droit de mettre fin à toutes les opérations visées par l'accord général à leur valeur de marché courante, puis de faire la somme des valeurs de marché en annulant les valeurs négatives par les valeurs positives pour obtenir un seul montant net à payer soit par la contrepartie, soit par nous. Dans la compensation des règlements, tous les paiements et encaissements dans la même monnaie doivent se faire le même jour entre des succursales déterminées comprenant notre unité et celle de la contrepartie font l'objet d'une compensation, ce qui génère un paiement unique dans chaque monnaie, à payer soit par nous, soit par la contrepartie. Nous maximisons l'utilisation d'accords généraux de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation d'accords généraux de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat, de même que des

fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. Cependant, la mesure de notre risque de crédit découlant d'opérations sur les produits dérivés n'est pas réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, à moins qu'une analyse juridique appropriée ne vienne appuyer le caractère exécutoire de cette compensation, cette analyse étant documentée dans notre politique.

Afin de mieux gérer le risque de crédit de contrepartie, nous ajoutons des clauses d'évaluation à la valeur de marché, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties. En vertu de ces clauses, nous avons le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de sa position avec nous relativement aux produits dérivés lorsque cette position franchit un certain seuil. L'utilisation de garanties représente une technique d'atténuation du risque de crédit importante aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie à l'égard des banques et des maisons de courtage.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent le coût de remplacement, le montant d'équivalent-crédit et les montants ajustés en fonction des risques de nos produits dérivés à la fois avant et après l'incidence de la compensation. En 2006, 2005 et 2004, nos pertes sur créances réelles

découlant d'opérations sur les produits dérivés et le niveau des contrats douteux étaient négligeables.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation. Les montants figurant dans les tableaux ne tiennent pas compte de la juste valeur de 734 millions de dollars (504 millions en 2005) relative aux instruments négociés en Bourse, car ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens et sont réputés ne présenter aucun risque de crédit. La juste valeur de néant (1 million de dollars en 2005) de certains bons de souscription et engagements de prêt qui répondent à la définition d'un produit dérivé aux fins de la présentation de l'information financière est aussi exclue.

Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF.

Le montant ajusté en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux produits dérivés

	2006			2005		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit	Solde ajusté en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	44 \$	109 \$	22 \$	21 \$	44 \$	10 \$
Swaps	13 358	21 031	4 452	14 280	19 496	4 742
Options achetées	591	1 164	260	958	1 182	338
	13 993	22 304	4 734	15 259	20 722	5 090
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	5 595	12 413	3 310	6 869	12 389	3 408
Swaps	9 466	22 697	4 305	8 374	18 935	3 744
Options achetées	1 056	2 244	502	2 149	3 625	971
	16 117	37 354	8 117	17 392	34 949	8 123
Produits dérivés de crédit (1)	1 795	6 975	2 009	914	4 663	1 453
Autres contrats (2)	5 160	8 696	2 760	5 177	8 670	2 886
Produits dérivés avant les accords généraux de compensation	37 065 \$	75 329 \$	17 620 \$	38 742 \$	69 004 \$	17 552 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(19 089)	(31 831)	(7 188)	(20 966)	(31 182)	(7 856)
Total des produits dérivés après les accords généraux de compensation	17 976 \$	43 498 \$	10 432 \$	17 776 \$	37 822 \$	9 696 \$

- (1) Comprend les swaps sur défaillance, les swaps sur rendement total et les options panier sur défaillance. Les produits dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 20 millions de dollars (20 millions en 2005), le montant d'équivalent-crédit de 283 millions (390 millions en 2005) et le montant de l'actif ajusté en fonction des risques de 283 millions (390 millions en 2005), qui sont traités à titre de garanties conformément aux lignes directrices du BSIF, ne figurent pas dans le tableau.
- (2) Comprend les produits dérivés sur métaux précieux, sur marchandises et sur titres de participation.

Coût de remplacement des produits dérivés selon l'évaluation des risques et le type de contrepartie

Au 31 octobre 2006	Cote d'évaluation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou inférieur	Total	Banques	Gouvernements de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	21 139 \$	9 666 \$	4 053 \$	2 227 \$	37 085 \$	21 693 \$	5 891 \$	9 501 \$	37 085 \$
Incidence des accords généraux de compensation	(12 566)	(4 273)	(1 783)	(467)	(19 089)	(16 015)	–	(3 074)	(19 089)
Coût de remplacement (après les accords de compensation) (3)	8 573 \$	5 393 \$	2 270 \$	1 760 \$	17 996 \$	5 678 \$	5 891 \$	6 427 \$	17 996 \$
Coût de remplacement (après les accords de compensation) – 2005 (3)	8 149 \$	4 943 \$	2 174 \$	2 530 \$	17 796 \$	6 631 \$	5 273 \$	5 892 \$	17 796 \$

- (1) Les cotes d'évaluation des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences d'évaluation du crédit indépendantes. Les cotes AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les cotes BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.
- (2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière de suffisance du capital du BSIF.
- (3) Comprend les produits dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 20 millions de dollars (20 millions en 2005).

Note 8 Locaux et matériel

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	134 \$	– \$	134 \$	143 \$	– \$	143 \$
Bâtiments	511	321	190	591	312	279
Matériel informatique	2 462	1 698	764	2 184	1 502	682
Mobilier, agencements et autre matériel	1 012	736	276	996	720	276
Améliorations locatives	1 127	673	454	956	628	328
	5 246 \$	3 428 \$	1 818 \$	4 870 \$	3 162 \$	1 708 \$

L'amortissement pour les locaux et le matériel s'est élevé à 405 millions de dollars en 2006 (414 millions en 2005; 387 millions en 2004).

Note 9 Coentreprise RBC Dexia Investor Services

Le 2 janvier 2006, nous avons fusionné les activités de nos Services aux investisseurs institutionnels, qui étaient principalement exploitées par l'intermédiaire de nos filiales en propriété exclusive, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et RBC Global Services Australia Pty Limited, avec les activités de Dexia Banque Internationale à Luxembourg (Dexia) exploitées sous la dénomination Dexia Funds Services, en contrepartie d'une participation de 50 % dans RBC Dexia Investor Services (RBC Dexia IS), la nouvelle coentreprise formée. En vertu de l'accord conclu avec Dexia, nous avons fourni des actifs nets d'une valeur comptable d'environ 895 millions de dollars, dont une tranche de 84 millions vise l'écart d'acquisition des Services aux investisseurs institutionnels. Nous n'avons pas constaté de gain ni de perte à l'égard de cette opération.

RBC Dexia IS, qui propose une gamme intégrée de produits et services aux investisseurs institutionnels, incluant des services de garde internationale, d'administration de fonds et de caisses de retraite, de prêt de titres, de services aux actionnaires et d'analyse et divers autres services connexes destinés aux investisseurs institutionnels du monde entier, est une société de portefeuille dont le siège se trouve à Londres, au Royaume-Uni. Les activités de RBC Dexia IS sont effectuées principalement par l'intermédiaire de RBC Dexia Investor Services Trust au Canada et de RBC Dexia Investor Services Bank au Luxembourg, ainsi que par leurs filiales et succursales respectives ailleurs dans le monde.

Nous présentons les résultats de RBC Dexia IS avec un décalage de un mois. Pour notre exercice terminé le 31 octobre 2006, nous avons inclus notre quote-part des résultats financiers que RBC Dexia IS a enregistrés au cours de sa période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006. Les actifs et les passifs qui représentent notre participation dans RBC Dexia IS et notre quote-part de ses résultats financiers, avant l'ajustement au titre des opérations entre apparentés, sont présentés dans les tableaux suivants :

Au 31 octobre 2006	
Bilans consolidés	
Actifs (1)	12,354 \$
Passifs	11,396

(1) Comprend un écart d'acquisition de 69 millions de dollars et des actifs incorporels de 208 millions.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2006 (1)	
États consolidés des résultats	
Revenu net d'intérêt	75 \$
Revenus autres que d'intérêt	363
Frais autres que d'intérêt	315
Bénéfice net	73
États consolidés des flux de trésorerie	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(71)\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(97)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	165

(1) Représente notre quote-part des résultats financiers de RBC Dexia IS pour sa période de neuf mois terminée le 30 septembre 2006.

En collaboration avec Dexia, nous fournissons certains services d'exploitation à RBC Dexia IS, notamment des services de soutien administratif et technologique et des services liés aux ressources humaines ou autres. Par ailleurs, Dexia et nous fournissons, sur une base égale, des facilités de crédit et des facilités bancaires à RBC Dexia IS aux fins de ses activités. RBC Dexia IS fournit certains services à Dexia et à nous, notamment des services de garde et d'administration fiduciaire, des services d'administration de fonds et de placements, des services d'agent de transfert et des services aux investisseurs. Ces services et ces facilités sont fournis entre les parties respectives dans le cours normal des activités, selon des modalités semblables à celles offertes à des parties non liées. Le tableau suivant présente le montant du revenu d'intérêt et des frais engagés de RBC Dexia IS dans le cadre des opérations conclues avec RBC.

Pour la période de neuf mois terminée le 31 octobre 2006	
Revenu net d'intérêt	99 \$
Revenus autres que d'intérêt	16
Frais autres que d'intérêt	28

Note 10 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Nous avons achevé le test de dépréciation annuel auquel nous soumettons l'écart d'acquisition de toutes nos unités d'exploitation et nous avons déterminé que l'écart d'acquisition n'avait subi aucune perte de valeur.

Le tableau suivant présente les variations de l'écart d'acquisition en 2006 et en 2005 :

Écart d'acquisition

	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Total
Solde au 31 octobre 2004	2 502 \$	792 \$	986 \$	4 280 \$
Autres ajustements (1)	(83)	39	(33)	(77)
Solde au 31 octobre 2005	2 419 \$	831 \$	953 \$	4 203 \$
Écart d'acquisition acquis au cours de l'exercice	–	86	–	86
Autres ajustements (2), (3)	72	(17)	(40)	15
Solde au 31 octobre 2006	2 491 \$	900 \$	913 \$	4 304 \$

- (1) Les autres ajustements de 2005 comprennent essentiellement les changements relatifs à l'écart d'acquisition de RBC Dain Rauscher en raison de la résolution de la situation fiscale antérieure à l'acquisition, du reclassement à l'écart d'acquisition des actifs incorporels de certaines fiducies, ainsi que de l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien.
- (2) Les autres ajustements de 2006 comprennent essentiellement l'incidence des conversions sur l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien, les variations de l'écart d'acquisition relativement à nos Services aux institutions et aux investisseurs avec RBC Dexia IS (se reporter à la note 9), ainsi que le transfert de l'écart d'acquisition lié aux activités de syndication des crédits d'impôt à l'habitation de 6 millions de dollars du secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International au secteur RBC Marchés des Capitaux. Se reporter à la note 30.
- (3) En 2006, nous avons apporté des ajustements à la conversion d'une partie de l'écart d'acquisition libellé en devises autres que le dollar canadien du secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada aux fins d'un meilleur alignement sur la nature de l'actif net soutenant ce secteur, ce qui a donné lieu à une augmentation de 182 millions de dollars de l'écart d'acquisition du secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada. Une augmentation correspondante a été comptabilisée au poste Gain (perte) de change non réalisé(e) de nos états consolidés de la variation des capitaux propres.

Autres actifs incorporels

	2006			2005		
	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette	Valeur comptable brute	Amortissement cumulé (1)	Valeur comptable nette
Actifs incorporels liés à des dépôts de base	324 \$	(163)\$	161 \$	346 \$	(149)\$	197 \$
Listes de clients et relations-clients (2)	625	(156)	469	275	(105)	170
Droits de gestion hypothécaires	44	(32)	12	68	(26)	42
	993 \$	(351)\$	642 \$	689 \$	(280)\$	409 \$

- (1) L'amortissement total pour 2006 s'est établi à 76 millions de dollars (50 millions en 2005; 69 millions en 2004).
- (2) L'augmentation a principalement trait à notre placement de coentreprise dans RBC Dexia IS et aux acquisitions effectuées en 2006. Se reporter aux notes 9 et 11, respectivement.

En 2005, nous avons révisé l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels identifiés relativement à l'acquisition de certaines activités fiduciaires en 1999 et en 2000. Nous avons ainsi déterminé qu'un montant d'environ 57 millions de dollars (28 millions d'euros) initialement attribué à des listes de clients et à des relations-clients représentait en fait un écart d'acquisition. Ce reclassement a donné lieu à une augmentation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et à la récupération d'une tranche d'environ 15 millions de dollars de l'amortissement puisque nous avons

cessé d'amortir l'écart d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie après le 1^{er} novembre 2001, conformément aux PCGR.

L'amortissement prévu des autres actifs incorporels pour chacun des exercices terminés au cours de la période allant du 31 octobre 2007 au 31 octobre 2011 s'établit à environ 77 millions de dollars. Il n'y a eu aucune réduction de valeur des actifs incorporels imputable à la dépréciation pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 (néant en 2005; néant en 2004).

Note 11 Acquisitions et cessions importantes

2006

Acquisitions

En novembre 2005, nous avons conclu l'acquisition des activités qu'Abacus Financial Services Group Limited (Abacus) exerce à Londres, à Jersey, à Guernesey, à Édimbourg et à Cheltenham. Abacus, dont le siège social est situé à Jersey, dans les îles Anglo-Normandes, offre, principalement dans les îles Britanniques et dans les pays du continent européen, des services de gestion de patrimoine et de fiducie à des particuliers et à des entreprises.

En octobre 2006, nous avons conclu l'acquisition d'American Guaranty & Trust (AG&T), une société située à Wilmington, au Delaware, qui offre des services complets de fiducie et de garde à l'intention des particuliers grâce à un partenariat stratégique unique avec des conseillers professionnels.

Le tableau suivant présente les détails de ces acquisitions :

	Abacus	American Guaranty & Trust
Date d'acquisition	30 novembre 2005	3 octobre 2006
Secteur d'exploitation	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International
Pourcentage des actions acquises	100 %	100 %
Contrepartie	Paiement en espèces de 105 £ (1)	Paiement en espèces de 12,5 \$ US
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	43 \$	3 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(23)	–
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	20	3
Listes de clients et relations-clients (2)	116	2
Écart d'acquisition	77	9
Total de la contrepartie	213 \$	14 \$

- (1) Comprend un montant de 20 millions de livres sterling déposé dans un compte de garantie bloqué aux fins de paiement futur des créances, comme il a été conclu dans la convention d'acquisition. Le solde du compte de garantie bloqué sera distribué aux vendeurs sur une période de trois ans à compter de la clôture de l'acquisition.
- (2) Les listes de clients et relations-clients sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 15 ans.

Acquisitions en cours

Le 9 août 2006, RBC Centura Banks, Inc. a annoncé la conclusion d'une convention de fusion définitive en vertu de laquelle RBC Centura Banks, Inc. fera l'acquisition de Flag Financial Corporation (Flag), une société dont le siège social est situé à Atlanta, en Géorgie, ainsi que de sa filiale, Flag Bank. Conformément à la convention, les actionnaires de Flag recevront 25,50 \$ US l'action, pour un prix d'acquisition totalisant environ 456 millions de dollars US. L'acquisition est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'approbation des organismes de réglementation américains et canadiens. Cette opération devrait être conclue d'ici la fin de l'année civile 2006.

Le 25 octobre 2006, le secteur RBC Marchés des Capitaux a annoncé qu'il s'était engagé à faire l'acquisition des activités de courtage et de certains autres actifs de Carlin Financial Group, une maison de courtage en valeurs mobilières spécialisée de New York. L'opération est assujettie aux approbations des organismes de réglementation et aux autres conditions habituelles de clôture, et devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2007.

2005

Cession

Le 31 décembre 2004, nous avons finalisé la vente de notre filiale, Liberty Insurance Services Corporation, à IBM Corporation contre espèces. Le gain nominal sur la vente a été présenté dans le secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada.

Activités abandonnées

Le 2 septembre 2005, nous avons conclu la vente de RBC Mortgage Company (RBC Mortgage) à New Century Mortgage Corporation et à Home123 Corporation (Home123) en vertu de laquelle Home123 a fait l'acquisition de certains actifs de RBC Mortgage, y compris ses succursales, et embauché presque tous ses employés.

RBC Mortgage a procédé à la cession de la quasi-totalité des actifs et des obligations restants qui n'ont pas été transférés à Home123. Ces actifs et obligations sont constatés séparément au bilan consolidé dans le poste Actifs liés aux activités destinées à la vente et le poste Passifs liés aux activités destinées à la vente. Les résultats d'exploitation de RBC Mortgage sont classés à titre d'activités abandonnées pour toutes les périodes présentées dans l'état consolidé des résultats. Les charges liées au réalignement de RBC Mortgage (se reporter à la note 23) ont aussi été reclassées dans les activités abandonnées.

2004

Acquisitions

En 2004, nous avons conclu les acquisitions des activités bancaires situées en Floride de Provident Financial Group Inc. (Provident), de William R. Hough & Co., Inc. (William R. Hough) et des activités canadiennes de Provident Life and Accident Insurance Company (UnumProvident). Le tableau suivant présente des données relatives à ces acquisitions :

	Provident	William R. Hough	UnumProvident
Date d'acquisition	21 novembre 2003	27 février 2004	1 ^{er} mai 2004
Secteur d'exploitation	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	RBC Particuliers et entreprises – Canada
Pourcentage des actions acquises	s.o.	100 %	s.o.
Contrepartie	Paiement de 81 \$ US en espèces	Paiement de 112 \$ US en espèces	s.o. (2)
Juste valeur des immobilisations corporelles acquises	1 145 \$	54 \$	1 617 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(1 180)	(21)	(1 617)
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes identifiables acquises	(35)	33	–
Actifs incorporels liés à des dépôts de base (1)	13	–	–
Listes de clients et relations-clients (1)	–	12	–
Écart d'acquisition	127	105	–
Total de la contrepartie	105 \$	150 \$	– \$

(1) Les actifs incorporels liés à des dépôts de base et les listes de clients et relations-clients sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile moyenne estimative de 8 ans et de 15 ans, respectivement.

(2) Parallèlement à l'acquisition des activités canadiennes de UnumProvident, nous avons pris en charge les obligations au titre des polices de UnumProvident et avons reçu des actifs ayant une juste valeur équivalente pour acquitter les paiements futurs.

Note 12 Autres actifs

	2006	2005
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	3 172 \$	1 934 \$
Intérêts courus à recevoir	2 229	1 716
Placements dans des sociétés et sociétés en commandite liées	1 614	1 423
Actif lié aux activités d'assurance (1)	702	679
Actifs d'impôts futurs, montant net (se reporter à la note 24)	1 104	1 248
Coût des prestations de retraite payées d'avance (2) (se reporter à la note 20)	761	540
Chèques et autres effets en circulation	489	2 117
Autres	5 346	3 251
	15 417 \$	12 908 \$

(1) L'actif lié aux activités d'assurance comprend les soldes des avances sur police, les primes impayées, les montants à recevoir d'autres assureurs relativement aux contrats de réassurance et aux ententes de mise en commun et les frais d'acquisition reportés.

(2) Le coût des prestations de retraite payées d'avance représente l'excédent cumulatif des cotisations aux caisses de retraite par rapport à la charge au titre des prestations constituées.

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts aux 31 octobre 2006 et 2005.

	2006				2005
	Dépôts à vue (1)	Dépôts à préavis (2)	Dépôts à terme (3)	Total	Total
Particuliers	13 805 \$	32 969 \$	67 266 \$	114 040 \$	111 618 \$
Entreprises et gouvernements (4)	58 444	15 158	115 538	189 140	160 593
Banques	6 380	128	33 835	40 343	34 649
	78 629 \$	48 255 \$	216 639 \$	343 523 \$	306 860 \$
Dépôts non productifs d'intérêts					
Canada				19 088 \$	17 729 \$
États-Unis				2 293	3 799
Autres pays				1 241	908
Dépôts productifs d'intérêts					
Canada (4)				174 170	167 243
États-Unis				50 123	41 399
Autres pays				96 608	75 782
				343 523 \$	306 860 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit à un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garantis et d'autres instruments semblables. Au 31 octobre 2006, le solde des dépôts à terme comprend aussi les billets de dépôts de premier rang de 33,4 milliards de dollars (24,0 milliards en 2005) que nous avons émis pour fournir un financement à long terme et d'autres billets et instruments au porteur semblables de 30,2 milliards (24,9 milliards en 2005).
- (4) Le billet de dépôt de premier rang de 900 millions de dollars émis à Fiducie de capital RBC II (se reporter à la note 17) est inscrit dans les dépôts des entreprises et des gouvernements. Ce billet de dépôt de premier rang porte intérêt à un taux annuel de 5,812 % et viendra à échéance le 31 décembre 2053. Le billet est remboursable à notre gré, en totalité ou en partie, le 31 décembre 2008 ou après cette date, sous réserve de l'approbation du BSIF. Il peut être remboursé avant cette date à notre gré, dans certaines circonstances précises, sous réserve de l'approbation du BSIF. Chaque tranche de 1 000 \$ du capital du billet est convertible en tout temps au gré de Fiducie de capital RBC II en 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U. Fiducie de capital RBC II exercera son droit de conversion lorsque les détenteurs des titres de capital RBC de série 2013 (RBC TruCS 2013) exerceront leurs droits d'échange. Se reporter à la note 17 pour obtenir d'autres renseignements sur les titres RBC TruCS 2013.

Les échéances contractuelles des dépôts à terme sont présentées dans le tableau suivant :

Dépôts à terme (1)

	2006
Moins de 1 an	167 252 \$
De 1 an à 2 ans	21 907
De 2 ans à 3 ans	7 716
De 3 ans à 4 ans	6 170
De 4 ans à 5 ans	9 145
Plus de 5 ans	4 449
Total	216 639 \$

- (1) Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2006 s'établissait à 175 milliards de dollars.

Le tableau suivant présente le solde moyen des dépôts et le taux d'intérêt moyen versé sur les dépôts en 2006 et en 2005 :

Solde moyen des dépôts et taux moyen

	Solde moyen		Taux moyen	
	2006	2005	2006	2005
Canada	183 085 \$	176 665 \$	2,74 %	2,11 %
États-Unis	48 272	40 497	4,18	2,59
Autres pays	91 942	71 035	3,99	3,06
	323 299 \$	288 197 \$	3,31 %	2,41 %

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

	2006	2005
Assurance vie et maladie	6 655 \$	6 414 \$
Assurance IARD	386	316
Réassurance	296	387
Total	7 337 \$	7 117 \$
Obligations futures liées aux indemnités d'assurance	6 605 \$	6 360 \$
Sinistres	732	757
Total	7 337 \$	7 117 \$

L'augmentation des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent est imputable d'une part à l'augmentation nette des provisions au titre de l'assurance vie et maladie et de l'assurance IARD due à la croissance des activités dans ces domaines et, d'autre part, à la diminution nette des provisions liées à la réassurance en raison des paiements liés aux sinistres découlant des ouragans Katrina, Rita et Wilma.

En outre, à la suite de l'examen de diverses hypothèses actuarielles et de la conclusion de certaines études actuarielles de résultats, nous avons comptabilisé une diminution nette de 15 millions de dollars des provisions au titre de l'assurance vie et maladie. Dans leur ensemble, les changements ont donné lieu à une diminution nette de 75 millions de dollars des provisions au titre de l'assurance maladie, contrebalancée en grande partie par une augmentation nette de 60 millions des provisions au titre de l'assurance vie et des rentes. Ces changements découlent essentiellement de l'incidence des modifications des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt, lesquelles ont fait varier la répartition du passif entre les secteurs d'activité, des modifications du portefeuille de titres, des baisses des taux d'intérêt à long terme, de l'adoption de la nouvelle norme de pratique actuarielle à l'égard des taux d'intérêt, et d'autres légères modifications apportées aux hypothèses.

Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de l'état consolidé des résultats au cours de la période où les estimations subissent des variations.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue d'obtenir une plus grande diversification, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité de croissance future additionnelle. Ces ententes de réassurance avec des compagnies cédantes ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations de risques de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur.

Les montants à recouvrer au titre de la réassurance liée aux activités d'assurance IARD, qui sont inclus dans les Autres actifs, comprennent les montants au titre des prestations versées et des réclamations non versées. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance attribuables aux activités d'assurance vie sont inclus dans les Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance en diminution des passifs connexes.

Les montants de réassurance inclus dans les revenus autres que d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre sont présentés dans le tableau suivant :

Primes nettes

	2006	2005	2004
Primes brutes	3 405 \$	3 329 \$	2 956 \$
Primes cédées	(810)	(765)	(574)
	2 595 \$	2 564 \$	2 382 \$

	2006	2005
Emprunts à court terme des filiales	3 929 \$	3 309 \$
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	3 382	3 161
Intérêts courus à payer	2 556	1 827
Charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués (1) (se reporter à la note 20)	1 250	1 195
Passif lié aux activités d'assurance	491	485
Dividendes à payer	526	424
Autres	10 515	8 007
	22 649 \$	18 408 \$

(1) La charge à payer au titre des prestations et des autres avantages postérieurs à l'emploi constitués représente l'excédent cumulatif de la charge de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sur les cotisations aux caisses de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Note 16 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débentures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Le 25 août 2006, nous avons annoncé notre intention de rembourser la totalité de nos débentures subordonnées de 400 millions de dollars US venant à échéance le 8 novembre 2011 à la valeur nominale plus les intérêts courus. Le remboursement a été conclu le 8 novembre 2006.

Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt	Libellées en devises	2006	2005
15 mars 2009		6,50 %	125 \$ US	140 \$	148 \$
13 février 2011	13 février 2006 (1)	5,50 %		–	124
26 avril 2011	26 avril 2006 (1)	8,20 %		–	99
12 septembre 2011	12 septembre 2006 (1)	6,50 %		–	350
24 octobre 2011	24 octobre 2006 (1)	6,75 %	300 \$ US	–	345
8 novembre 2011	8 novembre 2006 (2)	(3)	400 \$ US	449	473
4 juin 2012	4 juin 2007 (4)	6,75 % (5)		483	500
22 janvier 2013	22 janvier 2008 (6)	6,10 % (5)		497	500
27 janvier 2014	27 janvier 2009 (7)	3,96 % (5)		493	498
1 ^{er} juin 2014	1 ^{er} juin 2009 (8)	4,18 % (5)		997	1 000
14 novembre 2014		10,00 %		200	200
25 janvier 2015	25 janvier 2010 (9)	7,10 % (5)		495	500
24 juin 2015	24 juin 2010 (7)	3,70 % (5)		791	800
12 avril 2016	12 avril 2011 (10)	6,30 % (5)		400	400
4 novembre 2018	4 novembre 2013 (11)	5,45 % (5)		985	1 000
8 juin 2023		9,30 %		110	110
1 ^{er} octobre 2083	(12)	(13)		224	246
6 juin 2085	(12)	(14)	213 \$ US	239	274
18 juin 2103	18 juin 2009 (15)	5,95 % (16)		600	600
				7 103 \$	8 167 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Remboursées par anticipation à la valeur nominale, à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.
- (2) Remboursables par anticipation à la valeur nominale, à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée.
- (3) Portent intérêt au taux LIBOR trimestriel en dollars américains majoré de 50 points de base jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux LIBOR trimestriel en dollars américains majoré de 1,50 %.
- (4) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 5 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (5) Portent intérêt au taux d'intérêt stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (6) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 18 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (7) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 8 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (8) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 9 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (9) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux

- montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 12,5 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (10) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 22 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (11) Remboursables par anticipation en tout temps avant la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée selon le plus élevé des deux montants suivants : i) la juste valeur des débentures subordonnées basée sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 14 points de base, ou ii) la valeur nominale et, par la suite, en tout temps à la valeur nominale.
- (12) Remboursables par anticipation à toute date de paiement des intérêts à la valeur nominale.
- (13) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (14) Portent intérêt au taux LIMEAN trimestriel en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit tiré de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.
- (15) Remboursables le 18 juin 2009 ou tous les cinq ans à compter de cette date à la valeur nominale. Remboursables à n'importe quelle autre date à la valeur nominale ou au taux de rendement d'une obligation non rachetable du gouvernement du Canada majoré de 0,21 % si le remboursement a lieu avant le 18 juin 2014 et de 0,43 % si le remboursement a lieu en tout temps après le 18 juin 2014, selon le plus élevé des deux montants.
- (16) Portent intérêt au taux de 5,95 % jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, tous les cinq ans par la suite, au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré de 1,72 %.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débentures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

Au 31 octobre 2006	Total
De 1 an à 5 ans	140 \$
De 5 ans à 10 ans	4 789
Par la suite	2 174
	7 103 \$

Nous émettons des instruments de capital innovateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS), par l'intermédiaire de deux entités ad hoc, c'est-à-dire Fiducie de capital RBC (la Fiducie) et Fiducie de capital RBC II (la Fiducie II).

Au cours des derniers exercices, nous avons émis des titres de fiducie de capital RBC sans droit de vote de séries 2010 et 2011 (les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011) par l'intermédiaire de notre filiale consolidée Fiducie de capital RBC, une société de fiducie à capital fixe créée en vertu des lois de la province d'Ontario. Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 sont classés dans les titres de fiducie de capital. Le produit des titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 a servi à financer l'acquisition d'actifs fiduciaires par les fiducies. Les détenteurs de titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives.

En 2005, nous avons également émis une nouvelle série de titres de fiducie de capital sans droit de vote, soit les titres de Fiducie de capital RBC de série 2015 (les titres RBC TruCS de série 2015). Contrairement aux titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011, ces instruments ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat. Par conséquent, au moment de la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS de série 2015 sont classés dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales (se reporter à la note 19). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2015 peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives jusqu'au

31 décembre 2015, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

La Fiducie II, une fiducie à capital variable, a émis des titres RBC TruCS de série 2013 sans droit de vote, dont le produit a servi à nous acheter un billet de dépôt de premier rang. La Fiducie II est considérée comme une EDDV conformément à la NOC-15 (se reporter à la note 6). Comme nous n'en sommes pas le principal bénéficiaire, nous ne consolidons pas la Fiducie II. Par conséquent, les titres RBC TruCS de série 2013 émis par la Fiducie II ne sont pas constatés dans notre bilan consolidé, mais le billet de dépôt de premier rang est comptabilisé dans les Dépôts (se reporter à la note 13). Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2013 peuvent recevoir des distributions fixes semi-annuelles en espèces non cumulatives.

Aucune distribution ne devra être payée par les fiducies à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers i) sur nos actions privilégiées ou ii) sur nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevons, à titre de détenteur des participations restantes dans les fiducies, la distribution des fonds nets distribuables des fiducies. Advenant le cas où les fiducies ne verseraient pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

Le tableau ci-dessous présente les titres RBC TruCS en circulation aux 31 octobre 2006 et 2005 :

Émetteur	Dates d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Dates de rachat	Dates de conversion	Montant en capital de 2006	Montant en capital de 2005
				Au gré de l'émetteur	Au gré du détenteur		
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7) Titres inclus dans les titres de fiducie de capital							
650 000 titres de fiducie de capital de série 2010	24 juillet 2000	30 juin, 31 décembre	7,288 %	31 décembre 2005	31 décembre 2010	650 \$	650 \$
750 000 titres de fiducie de capital de série 2011	6 décembre 2000	30 juin, 31 décembre	7,183 %	31 décembre 2005	31 décembre 2011	750 \$	750 \$
						1 400 \$	1 400 \$
Titres inclus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales							
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (8)	31 décembre 2010	Les détenteurs n'ont pas d'option de conversion	1 200 \$	1 200 \$
						2 600 \$	2 600 \$
Fiducie de capital RBC II (2), (3), (4), (5), (6), (7), (9) 900 000 titres de fiducie de capital de série 2013	23 juillet 2003	30 juin, 31 décembre	5,812 %	31 décembre 2008	En tout temps	900 \$	900 \$

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres TruCS sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011 et 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, advenant le cas où un événement spécial déterminé surviendrait, les fiducies peuvent racheter les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 ou 2015 sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), avant la date de rachat indiquée ci-dessus.
- (3) Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu plus de six mois avant la date de conversion indiquée ci-dessus, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter de la date correspondant à six mois avant la date de conversion, comme il est indiqué plus haut. Les titres RBC TruCS de séries 2013 et 2015 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant les 31 décembre 2013 et 2015, respectivement, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter des 31 décembre 2013 et 2015, respectivement. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant les 30 juin 2010 et 2011, majoré de 33 points de base et de 40 points de base pour les séries RBC TruCS 2010 et 2011, respectivement, et échéant les 31 décembre 2013 et 2015, majoré de 23 points de base et de 19,5 points de base pour les séries RBC TruCS 2013 et 2015, respectivement.
- (4) Tous les titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2013 et 2015 seront automatiquement échangés, sans le consentement des détenteurs de ces titres, contre 40 de nos actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q, R, T et Z, respectivement, advenant le cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) les ratios du capital de première catégorie affichés par la Banque sont de moins de 5 %, et les ratios de capital total sont de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer aux exigences du BSIF. Les actions privilégiées de premier rang de séries T et Z donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Les actions privilégiées de premier rang de série T peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable.

- (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital innovateur que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2006, nous détenions des titres RBC TruCS de série 2011 d'une valeur de 17 millions de dollars (néant en 2005), des titres RBC TruCS de série 2015 d'une valeur de 12 millions (néant en 2005) et aucun titre RBC TruCS de série 2013 (2 millions en 2005), lesquels constituent des titres de trésorerie que nous déduisons du capital réglementaire.
- (6) Selon les directives du BSIF, les instruments de capital innovateur peuvent être constitués d'une tranche représentant jusqu'à concurrence de 15 % du montant net du capital de première catégorie et d'une tranche additionnelle de 3 % admissible à titre de capital de catégorie 2B. Tout montant excédant cette limite de 18 % ne peut être comptabilisé à titre de capital réglementaire. Au 31 octobre 2006, la somme de 3 222 millions de dollars (2 835 millions en 2005) correspondait à du capital de première catégorie, la somme de 249 millions (567 millions en 2005) correspondait à du capital de catégorie 2B et une somme de 29 millions (2 millions en 2005) correspondait aux titres de trésorerie du capital innovateur déduits aux fins du capital réglementaire. Au 31 octobre 2006, aucun de nos instruments de capital innovateur n'excédait la limite de 18 % imposée par le BSIF (96 millions de dollars en 2005).
- (7) Les détenteurs des titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 peuvent échanger, à la date de conversion indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente, les titres RBC TruCS des séries 2010 et 2011 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de séries Q et R, respectivement. Les détenteurs des titres RBC TruCS de série 2013 peuvent en tout temps échanger, en totalité ou en partie, leurs titres RBC TruCS de série 2013 contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série U pour chaque titre détenu. Les actions privilégiées de premier rang de séries Q, R et U donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces lorsque notre Conseil d'administration en déclare et peuvent être converties au gré du détenteur en actions ordinaires d'un nombre variable. Les titres RBC TruCS de série 2015 ne confèrent pas de tels droits aux détenteurs.
- (8) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 seront payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015 et au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours majoré de 1,5 % par la suite.
- (9) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie II peut racheter tous les titres RBC TruCS de série 2013 en circulation sans le consentement des détenteurs de ces titres, en totalité ou en partie, à la date de rachat indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution subséquente.

Note 18 Passifs liés aux actions privilégiées et capital-actions

Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Actions émises et en circulation (1)

	2006			2005			2004		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Passifs liés aux actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série N	12 000	300 \$	1,18 \$	12 000	300 \$	1,18 \$	12 000	300 \$	1,18 \$
Actions de trésorerie – achats (2)	(84)	(2)		–	–		–	–	
Passifs liés aux actions privilégiées, déduction faite des actions de trésorerie	11 916	298 \$		12 000	300 \$		12 000	300 \$	
Actions privilégiées									
Actions privilégiées de premier rang									
À dividende non cumulatif, série O	6 000	150 \$	1,38 \$	6 000	150 \$	1,38 \$	6 000	150 \$	1,38 \$
En dollars US, à dividende non cumulatif, série P (3)	–	–	–	–	–	1,26 US	4 000	132	1,44 US
À dividende non cumulatif, série S (4)	–	–	1,33	10 000	250	1,53	10 000	250	1,53
À dividende non cumulatif, série W (5)	12 000	300	1,23	12 000	300	0,99	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AA (6)	12 000	300	0,71	–	–	–	–	–	–
À dividende non cumulatif, série AB (7)	12 000	300	0,41	–	–	–	–	–	–
		1 050 \$			700 \$			532 \$	
Actions ordinaires									
Solde au début	1 293 502	7 170 \$		1 289 496	6 988 \$		1 312 042	7 018 \$	
Émises en vertu du régime d'options sur actions (8)	5 617	127		9 917	214		6 657	127	
Achetées aux fins d'annulation	(18 229)	(101)		(5 911)	(32)		(29 203)	(157)	
Solde à la fin	1 280 890	7 196 \$	1,44 \$	1 293 502	7 170 \$	1,18 \$	1 289 496	6 988 \$	1,01 \$
Actions de trésorerie – Actions privilégiées									
Solde au début				–	– \$		–	– \$	
Ventes	2 082	51		–	–		–	–	
Achats	(2 085)	(51)		(91)	(2)		–	–	
Solde à la fin	(94)	(2) \$		(91)	(2) \$		–	– \$	
Actions de trésorerie – Actions ordinaires									
Solde au début	(7 053)	(216) \$		(9 726)	(294) \$		–	– \$	
Ventes	5 097	193		5 904	179		7 550	248	
Achats	(3 530)	(157)		(1 326)	(47)		(7 376)	(238)	
Incidence initiale de l'adoption de la NOC-15	–	–		(1 905)	(54)		–	–	
Montants reclassés	–	–		–	–		(9 900)	(304)	
Solde à la fin	(5 486)	(180) \$		(7 053)	(216) \$		(9 726)	(294) \$	

- (1) Le 6 avril 2006, nous avons versé un dividende en actions sous forme de une action ordinaire pour chaque action ordinaire émise et en circulation. L'incidence est la même que dans le cas d'un fractionnement d'actions à raison de deux pour une. Nous avons ajusté rétroactivement le nombre d'actions ordinaires et le nombre de dividendes déclarés par action de façon à tenir compte du dividende en actions.
- (2) Il n'y a eu aucune vente d'actions privilégiées de trésorerie au cours des exercices 2006, 2005 et 2004.
- (3) Le 7 octobre 2005, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série P.
- (4) Le 6 octobre 2006, nous avons racheté les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série S. L'excédent du prix de rachat sur la valeur comptable, d'un montant de 10 millions de dollars, a été retranché des bénéfices non répartis réservés aux dividendes sur actions privilégiées.
- (5) Le 31 janvier 2005, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série W à 25 \$ l'action.
- (6) Le 4 avril 2006, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AA à 25 \$ l'action.
- (7) Le 20 juillet 2006, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AB à 25 \$ l'action.
- (8) Comprend la levée des options sur actions à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions, entraînant une contrepassation de la charge à payer, déduction faite des impôts connexes, de 8 millions de dollars (10 millions en 2005; 5 millions en 2004), et à même les attributions assorties de droits à la plus-value des actions qui ont fait l'objet d'une renonciation, déduction faite des impôts connexes, de 2 millions (7 millions en 2005; 3 millions en 2004).

Conditions à l'égard des passifs liés aux actions privilégiées et des actions privilégiées

	Dividendes par action (1)	Dates de rachat (2)	Prix de rachat (2), (3)	Dates de conversion	
				Au gré de la Banque (2), (4)	Au gré du détenteur (5)
Passifs liés aux actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série N	0,293750	24 août 2003	25,25	24 août 2003	24 août 2008
Actions privilégiées					
Actions privilégiées de premier rang					
À dividende non cumulatif, série O	0,343750 \$	24 août 2004	25,50 \$	24 août 2004	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série W	0,306250	24 février 2010	26,00	24 février 2010	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AA	0,278125	24 mai 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles
À dividende non cumulatif, série AB	0,293750	24 août 2011	26,00	Non convertibles	Non convertibles

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de séries N, O, W, AA et AB sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le conseil d'administration, le 24 de chaque mois de février, mai, août et novembre ou aux environs de ces dates.
- (2) Le prix de rachat correspond au prix au 31 octobre 2006 ou au prix de rachat contractuel, selon ce qui s'applique. Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Ces actions peuvent être rachetées en espèces, dans le cas des actions de série N, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2003, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2007; dans le cas des actions de série O, à un prix de 26 \$ par action, si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2004, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2008; dans le cas des actions de série W, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 février 2010, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 février 2014; dans le cas des actions de série AA, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 mai 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre
- (3) le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 mai 2015 et dans le cas des actions de série AB, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 24 août 2011, diminué de 0,25 \$ par la suite pour chaque période de douze mois jusqu'à atteindre le prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à compter du 24 août 2015.
- (4) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la Loi, nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de séries N, O, W, AA et AB, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (5) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, aux dates précisées ci-dessus, convertir les actions privilégiées de premier rang de séries N, O et W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (6) Sous réserve du droit que nous avons de racheter nos actions ou de trouver d'autres acheteurs, le détenteur peut, à compter des dates précisées ci-dessus, convertir ses actions privilégiées de premier rang en actions ordinaires. Les actions de série N peuvent être converties trimestriellement en un nombre d'actions ordinaires déterminé par la division du prix de rachat alors en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La Loi nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrions, aux règles relatives à la suffisance du capital et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement.

En outre, nous ne pouvons déclarer ni verser un dividende sans avoir obtenu l'approbation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, la totalité de l'ensemble des dividendes pour l'exercice excède le total de notre bénéfice net jusqu'à ce jour et de notre bénéfice net non réparti pour les deux exercices précédents.

Nous avons convenu que s'il advenait que Fiducie de capital RBC ou Fiducie de capital RBC II ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 17.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Nous avons aussi convenu que, n'importe quel jour où nous publions des résultats financiers pour un trimestre, s'il advenait i) que nous fassions état d'une perte nette consolidée cumulative pour les quatre trimestres précédant immédiatement le trimestre en cours, et ii) qu'au cours du trimestre précédant immédiatement le trimestre en cours, nous n'ayons déclaré aucun dividende en espèces sur la totalité de nos actions ordinaires et privilégiées en circulation, nous pourrions différer le paiement d'intérêts sur les effets subordonnés à taux ajustable de série 2014-1 (qui viennent à échéance le 18 juin 2103). Au cours de toute période pendant laquelle les intérêts sont différés, i) les intérêts courent sur ces effets mais ne seront pas composés, ii) nous ne pourrions pas déclarer ni verser de dividendes (sauf au moyen de dividendes en actions) sur nos actions ordinaires et privilégiées, ni rembourser ou racheter ces dernières et iii) nous ne pourrions pas verser d'intérêts, de capital ni de prime sur tout titre d'emprunt émis par nous ou dette à l'égard de fonds empruntés contractée par nous et qui est subordonnée à ces effets.

Capital réglementaire

Nous sommes assujettis à des exigences en matière de capital réglementaire établies par le BSIF. Les ratios de capital ajustés en fonction des risques selon les normes de la Banque des règlements internationaux et le ratio actif/capitaux propres sont deux mesures de la solidité du capital établies par le BSIF.

Le BSIF requiert des banques canadiennes qu'elles maintiennent des ratios minimaux du capital de première catégorie et du capital total de 4 % et de 8 %, respectivement. Cependant, le BSIF a également établi officiellement les ratios fondés sur le risque que doivent viser les institutions de dépôt au Canada. Ces cibles sont un ratio du capital de première catégorie de 7 % et un ratio du capital total de 10 %. Au 31 octobre 2006, nous avions des ratios du capital de première catégorie et du capital total de 9,6 % et de 11,9 %, respectivement (9,6 % et 13,1 %, respectivement, en 2005).

Au 31 octobre 2006, notre ratio actif/capitaux propres était de 19,7 fois (17,6 fois en 2005), ce qui demeure en deçà de la limite supérieure permise par le BSIF.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes, dont la mise sur pied a été annoncée le 27 août 2004, offre aux actionnaires ordinaires inscrits la possibilité de réinvestir automatiquement les dividendes en espèces versés sur leurs actions ordinaires à des fins d'achat d'actions ordinaires additionnelles. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires résidant au Canada ou aux États-Unis.

La direction a la possibilité de pourvoir au régime au moyen de l'acquisition d'actions sur le marché libre ou de l'émission d'actions de trésorerie.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2006, 42,2 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de la levée potentielle d'options sur actions en cours.

Autres

Le 19 octobre 2006, nous avons annoncé notre intention de racheter la totalité de nos 6 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série O émises et en circulation au prix de 25,50 \$ l'action, comprenant une prime de remboursement de 0,50 \$. Le rachat s'est conclu le 24 novembre 2006.

Le 23 octobre 2006, nous avons également annoncé notre intention d'émettre 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de série AC au prix de 25 \$ l'action, pour un produit total de 200 millions de dollars. L'émission s'est conclue le 1^{er} novembre 2006.

Offre publique de rachat dans le cours normal de nos activités

Les renseignements relatifs aux actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités au cours de 2006, 2005 et 2004 sont présentés ci-dessous.

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2006								
	Avant le dividende en actions				Après le dividende en actions				Total
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant		
26 juin 2006 – 31 octobre 2006	7 000	–	– \$	– \$	6 595	47,12 \$	311 \$	311 \$	
24 juin 2005 – 23 juin 2006	10 000	4 387	90,48	397	2 859	47,52	136	533	
		4 387	90,48 \$	397 \$	9 454	47,24 \$	447 \$	844 \$	

Périodes visées par les offres publiques de rachat dans le cours normal de nos activités	2005 (1)				2004 (1)			
	Nombre d'actions admissibles au rachat (en milliers)	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	Nombre d'actions rachetées (en milliers)	Coût moyen par action	Montant	
24 juin 2005 – 23 juin 2006	10 000	1 950	83,50 \$	163 \$	–	– \$	– \$	
24 juin 2004 – 23 juin 2005	25 000	1 005	63,24	63	6 412	60,56	388	
24 juin 2003 – 23 juin 2004	25 000	–	–	–	8 189	61,54	504	
		2 955	76,61 \$	226 \$	14 601	61,11 \$	892 \$	

(1) Le nombre d'actions et le coût moyen par action pour les exercices 2005 et 2004 ont été calculés avant le versement du dividende en actions.

Note 19 Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

	2006	2005
Titres de fiducie de série 2015 émis par Fiducie de capital RBC	1 207 \$	1 200 \$
EDDV consolidées	506	703
Autres	62	41
	1 775 \$	1 944 \$

Nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Ces EDDV comprennent des EDDV de financement structuré, des fonds de placement, des EDDV de création de produits de crédit et des structures de rémunération, comme il est décrit à la note 6.

Nous avons émis des titres RBC TruCS de série 2015 en 2005, qui sont constatés à titre de part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au

moment de la consolidation. Veuillez vous reporter à la note 17. Au 31 octobre 2006, les titres de fiducie de série 2015 émis par Fiducie de capital RBC comprenaient des intérêts courus d'un montant de 19 millions de dollars (néant en 2005), déduction faite d'un montant de 12 millions (néant en 2005) au titre d'actions de trésorerie.

Note 20 Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons un certain nombre de régimes à cotisations ou à prestations déterminées qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Nos régimes à prestations déterminées fournissent des prestations établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offrent notamment une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Au cours de l'exercice, nous avons annoncé des modifications à notre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite au Canada, lesquelles seront en vigueur pour les employés admissibles qui prendront leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2010. Le nouveau régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite prévoit l'attribution d'un crédit annuel fixe aux employés retraités admissibles, qui sera calculé en fonction du nombre d'années de service admissibles. Le crédit peut être affecté à l'adhésion à des régimes de soins médicaux et dentaires après le départ à la retraite. Ces modifications ont donné lieu à une diminution de 505 millions de dollars de nos obligations au titre des prestations constituées.

Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations déterminées conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires compte tenu du droit à pension des employés en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2006. La prochaine évaluation actuarielle qui sera effectuée aux fins de la capitalisation sera finalisée le 1^{er} janvier 2007.

En 2006, les cotisations versées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 594 millions de dollars et 58 millions (248 millions et 56 millions en 2005), respectivement. Pour 2007, le total des cotisations versées aux régimes à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à environ 160 millions de dollars et à 60 millions, respectivement.

Aux fins de présentation de l'information financière, nous évaluons l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes de retraite au 30 septembre de chaque exercice.

Les tableaux suivants présentent l'information financière à l'égard de nos régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations et capitalisation

	Régimes de retraite (1)		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (2)	
	2006	2005	2006	2005
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	5 719 \$	5 067 \$	29 \$	31 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	445	751	3	4
Cotisations de l'employeur	518	179	59	55
Cotisations des participants	24	24	6	3
Prestations versées	(323)	(295)	(56)	(64)
Acquisitions d'entreprises	21	-	-	-
Autres	2	18	-	-
Variation des taux de change	1	(25)	-	-
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	6 407 \$	5 719 \$	41 \$	29 \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture	6 524 \$	5 503 \$	1 891 \$	1 620 \$
Coût des services rendus	173	138	26	49
Intérêts débiteurs	345	344	77	101
Cotisations des participants	24	24	6	3
Perte actuarielle	38	798	38	180
Prestations versées	(323)	(295)	(56)	(64)
Modifications et compressions de régimes	24	1	(515)	(1)
Acquisitions d'entreprises	31	-	5	-
Autres	5	49	-	6
Variation des taux de change	(3)	(38)	(4)	(3)
Obligation au titre des prestations constituées à la clôture	6 838 \$	6 524 \$	1 468 \$	1 891 \$
Capitalisation				
Excédent de l'obligation au titre des prestations constituées sur l'actif des régimes	(431)\$	(805)\$	(1 427)\$	(1 862)\$
Perte actuarielle nette non comptabilisée	963	1 127	598	604
Obligation (actif) transitoire non comptabilisé	(12)	(14)	(330)	140
Coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé	131	136	1	11
Cotisations entre le 30 septembre et le 31 octobre	14	3	4	5
Actif payé d'avance (charge à payer) au 31 octobre	665 \$	447 \$	(1 154)\$	(1 102)\$
Montants comptabilisés au bilan consolidé :				
Autres actifs	761 \$	540 \$	- \$	- \$
Autres passifs	(96)	(93)	(1 154)	(1 102)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	665 \$	447 \$	(1 154)\$	(1 102)\$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,26 %	5,41 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %	4,40 %

(1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes totalisaient 6 156 millions de dollars (5 872 millions en 2005) et 5 665 millions (5 026 millions en 2005), respectivement.

(2) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques en matière de coûts des soins de santé à l'égard du prochain exercice qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages couverts par les régimes de soins de santé et d'assurance vie postérieurs à l'emploi étaient de 7,8 % pour les soins médicaux, diminuant à un taux final de 4,9 % en 2015, et de 4,5 % pour les soins dentaires.

Paiements de prestations prévus

Le tableau ci-dessous présente nos estimations des paiements de prestations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Paiements de prestations prévus

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2007	327 \$	63 \$
2008	324	66
2009	351	74
2010	363	79
2011	369	83
2012 à 2016	2 017	475

Composition de l'actif des régimes à prestations déterminées

L'actif des régimes à prestations déterminées est principalement composé de titres de participation et de titres à revenu fixe. Les titres de participation comprennent 1,9 million (1,7 million en 2005, ajusté par suite du versement d'un dividende en actions) de nos actions ordinaires ayant une juste valeur

de 94 millions de dollars (70 millions en 2005). Des dividendes totalisant 2,5 millions de dollars (1,6 million en 2005) ont été reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif des régimes selon la catégorie des titres :

Catégorie d'actifs

	Réel	
	2006	2005
Titres de participation	60 %	60 %
Titres d'emprunt	40 %	40 %
Total	100 %	100 %

Politiques et stratégies de placement

Les actifs du régime sont investis prudemment à long terme afin de respecter les obligations au titre des prestations à un coût raisonnable. La politique relative à la composition de l'actif tient compte de plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- i) les caractéristiques des placements, y compris les rendements attendus, la volatilité et la corrélation entre les actifs et les passifs du régime;
- ii) le niveau de tolérance du régime au risque, qui détermine l'équilibre entre la volatilité accrue à court terme et les rendements attendus à long terme plus importants;
- iii) la diversification des actifs du régime afin de réduire au minimum le risque de pertes importantes;
- iv) la liquidité du portefeuille par rapport aux besoins prévus du régime en matière de flux de trésorerie;
- v) les facteurs actuariels comme les données démographiques des participants au régime et les taux d'augmentation futurs des salaires.

Charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi est détaillée dans les tableaux suivants :

Charge au titre des prestations constituées

	2006	2005	2004
Coût des services rendus	173 \$	138 \$	136 \$
Intérêts débiteurs	345	344	330
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(364)	(328)	(315)
Amortissement de l'actif transitoire	(2)	(2)	(2)
Amortissement du coût des services passés	32	32	32
Amortissement de la perte actuarielle	138	90	84
Autres	3	3	-
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	325	277	265
Charge au titre des régimes à cotisations déterminées	65	63	64
Charge au titre des prestations constituées	390 \$	340 \$	329 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	5,25 %	6,25 %	6,25 %
Taux de rendement à long terme présumé de l'actif des régimes	7,00 %	7,00 %	7,00 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %

Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2006	2005	2004
Coût des services rendus	26 \$	49 \$	72 \$
Intérêts débiteurs	77	101	99
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes	(2)	(2)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire	3	17	17
Amortissement de la perte actuarielle	31	30	26
Amortissement du coût des services passés	(20)	1	1
Gain découlant de compressions	(8)	(1)	-
Charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	107 \$	195 \$	214 \$
Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de la charge au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi			
Taux d'actualisation	5,41 %	6,35 %	6,34 %
Taux de croissance de la rémunération future	4,40 %	4,40 %	4,40 %

Hypothèses importantes

Les méthodes suivies pour la détermination des hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-dessous :

Hypothèse relative au taux de rendement global à long terme prévu

Le taux de rendement prévu supposé des actifs est établi en fonction du rendement à long terme prévu des obligations gouvernementales, et reflète une hypothèse raisonnable relative à la prime de risque sur capitaux propres. Le rendement à long terme attendu de chacune des catégories d'actifs est par la suite pondéré en fonction de l'attribution cible de l'actif pour déterminer l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme prévu de l'actif pour le portefeuille, ce qui a entraîné un taux de rendement prévu supposé de 7 % pour 2007 (7 % pour la période allant de 2003 à 2006).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de certaines des hypothèses clés sur l'obligation et la charge au titre des prestations constituées et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Sensibilité des hypothèses clés en 2006

<i>Prestations de retraite</i>	<i>Variation de l'obligation</i>	<i>Variation de la charge</i>
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	233 \$	29 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	26	6
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de rendement à long terme sur l'actif des régimes	-	13
<i>Autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	<i>Variation de l'obligation</i>	<i>Variation de la charge</i>
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	52 \$	8 \$
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	-	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	143	19
Incidence d'une diminution de 1,00 % des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé	(119)	(15)

Rapprochement de la charge comptabilisée au titre des prestations constituées et de la charge engagée au titre des prestations constituées

Le coût des prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est établi de manière actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Le coût est calculé en fonction du taux d'actualisation établi au moyen de la méthode décrite à la section intitulée Hypothèses importantes, ainsi qu'en fonction des meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement attendu des investissements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge à la retraite des employés et des coûts des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie.

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes canadiens et américains de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, à chaque date d'évaluation, tous les flux de trésorerie futurs prévus liés au paiement de prestations sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements de titres d'emprunt de sociétés ayant une cote AA. Selon les hypothèses, les cours au comptant au-delà de 30 ans sont équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux qui générerait une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir des cours au comptant applicables. Cette méthode n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des taux de réinvestissement.

Les gains ou les pertes actuariels découlent des écarts qui se créent avec le temps entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles. Le coût des services passés découle des modifications apportées au régime. L'adoption du chapitre 3461 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Avantages sociaux futurs*, a entraîné la constatation d'un actif et d'une obligation transitoires à la date d'adoption.

Les gains ou les pertes actuariels, le coût des services passés et l'actif ou l'obligation transitoires sont amortis sur la durée de vie attendue moyenne restante des membres actifs qui devraient recevoir des prestations en vertu du régime. Les tableaux qui suivent présentent l'incidence sur notre charge annuelle au titre des avantages sociaux qu'aurait eue la comptabilisation de tous les coûts et de toutes les charges à mesure qu'ils se produisaient.

Charge engagée au titre des prestations constituées

	2006	2005	2004
Charge comptabilisée au titre des prestations constituées	325 \$	277 \$	265 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(81)	(423)	(160)
Écart entre les pertes (les gains) actuariels amortis et réels	(100)	708	(50)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(2)	(31)	(12)
Amortissement de l'actif transitoire	2	2	2
Charge engagée au titre des prestations constituées	144 \$	533 \$	45 \$

Charge engagée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi

	2006	2005	2004
Charge comptabilisée au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	107 \$	195 \$	214 \$
Écart entre le taux de rendement prévu et le taux de rendement réel de l'actif des régimes	(1)	(2)	(2)
Écart entre les pertes (gains) actuariels amortis et réels	7	150	(91)
Écart entre le coût des services passés amorti et le coût des services passés réel	(485)	(1)	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire	(3)	(17)	(17)
Charge engagée (excédent) au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi	(375)\$	325 \$	103 \$

Note 21 Rémunération à base d'actions

Nous offrons des régimes de rémunération à base d'actions à certains employés clés et aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. Nous utilisons des produits dérivés et des fiducies de rémunération afin de gérer le risque économique lié à la volatilité du cours de nos actions ordinaires relativement à plusieurs de ces régimes. Les charges présentées ci-dessous au titre des régimes de rémunération à base d'actions ne reflètent pas l'incidence de ces instruments dérivés. L'incidence de ces produits dérivés n'est pas prise en compte dans les charges de rémunération à base d'actions qui sont comptabilisées dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines de nos états consolidés des résultats.

Régime d'options sur actions

Nous avons deux régimes d'options sur actions, un pour certains de nos employés clés et un autre pour les administrateurs qui ne sont pas nos employés. Le 19 novembre 2002, le conseil d'administration a mis fin aux octrois futurs d'options en vertu du régime d'options sur actions des administrateurs qui ne sont pas des employés. En vertu des régimes offerts aux employés, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires à des prix qui ne doivent pas être inférieurs à ceux du marché le jour de l'octroi. Les options sont acquises sur une période de quatre ans pour les employés et peuvent être levées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

Pour les options octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, qui n'étaient pas assorties de droits à la plus-value des actions, aucune charge de rémunération n'a été constatée puisque, à la date de l'octroi, le prix de levée des options n'était pas inférieur au cours du marché des actions sous-jacentes. Lorsque les options sont levées, le produit obtenu est crédité aux actions ordinaires.

Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les octrois d'options en vertu du régime d'options sur actions pour les employés étaient assortis de droits à la plus-value des actions. Les droits à la plus-value des actions permettaient aux participants d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que l'option correspondante. Ainsi, les participants recevaient un

paiement en espèces égal à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Au cours du dernier trimestre de 2002 et du premier trimestre de 2003, certains participants de la haute direction ont renoncé volontairement à leurs droits à la plus-value des actions, mais ont conservé les options correspondantes. Les droits à la plus-value des actions sont maintenant entièrement acquis et entraînent une charge de rémunération en raison de la variation du cours du marché de nos actions ordinaires. La charge de rémunération pour ces octrois assortis de droits à la plus-value des actions s'établissait à 27 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 (42 millions en 2005; 3 millions en 2004).

Le tableau qui suit présente un sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que des données qui s'y rapportent :

	2006		2005 (1)		2004 (1)	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
En cours au début	36 481	23,15 \$	44 744	22,02 \$	49 606	21,03 \$
Options octroyées	1 756	44,13	2 054	31,70	2 378	31,32
Levées – Actions ordinaires (2), (3)	(5 617)	20,40	(9 917)	19,85	(6 657)	17,97
– Droits à la plus-value des actions	(143)	21,60	(320)	21,01	(352)	20,68
Options annulées	(234)	24,36	(80)	30,44	(231)	23,93
En cours à la fin	32 243	24,66 \$	36 481	23,15 \$	44 744	22,02 \$
Options pouvant être levées à la fin	26 918	22,57 \$	28 863	21,56 \$	32 801	20,21 \$
Options pouvant être octroyées	23 121		24 500		26 430	

- (1) Le nombre d'options en cours et la moyenne pondérée du prix de levée pour les exercices 2005 et 2004 ont été ajustés de façon à tenir compte du dividende en actions versé le 6 avril 2006. Se reporter à la note 18.
(2) Le montant des espèces reçu par suite de la levée d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 115 millions de dollars (197 millions en 2005; 119 millions en 2004).
(3) De nouvelles actions ordinaires ont été émises pour toutes les options levées en 2006, en 2005 et en 2004. Se reporter à la note 18.

Options en cours et options pouvant être levées au 31 octobre 2006, en fonction des fourchettes de prix de levée

	Options en cours (1)			Options pouvant être levées (1)	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix de levée
De 10,00 \$ à 15,00 \$ (2)	1 055	11,60 \$	2,3	1 055	11,60 \$
De 15,45 \$ à 19,82 \$	9 724	18,27	2,2	9 724	18,27
De 21,79 \$ à 25,00 \$	12 176	24,56	4,3	12 176	24,56
De 26,09 \$ à 29,68 \$	3 365	29,01	5,6	2 451	29,00
De 31,31 \$ à 44,13 \$	5 923	35,24	7,9	1 512	31,44
Total	32 243	24,66 \$	4,4	26 918	22,57 \$

- (1) Le nombre d'options en cours et d'options pouvant être levées a été ajusté de façon à tenir compte du dividende en actions versé le 6 avril 2006. Se reporter à la note 18.
(2) La moyenne pondérée des prix de levée a été révisée afin de refléter la conversion des options libellées en devises autres que le dollar canadien au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Méthode de la juste valeur

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* recommande l'utilisation de la méthode de la juste valeur pour la constatation d'une charge pour les attributions d'options. Selon cette méthode, la juste valeur d'une attribution à la date de l'octroi est amortie sur la période d'acquisition applicable et constatée à titre de charge de rémunération. Nous avons adopté prospectivement la méthode de la juste valeur pour les nouvelles attributions octroyées à compter du 1^{er} novembre 2002. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la juste valeur de la charge de rémunération inscrite relativement à ces attributions se chiffrait à 13 millions de dollars (14 millions en 2005; 9 millions en 2004). Au 31 octobre 2006, la charge de rémunération liée aux attributions pour

lesquelles les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 13 millions de dollars (16 millions en 2005; 18 millions en 2004) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 2,0 ans (1,7 an en 2005; 2,4 ans en 2004).

Le chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA* permet l'utilisation d'autres méthodes de constatation, y compris la méthode fondée sur la valeur intrinsèque, à condition de présenter les données pro forma relatives au bénéfice net et au bénéfice par action selon la méthode de la juste valeur. En ce qui a trait aux attributions octroyées avant le 1^{er} novembre 2002, le bénéfice net et le bénéfice par action pro forma sont présentés dans le tableau suivant :

	2006	Tel que déclaré		Pro forma (1), (2)	
		2005	2004	2005	2004
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 757 \$	3 437 \$	3 023 \$	3 424 \$	2 991 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées (3)	(29)	(50)	(220)	(50)	(220)
Bénéfice net	4 728 \$	3 387 \$	2 803 \$	3 374 \$	2 771 \$
Bénéfice (perte) de base par action (4)					
Activités poursuivies	3,67 \$	2,65 \$	2,31 \$	2,64 \$	2,29 \$
Activités abandonnées	(0,02)	(0,04)	(0,17)	(0,04)	(0,17)
Total	3,65 \$	2,61 \$	2,14 \$	2,60 \$	2,12 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action (4)					
Activités poursuivies	3,61 \$	2,61 \$	2,28 \$	2,60 \$	2,26 \$
Activités abandonnées	(0,02)	(0,04)	(0,17)	(0,04)	(0,17)
Total	3,59 \$	2,57 \$	2,11 \$	2,56 \$	2,09 \$

- (1) Selon la méthode d'évaluation fondée sur la juste valeur, la charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des options sur actions s'y rapportant. Par conséquent, les données pro forma obtenues au moyen de cette méthode ne sont peut-être pas représentatives des résultats futurs.
(2) Au cours du premier trimestre de 2006, toutes les attributions octroyées avant l'adoption de la méthode de la juste valeur ont été entièrement acquises, et leur juste valeur aux différentes dates d'octroi a été entièrement amortie; par conséquent, il n'y a aucune donnée pro forma à présenter pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006.
(3) Se reporter à la note 11.
(4) Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action ont été ajustés rétroactivement de façon à tenir compte du dividende en actions versé le 6 avril 2006. Se reporter à la note 18.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice 2006 a été estimée à 6,80 \$ (4,66 \$ en 2005; 5,47 \$ en 2004) au moyen d'un modèle d'établissement des prix des options à la date de l'octroi. Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

Pour l'exercice terminé le 31 octobre	2006	2005	2004
Hypothèses moyennes pondérées :			
Taux d'intérêt sans risque	3,98 %	3,75 %	4,22 %
Rendement prévu des actions	3,16 %	3,25 %	2,90 %
Volatilité prévue du cours des actions	17 %	17 %	18 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations déterminées pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous verserons 50 % de la cotisation de l'employé dans des actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 60 millions de dollars en 2006 (56 millions en 2005; 54 millions en 2004) pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au 31 octobre 2006, un total de 34,7 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés. De plus, nous offrons auparavant de tels régimes à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite, en cas d'une invalidité permanente ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion. Au 31 octobre 2006, la valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 221 millions de dollars (172 millions en 2005; 120 millions en 2004). Les fluctuations du cours des actions et les équivalents de dividendes comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 relativement à ces régimes se sont établis à 44 millions de dollars (42 millions en 2005; 3 millions en 2004).

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés de RBC Marchés des Capitaux. En vertu de ce régime, un pourcentage de la prime de rendement annuelle de chacun de ces employés est reporté et génère des dividendes au même taux que celui de nos actions ordinaires. L'employé touchera la prime en trois montants égaux versés dans les 90 jours suivant la fin de chacun des trois exercices suivants. La valeur de la prime différée sera égale à la valeur initiale de la prime rajustée en fonction des dividendes et des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires à la date à laquelle la prime est versée. Au 31 octobre 2006, la valeur du passif au titre du régime de primes différées s'établissait à 401 millions de dollars (320 millions en 2005; 241 millions en 2004). La charge de rémunération au titre des fluctuations du cours des actions et des équivalents de dividendes pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 relativement à ce régime s'établissait à 51 millions de dollars (57 millions en 2005; 4 millions en 2004).

Nous offrons des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement, qui sont acquises après trois ans, à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les attributions sont reçues sous forme d'actions ordinaires détenues en fiducie jusqu'à ce qu'elles soient acquises, ou sous forme d'unités d'actions différées. En vertu de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 50 % selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières nord-américaines. La valeur des attributions versées correspondra à l'attribution initiale ajustée pour tenir compte des dividendes et des fluctuations de la valeur de marché des actions ordinaires au moment où les actions attribuées sont acquises. Au 31 octobre 2006, 5,3 millions d'actions ordinaires étaient détenues en fiducie (7,3 millions en 2005; 8,1 millions en 2004). La valeur du passif au titre des unités d'actions différées s'établissait à 153 millions de dollars au 31 octobre 2006 (38 millions en 2005; 1 million en 2004). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 à l'égard de ces régimes s'est établie à 148 millions de dollars (109 millions en 2005; 80 millions en 2004).

Nous maintenons un régime de rémunération différée non admissible pour les employés clés aux États-Unis conformément à une entente appelée le régime d'accumulation de patrimoine américain de RBC. Ce régime permet aux employés admissibles d'effectuer des reports d'une partie de leur revenu annuel et de répartir ces reports parmi un choix varié de fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC. Notre passif au titre des unités d'actions de RBC détenues en vertu du régime au 31 octobre 2006 était de 289 millions de dollars (236 millions en 2005; 155 millions en 2004). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 s'est chiffrée à 110 millions de dollars (90 millions en 2005; 56 millions en 2004). Dans le cadre de l'acquisition de Dain Rauscher, certains employés clés de cette société se sont vu offrir des attributions de maintien en fonction d'une valeur totalisant 318 millions de dollars et devant être versées uniformément sur une période de service prévue de trois à quatre ans. Au cours de l'exercice 2005, les attributions de maintien ont été entièrement versées aux participants à la valeur de marché des actions ordinaires à la date d'acquisition. Le passif en vertu de ce régime s'établissait à néant au 31 octobre 2006 (néant en 2005; 36 millions de dollars en 2004). La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 relativement à ce régime s'est chiffrée à néant (1 million de dollars en 2005; 16 millions en 2004).

Nos régimes de rémunération à base d'actions comprenaient un régime de rémunération à moyen terme offert à certains hauts dirigeants. La dernière attribution en vertu de ce régime a été octroyée en 2001 et a été entièrement versée en 2004.

Pour les autres régimes à base d'actions, une charge de rémunération de 10 millions de dollars a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 (8 millions en 2005; 5 millions en 2004). Le passif au titre des unités d'actions détenues en vertu de ces régimes au 31 octobre 2006 s'établissait à 4 millions de dollars (19 millions en 2005; 16 millions en 2004). Le nombre d'actions ordinaires détenues en vertu de ces régimes totalisait 0,3 million (0,3 million en 2005, 0,4 million en 2004).

Note 22 Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus liés aux activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêt lié aux activités de négociation et les revenus liés aux activités de négociation qui sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu net d'intérêt est tiré des intérêts et des dividendes liés à l'actif et au passif des activités de négociation, ainsi que de l'amortissement des primes

et des escomptes sur les titres acquis ou émis. Les revenus autres que d'intérêt comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés à l'achat ou à la vente de titres, ainsi que les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation.

Revenus liés aux activités de négociation

	2006	2005	2004
Revenu net d'intérêt	(539)\$	21 \$	286 \$
Revenus autres que d'intérêt	2 574	1 594	1 563
Total	2 035 \$	1 615 \$	1 849 \$

Note 23 Charges liées au réalignement de l'entreprise

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi la mise en œuvre des mesures de réduction des coûts supplémentaires définies au cours de l'exercice 2005 (mesures supplémentaires). Les objectifs liés à ces mesures supplémentaires sont conformes à ceux approuvés par le Conseil d'administration le 9 septembre 2004 relativement au réalignement de notre entreprise. Ces objectifs sont les suivants : réduire les coûts, accélérer la croissance des revenus et améliorer l'efficacité de nos activités de manière à mieux servir nos clients.

Le tableau suivant présente les modifications apportées aux charges liées au réalignement de l'entreprise depuis le 1^{er} novembre 2004. Même si la mise en œuvre de ces mesures fut presque entièrement terminée en 2006,

les paiements liés à la protection salariale relativement au licenciement d'employés et certaines obligations en vertu de baux qui s'y rapportent se poursuivront par la suite. Les charges liées au réalignement de l'entreprise ayant trait aux activités poursuivies à payer au cours des périodes futures, d'un montant de 43 millions de dollars, ont été constatées dans le poste Autres passifs du bilan consolidé, alors que les charges de 14 millions ayant trait à RBC Mortgage Company, qui est comptabilisée à titre d'activité abandonnée (voir la note 11), ont été constatées dans le poste Passifs liés aux activités destinées à la vente. Les charges constatées au cours de l'exercice selon chaque secteur sont présentées à la note 30.

Charges liées au réalignement de l'entreprise

	Charges liées aux employés	Charges liées aux locaux	Autres charges	Total
Solde au 31 octobre 2004 – activités poursuivies	164 \$	– \$	13 \$	177 \$
Mesures initiales				
Contrepassation à l'égard des postes non supprimés	(55)	–	–	(55)
Montant à l'égard des nouveaux postes ciblés	52	–	–	52
Mesures supplémentaires	43	–	–	43
Autres ajustements, y compris au titre du change	(4)	–	(1)	(5)
Versements en espèces	(82)	–	(12)	(94)
Solde au 31 octobre 2005 – activités poursuivies	118 \$	– \$	– \$	118 \$
Mesures initiales				
Contrepassation à l'égard des postes non supprimés	(1)	–	–	(1)
Montant à l'égard des nouveaux postes ciblés	3	–	–	3
Ajustement à l'égard des postes supprimés	6	–	–	6
Mesures supplémentaires				
Contrepassation à l'égard des postes non supprimés	(11)	–	–	(11)
Ajustements au titre de la fermeture de centres d'exploitation	–	3	–	3
Autres ajustements, y compris au titre du change	(1)	–	–	(1)
Versements en espèces	(73)	(1)	–	(74)
Solde au 31 octobre 2006 – activités poursuivies	41 \$	2 \$	– \$	43 \$
Solde au 31 octobre 2004 – activités abandonnées	2 \$	13 \$	– \$	15 \$
Ajustements au titre de la fermeture de succursales et d'un siège social	1	12	–	13
Versements en espèces	(2)	(13)	–	(15)
Solde au 31 octobre 2005 – activités abandonnées	1 \$	12 \$	– \$	13 \$
Ajustements au titre de la fermeture de succursales et d'un siège social	–	6	–	6
Versements en espèces	(1)	(4)	–	(5)
Solde au 31 octobre 2006 – activités abandonnées	– \$	14 \$	– \$	14 \$
Solde total au 31 octobre 2006	41 \$	16 \$	– \$	57 \$

Les charges liées au réalignement de l'entreprise comprennent les paiements liés à la protection salariale relativement au licenciement d'employés. En ce qui a trait aux activités poursuivies, le nombre de postes ciblés pour suppression a diminué, passant de 2 063 au 31 octobre 2005 à 1 866. La baisse des montants à payer correspond à la diminution nette de 197 postes, qui est attribuable aux facteurs suivants : dans le cadre de la mise en œuvre des mesures initiales et supplémentaires, 19 et 215 postes ont été rétablis, respectivement, et 37 nouveaux postes ont été ciblés pour suppression. Au 31 octobre 2006, 1 980 employés avaient été licenciés, et 164 de ces licenciements étaient imputables à RBC Mortgage.

En 2006, nous avons procédé à la fermeture de trois centres d'exploitation dans le cadre de la mise en œuvre des mesures supplémentaires. En 2005, nous avons fermé le siège social de Chicago

de RBC Mortgage ainsi que 40 de ses succursales. Bien que nous ayons quitté les lieux, nous demeurons locataires; par conséquent, nous avons comptabilisé la juste valeur des obligations futures restantes en vertu des baux. Nous avons passé en charges les paiements relatifs à l'annulation de baux pour les locaux à l'égard desquels nous avons légalement mis fin à notre obligation en vertu des baux. La valeur comptable des éléments d'actif excédentaires des locaux fermés a été incluse dans les charges liées aux locaux.

En 2005, nous avons également engagé un montant d'environ 4 millions de dollars relativement à des services de remplacement d'employés. Les autres charges correspondent aux frais qu'un cabinet offrant des services professionnels nous a facturés en contrepartie de la prestation de conseils d'ordre stratégique et organisationnel dans le cadre du réalignement de l'entreprise.

Note 24 Impôts sur les bénéfices

	2006	2005	2004
Charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats			
Activités poursuivies			
Exigibles			
Au Canada – Fédéral	506 \$	739 \$	659 \$
– Provinciaux	331	431	338
À l'étranger	435	478	217
	1 272	1 648	1 214
Futurs			
Au Canada – Fédéral	104	(206)	12
– Provinciaux	31	(96)	12
À l'étranger	(4)	(68)	49
	131	(370)	73
<i>Total partiel</i>	1 403	1 278	1 287
Activités abandonnées			
Exigibles			
À l'étranger	(20)	(35)	(59)
Futurs			
À l'étranger	2	3	4
<i>Total partiel</i>	1 385	1 246	1 232
Charge (économie) d'impôts présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres			
Activités poursuivies			
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	130	204	328
Frais d'émission	(4)	2	–
Droits à la plus-value des actions	4	5	3
Gains au titre du régime d'accumulation de patrimoine	–	7	–
Autres	6	2	(1)
<i>Total partiel</i>	136	220	330
Total de la charge d'impôts	1 521 \$	1 466 \$	1 562 \$

Sources d'impôts futurs

	2006	2005
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour pertes sur créances	439 \$	464 \$
Montant lié à la rémunération reportée	616	545
Montant lié aux régimes de retraite	101	168
Charges liées au réalignement de l'entreprise	27	38
Reports prospectifs de pertes fiscales	68	25
Produits reportés	151	160
Provision pour litiges liée à Enron	253	265
Autres	335	331
	1 990	1 996
Provision pour moins-value	(10)	(11)
	1 980	1 985
Passifs d'impôts futurs		
Locaux et matériel	(214)	(183)
Charges reportées	(225)	(245)
Autres	(437)	(309)
	(876)	(737)
Actifs d'impôts futurs, montant net	1 104 \$	1 248 \$

Les reports prospectifs de pertes fiscales comprennent un montant de 31 millions de dollars au titre d'actifs d'impôts futurs liés à des pertes dans nos activités canadiennes et américaines (3 millions en 2005) qui viendront à échéance 10 ou 20 ans après leur naissance. Les reports prospectifs de pertes fiscales comprennent également un montant de 27 millions de dollars (11 millions en 2005) au titre d'un actif d'impôts lié à des pertes en capital, pour lequel il n'y a aucune date d'échéance.

Selon tous les éléments probants disponibles, nous sommes d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs, déduction faite de la provision pour moins-value, se réaliseront grâce à une combinaison de résorptions futures d'écarts temporaires et de bénéfice imposable.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

	2006		2005		2004	
Impôts sur les bénéfices au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 152 \$	34,7 %	1 632 \$	34,7 %	1 513 \$	35,0 %
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moins élevé applicable aux filiales	(599)	(9,6)	(251)	(5,3)	(164)	(3,8)
Bénéfices tirés des titres exonérés d'impôts	(184)	(3,0)	(85)	(1,8)	(54)	(1,3)
Variation du taux d'imposition	13	0,2	–	–	(10)	(0,2)
Autres	21	0,3	(18)	(0,4)	2	0,1
Taux d'imposition effectif et charge d'impôts présentée dans l'état consolidé des résultats avant les activités abandonnées	1 403 \$	22,6 %	1 278 \$	27,2 %	1 287 \$	29,8 %

Le bénéfice réalisé à l'étranger par certaines filiales serait imposé uniquement au moment de son rapatriement au Canada. Comme nous ne prévoyons pas actuellement le rapatriement de ces bénéfices non distribués, aucun passif d'impôts futurs n'a été constaté à leur égard. Selon

les estimations, les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués accumulés par des filiales à l'étranger était rapatriée, s'élèveraient à 822 millions de dollars au 31 octobre 2006 (745 millions en 2005; 714 millions en 2004).

Note 25 Bénéfice par action ⁽¹⁾

	2006	2005	2004
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 757 \$	3 437 \$	3 023 \$
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités abandonnées ⁽²⁾	(29)	(50)	(220)
Bénéfice net	4 728	3 387	2 803
Dividendes sur actions privilégiées	(60)	(42)	(31)
Gain net au rachat d'actions privilégiées	–	4	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 668 \$	3 349 \$	2 772 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 279 956	1 283 433	1 293 465
Bénéfice (perte) de base par action			
Activités poursuivies	3,67 \$	2,65 \$	2,31 \$
Activités abandonnées	(0,02)	(0,04)	(0,17)
Total	3,65 \$	2,61 \$	2,14 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	4 668 \$	3 349 \$	2 772 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)	1 279 956	1 283 433	1 293 465
Options sur actions ⁽³⁾	14 573	13 686	12 151
Pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération à base d'actions	5 256	7 561	5 400
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 299 785	1 304 680	1 311 016
Bénéfice (perte) dilué(e) par action			
Activités poursuivies	3,61 \$	2,61 \$	2,28 \$
Activités abandonnées	(0,02)	(0,04)	(0,17)
Total	3,59 \$	2,57 \$	2,11 \$

(1) Le nombre moyen d'actions ordinaires, le nombre moyen d'actions ordinaires dilué ainsi que le bénéfice dilué et de base par action ont été ajustés rétroactivement de façon à tenir compte du dividende en actions versé le 6 avril 2006. Se reporter à la note 18.

(2) Se reporter à la note 11.

(3) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode du rachat d'actions. Au cours des exercices 2006 et 2005, il n'y avait aucune option en cours dont le prix de levée excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires. En 2004, le calcul du bénéfice dilué par action excluait un nombre moyen de 2 174 376 options en cours ayant un prix de levée de 31,32 \$, car le prix de levée de ces options excédait le cours moyen du marché de nos actions ordinaires.

Note 26 Concentrations du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit surviennent soit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires, soit lorsqu'ils sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels. Les concentrations du

risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

	2006								2005									
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan (1)	204 488 \$	73 %	41 467 \$	15 %	27 358 \$	10 %	5 112 \$	2 %	278 425 \$	186 663 \$	77 %	32 366 \$	13 %	18 813 \$	8 %	4 119 \$	2 %	241 961 \$
Instruments de crédit hors bilan (2)																		
Montants engagés et non engagés (3)	78 851 \$	55 %	51 224 \$	35 %	12 997 \$	9 %	1 802 \$	1 %	144 874 \$	68 391 \$	53 %	46 221 \$	35 %	13 014 \$	10 %	2 542 \$	2 %	130 168 \$
Autres Produits dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation (4), (5)	28 563	47	11 563	19	19 776	33	738	1	60 640	33 608	49	11 835	18	22 609	33	176	-	68 228
	9 855	27	9 171	25	15 891	42	2 148	6	37 065	10 276	27	9 682	25	16 638	42	2 146	6	38 742
	117 269 \$	48 %	71 958 \$	30 %	48 664 \$	20 %	4 688 \$	2 %	242 579 \$	112 275 \$	47 %	67 738 \$	29 %	52 261 \$	22 %	4 864 \$	2 %	237 138 \$

- (1) Comprend les biens achetés en vertu des conventions de revente, les titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 52 % (41 % en 2005), au Québec, 15 % (10 % en 2005), dans les Provinces des Prairies, 14 % (12 % en 2005), et en Colombie-Britannique, 14 % (11 % en 2005). Aucun type d'industrie ne représente plus de 10 % du total des instruments de crédit au bilan.
- (2) Représente les instruments financiers dont les montants contractuels représentent le risque de crédit.
- (3) Les concentrations sectorielles les plus importantes au chapitre des engagements de crédit sont les services financiers, 38 % (37 % en 2005), les gouvernements, 5 % (6 % en 2005), le secteur immobilier commercial, 6 % (5 % en 2005), le transport, 3 % (5 % en 2005), les activités de gros, 5 % (5 % en 2005), la fabrication, 4 % (4 % en 2005), et le secteur des mines et de l'énergie, 13 % (13 % en 2005).
- (4) La plus forte concentration par type de contrepartie de ce risque de crédit se trouve dans les banques, soit 59 % (60 % en 2005).
- (5) Exclusion faite des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction, dont le coût de remplacement se chiffre à 20 millions de dollars (20 millions en 2005) et qui sont traités à titre de garanties.

Note 27 Garanties, engagements et éventualités

Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons de nombreuses ententes qui peuvent comporter des éléments répondant à la définition de « garantie » aux termes de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14, intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). En vertu de cette note, une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut éventuellement nous obliger à faire un paiement (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, de l'émission de nos propres actions ou de la prestation de services) à une contrepartie par suite i) de la variation d'un taux d'intérêt, d'un taux de change, du cours d'un titre ou d'une marchandise, d'un indice ou d'un

autre élément qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre participatif de la contrepartie, ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers ou iii) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette au moment où celle-ci devient exigible. Le montant remboursé potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie.

Le tableau qui suit résume les garanties importantes que nous avons accordées à des tiers.

	2006		2005	
	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable	Montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties	Valeur comptable
Dérivés de crédit et options vendues (1), (2)	54 723 \$	352 \$	28 662 \$	465 \$
Facilités de garantie de liquidités	34 342	-	29 611	-
Produits à valeur stable (2)	16 098	-	12 567	-
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution (3)	15 902	17	14 417	16
Rehaussements de crédit	4 155	-	3 179	-
Prêts hypothécaires vendus avec garantie (4)	204	-	388	-
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres (5)	-	-	32 550	-

- (1) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Montants se rapportant aux produits dérivés de notre bilan consolidé.
- (2) Le montant théorique d'un contrat correspond approximativement au montant maximal potentiel des paiements futurs.
- (3) La valeur comptable est comprise dans le poste Autres – Autres passifs de notre bilan consolidé.
- (4) Au 31 octobre 2006, le montant lié aux activités abandonnées était de néant (174 millions de dollars au 31 octobre 2005). Se reporter à la note 11. Le montant au 31 octobre 2005 a été revu pour y inclure le montant de 174 millions de dollars.
- (5) La presque totalité de nos activités de prêt de titres sont maintenant exercées par l'intermédiaire de notre nouvelle coentreprise, RBC Dexia IS. Au 31 octobre 2006, les engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres de RBC Dexia IS totalisaient 45 614 millions de dollars (néant en 2005); de ce montant, une tranche de 50 % représente notre risque de perte.

Dérivés de crédit et options vendues

Nos clients peuvent utiliser des dérivés de crédit ou des options vendues aux fins de spéculation ou de couverture. La définition de « garantie » fournie par la NOC-14 inclut les dérivés qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement à la contrepartie d'une garantie par suite de la variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif

ou à un titre participatif de la contrepartie. Nous n'avons présenté que les montants liés à des opérations pour lesquelles il est probable, en fonction des renseignements dont nous disposons, que le client utilise le dérivé de crédit ou l'option vendue pour se protéger contre une variation d'un élément sous-jacent se rapportant à un actif, à un passif ou à un titre participatif du client.

Nous utilisons des dérivés de crédit qui constituent des ententes contractuelles de gré à gré visant la compensation d'un tiers dans le cas où ce dernier subirait une perte financière par suite d'un événement de crédit se rapportant à un engagement précis, comme une obligation ou un prêt. La durée à l'échéance de ces dérivés de crédit varie selon les contrats et peut atteindre 15 ans.

Nous utilisons également des options vendues, qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles nous accordons à l'acheteur le droit, mais ne lui imposons pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Les options vendues qui répondent habituellement à la définition de « garantie » comprennent les contrats de change, les dérivés sur titres de participation et certains dérivés sur marchandises. La durée à l'échéance de ces options varie selon les contrats, et peut atteindre cinq ans.

Les biens détenus en garantie à l'égard des dérivés de crédit et des options vendues sont gérés en tant que portefeuille et peuvent être composés d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances (programmes) administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée à l'échéance des facilités de garantie de liquidités peut atteindre cinq ans. Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds aux programmes en cas de faillite ni pour acheter des actifs non productifs ou non remboursés. Aucune des facilités de garantie de liquidités que nous avons fournies n'a été utilisée.

Produits à valeur stable

Nous vendons des produits à valeur stable qui offrent une protection de la valeur comptable, principalement à des promoteurs de régimes de retraite régis en vertu de l'*Employee Retirement Income Security Act of 1974* (ERISA) comme les régimes 401(k), les régimes 457, etc. La protection de la valeur comptable est fournie pour des portefeuilles de titres à revenu fixe à court ou à moyen terme de grande qualité et vise à couvrir toute insuffisance advenant le cas où les participants au régime retireraient des fonds alors que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable. Nous avons l'option de nous désister de ce contrat en tout temps. Les biens détenus en garantie à l'égard des produits à valeur stable sont gérés en fonction du portefeuille et peuvent être constitués d'encaisse, de bons du Trésor et d'obligations d'État.

Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans. Notre politique en ce qui a trait aux biens détenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des titres sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de l'opération. Les biens affectés en garantie peuvent être composés d'encaisse, de titres et d'autres actifs.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multicédantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où, au moment du recouvrement des actifs sous-jacents, le rehaussement de crédit lié à l'opération ou les liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une cote de titre de grande qualité au moyen du rehaussement de crédit relatif à chaque opération. La durée de ces facilités de crédit s'établit entre un an et quatre ans.

Prêts hypothécaires vendus avec garantie

Aux termes de diverses ententes conclues avec des investisseurs, nous pouvons être tenus de racheter des prêts hypothécaires montés aux États-Unis et vendus à un investisseur si les prêts ne sont pas assurés pendant une durée excédant un an; nous pouvons aussi être tenus de rembourser toute prime reçue si les prêts hypothécaires font l'objet d'un remboursement anticipé ou d'un défaut de paiement dans les 120 jours qui suivent la vente. Les prêts hypothécaires sont entièrement garantis par des propriétés résidentielles.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Dans les opérations de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des biens affectés en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés. Les échéances de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de retour sur demande. Les biens détenus en garantie à l'égard des opérations de prêt de titres sont principalement constitués d'encaisse, de valeurs mobilières, d'obligations convertibles et de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement américain ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (lesquels comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre d'ententes telles que les contrats d'acquisition, de vente, de prestation de services et de location, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de l'opération. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Instruments de crédit hors bilan

Nous avons recours à des instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients. Les montants contractuels de ces instruments de crédit représentent le risque de crédit éventuel maximal, compte non tenu de la juste valeur de tous les biens en garantie, advenant le cas où des tiers n'exécuteraient pas leurs obligations en vertu de ces instruments. Notre processus de révision du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes que ceux qui s'appliquent aux prêts. Nombre de ces instruments arrivent à échéance sans avoir été utilisés. Par conséquent, les montants contractuels ne représentent pas nécessairement le risque de crédit futur réel auquel nous sommes exposés ni nos besoins en matière de flux de trésorerie.

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

Dans les opérations ayant trait aux prêts de titres, nous prêtons nos propres valeurs mobilières ou celles de nos clients à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres.

Les montants non engagés représentent le crédit que nous pouvons choisir d'accorder à un emprunteur.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien financier comprennent des facilités de rehaussement de crédit, des options de vente vendues, des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de négociation, ainsi que des lettres de crédit et des garanties d'exécution. Ces instruments constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers.

Les lettres de crédit documentaire, qui sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises, sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Les facilités d'émission d'effets constituent une entente en vertu de laquelle un emprunteur peut émettre des titres de créance à court terme. Les facilités de prise ferme renouvelables sont des facilités d'émission d'effets renouvelables qui peuvent être utilisées pour une période déterminée.

Le tableau qui suit présente un sommaire des montants contractuels des instruments de crédit hors bilan :

Instruments de crédit hors bilan

	2006	2005
Engagements de crédit (1)		
Échéance initiale de un an ou moins	57 154 \$	50 843 \$
Échéance initiale supérieure à un an	42 222	34 410
Prêt de titres	38 185	48 750
Montants non engagés	45 498	44 915
Garanties et lettres de crédit de soutien financier	21 734	18 786
Lettres de crédit documentaire	713	685
Facilités d'émission d'effets et facilités de prise ferme renouvelables	8	7
	205 514 \$	198 396 \$

(1) Comprend les concours de trésorerie.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs comptabilisés dans nos bilans consolidés. Les détails des actifs donnés en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Actifs donnés en garantie

	2006	2005
Encaisse et montants à recevoir de banques	100 \$	64 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	1 936	1 488
Prêts	187	624
Valeurs mobilières	56 580	31 915
Biens achetés en vertu de conventions de revente	36 788	36 878
Autres actifs	941	626
	96 532 \$	71 595 \$

	2006	2005
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 794 \$	1 370 \$
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires	2 309	1 510
Actifs donnés en garantie pour les opérations suivantes :		
Emprunts et prêts de titres	38 118	27 532
Engagements afférents à des titres vendus en vertu de conventions de rachat	44 651	32 266
Opérations sur produits dérivés	6 547	5 506
Autres	3 113	3 411
	96 532 \$	71 595 \$

Biens affectés en garantie

Au 31 octobre 2006, la valeur de marché approximative des biens acceptés en garantie que nous pouvons vendre ou affecter de nouveau en garantie se chiffrait à 109,1 milliards de dollars (82,2 milliards en 2005). Ces biens affectés en garantie ont été obtenus en vertu de conventions de revente, d'emprunts et de prêts de titres et d'opérations sur produits dérivés. De ce montant, une tranche de 48,0 milliards de dollars (47,8 milliards en 2005) a été vendue ou affectée de nouveau en garantie, généralement à titre de bien affecté en garantie relatif aux conventions de rachat ou pour couvrir des ventes à découvert.

Engagements en vertu de baux

Les engagements minimaux futurs relatifs à la location de locaux et de matériel en vertu de baux à long terme non résiliables de location-exploitation et de location-acquisition s'établissent de la façon indiquée ci-dessous pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Engagements en vertu de baux (1)

2007	419 \$
2008	378
2009	326
2010	268
2011	227
Par la suite	868
	2 486 \$

(1) La presque totalité de nos engagements en vertu de baux se rapporte à des baux de location-exploitation.

Litiges

Litige lié à Enron Corp. (Enron)

Une catégorie d'acquéreurs présumés de titres de participation et d'emprunt d'Enron émis dans le public entre le 9 janvier 1999 et le 27 novembre 2001 ont nommé la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées à titre de défenderesses dans le cadre d'une poursuite intitulée *Regents of the University of California v. Royal Bank of Canada* devant le tribunal de district des États-Unis, district sud du Texas (division de Houston). Ce litige a été fusionné avec la poursuite principale intitulée *Newby v. Enron Corp.*, soit le recours collectif consolidé principal présumé des actionnaires d'Enron, dans le cadre duquel des réclamations similaires ont été faites contre de nombreuses autres institutions financières, des cabinets d'avocats, des cabinets d'experts-comptables et certains cadres et administrateurs actuels et anciens d'Enron. En outre, la Banque Royale du Canada et certaines entités apparentées ont été nommées à titre de défenderesses dans le cadre de plusieurs autres poursuites liées à Enron qui ont été intentées devant divers tribunaux des États-Unis et dans le cadre desquelles des réclamations similaires ont été faites par des acquéreurs de titres d'Enron. La Banque Royale du Canada est aussi défenderesse mise en cause dans le cadre d'une poursuite intentée par le cabinet d'experts-comptables d'Enron, Arthur Andersen LLP, qui a fait des réclamations à de nombreuses parties mises en cause afin d'obtenir un recours contre elles dans le cas où la responsabilité d'Arthur Andersen LLP à l'égard des demanderesses serait établie dans le cadre de cette poursuite.

Nous surveillons le déroulement de ces poursuites sur une base continue et nous exercerons notre meilleur jugement afin de les régler dans ce que nous déterminerons être notre intérêt. Comme pour tout litige, il existe des incertitudes importantes quant à la durée et à l'issue. Ces incertitudes sont accrues en raison du grand nombre de poursuites et des nombreuses défenderesses nommées dans plusieurs d'entre elles, des questions inédites soulevées et du contexte judiciaire actuel difficile. Il est donc impossible de déterminer l'issue ultime de ces poursuites, le moment de leur règlement ou le risque auquel nous sommes exposés; cependant, au cours du quatrième trimestre de 2005, nous avons constitué une provision pour litiges de 591 millions de dollars (500 millions de dollars US) ou 326 millions de dollars après impôts (276 millions de dollars US

après impôts). Nous croyons que la résolution définitive de ces poursuites et d'autres procédures, qui ne devrait pas avoir une incidence négative importante sur notre situation financière consolidée, pourrait cependant avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle un règlement pourrait avoir lieu, compte non tenu de la provision que nous avons constituée en 2005. Dans chacune de ces affaires, nous continuerons de nous défendre vigoureusement.

Le 27 juillet 2005, la Banque Royale du Canada a conclu un accord sur le règlement de sa part de la poursuite « MegaClaims » intentée par Enron devant le tribunal de faillite des États-Unis, district sud de New York, contre la Banque Royale du Canada et un certain nombre d'autres institutions financières. En vertu de cet accord, la Banque Royale du Canada a accepté de verser à Enron la somme de 31 millions de dollars (25 millions de dollars US) en espèces afin de régler les réclamations faites par Enron contre la Banque et certaines entités apparentées; le montant a été passé en charges au cours du troisième trimestre de 2005. Enron a reconnu également des demandes présentées par la Banque contre les biens en faillite d'Enron d'un montant de 140 millions de dollars (114 millions de dollars US), y compris une réclamation de 61 millions de dollars (50 millions de dollars US) antérieurement transférée par la Banque et qui faisait l'objet d'une procédure distincte devant le tribunal de faillite, en contrepartie d'un paiement en espèces à Enron d'un montant de 29 millions de dollars (24 millions de dollars US), qui a été passé en charges au cours du quatrième trimestre de 2005. L'accord a été approuvé par le tribunal de faillite fédéral des États-Unis le 29 novembre 2005 et règle toutes les réclamations entre la Banque et Enron relativement à l'affaire de la faillite d'Enron. Nous avons par la suite effectué un paiement en vertu de cet accord au cours de l'exercice 2006 et toutes les réclamations faites par la succession d'Enron contre la Banque Royale du Canada ont été rejetées.

Autres

Nous faisons l'objet de diverses poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos pratiques ou mesures. Nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces poursuites ne sera pas important eu égard à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-dessous illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt de la façon prescrite dans le chapitre 3860 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*. Les instruments financiers figurant au bilan et hors bilan sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. En outre, les taux d'intérêt réels sont indiqués, s'il y a lieu. Les taux réels indiqués représentent les taux historiques pour les instruments à taux fixe comptabilisés au coût non amorti et les taux du marché courants pour les instruments à taux variable ou les instruments comptabilisés à la juste valeur. Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la

direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2006 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de (79,8) milliards de dollars à (40,2) milliards (de (79,5) milliards à (39,7) milliards en 2005).

Valeur comptable en fonction des dates contractuelles de modification des taux ou des échéances, selon la date la plus rapprochée

	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Encaisse et dépôts à des banques	– \$	11 104 \$	– \$	– \$	2 036 \$	– \$	1 763 \$	14 903 \$
Taux d'intérêt réel	–	4,33 %	–	–	4,22 %	–	–	
Valeurs mobilières								
Compte de négociation	–	30 399	5 706	5 238	24 093	23 436	58 365	147 237
Taux d'intérêt réel	–	4,69 %	4,69 %	4,62 %	4,62 %	4,85 %	–	
Compte de placement et substitut de prêt	–	10 163	1 346	1 781	14 378	6 809	3 155	37 632
Taux d'intérêt réel	–	4,90 %	4,93 %	4,94 %	4,58 %	4,80 %	–	
Biens achetés en vertu de conventions de revente	–	58 454	924	–	–	–	–	59 378
Taux d'intérêt réel	–	5,14 %	4,33 %	–	–	–	–	
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	92 469	21 230	8 288	11 953	68 574	5 873	143	208 530
Taux d'intérêt réel	–	5,93 %	5,56 %	5,49 %	5,28 %	5,96 %	–	
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	69 100	69 100
	92 469 \$	131 350 \$	16 264 \$	18 972 \$	109 081 \$	36 118 \$	132 526 \$	536 780 \$
Passif								
Dépôts	137 738 \$	103 805 \$	18 085 \$	31 312 \$	43 391 \$	5 454 \$	3 738 \$	343 523 \$
Taux d'intérêt réel	–	4,44 %	4,31 %	3,92 %	3,79 %	4,86 %	–	
Engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat	–	39 191	886	491	–	–	535	41 103
Taux d'intérêt réel	–	4,74 %	4,33 %	4,28 %	–	–	–	
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	757	195	310	10 769	10 442	15 779	38 252
Taux d'intérêt réel	–	4,44 %	4,49 %	4,54 %	4,53 %	4,59 %	–	
Autres passifs	–	–	–	–	650	750	81 501	82 901
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	7,29 %	7,18 %	–	
Débiteures subordonnées	–	912	–	483	4 413	1 295	–	7 103
Taux d'intérêt réel	–	5,51 %	–	6,75 %	5,12 %	6,48 %	–	
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	–	–	–	–	1 200	–	575	1 775
Taux d'intérêt réel	–	–	–	–	4,87 %	–	–	
Capitaux propres	–	150	–	–	–	900	21 073	22 123
Taux d'intérêt réel	–	5,50 %	–	–	–	4,68 %	–	
	137 738 \$	144 815 \$	19 166 \$	32 596 \$	60 423 \$	18 841 \$	123 201 \$	536 780 \$
Écart au bilan	(45 269) \$	(13 465) \$	(2 902) \$	(13 624) \$	48 658 \$	17 277 \$	9 325 \$	– \$
Instruments financiers hors bilan ⁽¹⁾								
Produits dérivés utilisés aux fins de la gestion de l'actif et du passif								
Instruments – position payeur	– \$	(42 054) \$	(961) \$	(2 328) \$	(27 368) \$	(7 204) \$	– \$	(79 915) \$
Taux d'intérêt réel	–	4,34 %	4,35 %	4,22 %	4,41 %	4,77 %	–	
Instruments – position receveur	–	40 333	4 980	4 932	19 145	10 525	–	79 915
Taux d'intérêt réel	–	4,34 %	4,32 %	4,68 %	4,61 %	4,99 %	–	
Produits dérivés utilisés aux fins de transaction	–	(517)	(15 811)	6 884	26 784	12 947	(30 287)	–
Taux d'intérêt réel	–	4,33 %	4,33 %	4,31 %	4,22 %	4,41 %	–	
Total des instruments financiers hors bilan	– \$	(2 238) \$	(11 792) \$	9 488 \$	18 561 \$	16 268 \$	(30 287) \$	– \$
Écart total	(45 269) \$	(15 703) \$	(14 694) \$	(4 136) \$	67 219 \$	33 545 \$	(20 962) \$	– \$
Dollars canadiens	(26 367)	(24 559)	5 204	(1 764)	52 937	11 628	(17 083)	(4)
Devises	(18 902)	8 856	(19 898)	(2 372)	14 282	21 917	(3 879)	4
Écart total	(45 269) \$	(15 703) \$	(14 694) \$	(4 136) \$	67 219 \$	33 545 \$	(20 962) \$	– \$
Dollars canadiens – 2005	(14 858) \$	(34 024) \$	2 619 \$	(6 791) \$	48 941 \$	11 125 \$	(7 010) \$	2 \$
Devises – 2005	(14 527)	1 870	(19 392)	5 600	18 045	13 771	(5 369)	(2)
Écart total – 2005	(29 385) \$	(32 154) \$	(16 773) \$	(1 191) \$	66 986 \$	24 896 \$	(12 379) \$	– \$

(1) Représente le montant net du capital nominal.

Note 29 Opérations entre apparentés

Dans le cours normal de nos activités, nous offrons des services bancaires habituels et des services liés à l'exploitation et concluons d'autres opérations avec des sociétés liées ou avec d'autres sociétés apparentées, y compris nos coentreprises, selon des modalités semblables à celles accordées à des parties non apparentées. Se reporter à la note 9.

Nous accordons des prêts à des administrateurs, à des dirigeants et à d'autres employés à des taux normalement consentis à nos clients privilégiés. En outre, nous offrons des régimes d'actions différées et d'autres régimes à des administrateurs qui ne sont pas nos employés, à des dirigeants et à certains employés clés. Se reporter à la note 21.

Note 30 Résultats par secteur d'exploitation et par secteur géographique

2006	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 941 \$	1 109 \$	201 \$	(489)\$	6 762 \$	6 011 \$	108 \$	643 \$
Revenus autres que d'intérêt	7 440	1 763	4 492	180	13 875	7 552	4 397	1 926
Total des revenus	13 381	2 872	4 693	(309)	20 637	13 563	4 505	2 569
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	604	26	(115)	(86)	429	456	(28)	1
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 509	–	–	–	2 509	1 379	683	447
Frais autres que d'intérêt	6 140	2 260	3 058	37	11 495	7 056	3 038	1 401
Charges liées au réaligement de l'entreprise	–	1	(1)	–	–	–	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	4 128	585	1 751	(260)	6 204	4 672	812	720
Charge d'impôts	1 334	135	364	(430)	1 403	1 458	14	(69)
Part des actionnaires sans contrôle	–	6	(20)	58	44	37	(1)	8
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	2 794 \$	444 \$	1 407 \$	112 \$	4 757 \$	3 177 \$	799 \$	781 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(29)	–	–	(29)	–	(29)	–
Bénéfice net (perte nette)	2 794 \$	415 \$	1 407 \$	112 \$	4 728 \$	3 177 \$	770 \$	781 \$
Actif moyen lié aux activités poursuivies (1)	200 700 \$	39 000 \$	267 800 \$	(5 400)\$	502 100 \$	287 200 \$	113 300 \$	101 600 \$
Actif moyen lié aux activités abandonnées (1)	–	200	–	–	200	–	200	–
Total de l'actif moyen (1)	200 700 \$	39 200 \$	267 800 \$	(5 400)\$	502 300 \$	287 200 \$	113 500 \$	101 600 \$

2005	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	5 348 \$	1 108 \$	607 \$	(293)\$	6 770 \$	5 605 \$	608 \$	557 \$
Revenus autres que d'intérêt	7 151	1 620	3 455	188	12 414	6 901	3 955	1 558
Total des revenus	12 499	2 728	4 062	(105)	19 184	12 506	4 563	2 115
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	542	51	(91)	(47)	455	433	23	(1)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 625	–	–	–	2 625	1 270	809	546
Frais autres que d'intérêt	5 872	2 150	3 274	61	11 357	6 685	3 595	1 077
Charges liées au réaligement de l'entreprise	7	(2)	1	39	45	45	–	–
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	3 453	529	878	(158)	4 702	4 073	136	493
Charge d'impôts	1 149	135	137	(143)	1 278	1 329	(76)	25
Part des actionnaires sans contrôle	–	7	(19)	(1)	(13)	(30)	12	5
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	2 304 \$	387 \$	760 \$	(14)\$	3 437 \$	2 774 \$	200 \$	463 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(50)	–	–	(50)	–	(50)	–
Bénéfice net (perte nette)	2 304 \$	337 \$	760 \$	(14)\$	3 387 \$	2 774 \$	150 \$	463 \$
Actif moyen lié aux activités poursuivies (1)	182 400 \$	37 700 \$	229 300 \$	(4 100)\$	445 300 \$	263 200 \$	92 400 \$	89 700 \$
Actif moyen lié aux activités abandonnées (1)	–	1 800	–	–	1 800	–	1 800	–
Total de l'actif moyen (1)	182 400 \$	39 500 \$	229 300 \$	(4 100)\$	447 100 \$	263 200 \$	94 200 \$	89 700 \$

2004	RBC Particuliers et entreprises – Canada	RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International	RBC Marchés des Capitaux	Services de soutien généraux	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt	4 876 \$	989 \$	847 \$	(314)\$	6 398 \$	5 011 \$	934 \$	453 \$
Revenus autres que d'intérêt	6 337	1 713	3 086	268	11 404	6 121	3 743	1 540
Total des revenus	11 213	2 702	3 933	(46)	17 802	11 132	4 677	1 993
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	410	80	(108)	(36)	346	343	61	(58)
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	2 124	–	–	–	2 124	909	872	343
Frais autres que d'intérêt	5 630	2 330	2 845	28	10 833	6 395	3 457	981
Charges liées au réaligement de l'entreprise	63	23	27	64	177	142	29	6
Bénéfice net (perte nette) avant charge d'impôts	2 986	269	1 169	(102)	4 322	3 343	258	721
Charge d'impôts	943	52	334	(42)	1 287	1 166	45	76
Part des actionnaires sans contrôle	–	3	8	1	12	6	1	5
Bénéfice net (perte nette) lié(e) aux activités poursuivies	2 043 \$	214 \$	827 \$	(61)\$	3 023 \$	2 171 \$	212 \$	640 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées	–	(220)	–	–	(220)	–	(220)	–
Bénéfice net (perte nette)	2 043 \$	(6)\$	827 \$	(61)\$	2 803 \$	2 171 \$	(8)\$	640 \$
Actif moyen lié aux activités poursuivies (1)	164 100 \$	37 100 \$	219 300 \$	(2 300)\$	418 200 \$	238 000 \$	89 500 \$	90 700 \$
Actif moyen lié aux activités abandonnées (1)	–	3 200	–	–	3 200	–	3 200	–
Total de l'actif moyen (1)	164 100 \$	40 300 \$	219 300 \$	(2 300)\$	421 400 \$	238 000 \$	92 700 \$	90 700 \$

(1) Calculé à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes quotidiens moyens pour la période.

Revenus par secteur d'activité

	2006	2005	2004
Services bancaires (1)	8 411 \$	7 971 \$	7 367 \$
Gestion de patrimoine	4 494	3 945	3 673
Assurance mondiale	3 348	3 311	2 875
Marchés mondiaux	2 579	2 256	2 268
Services mondiaux de banque d'investissement et marchés mondiaux des actions	1 250	979	941
RBC Dexia IS (2)	558	500	455
Autres (3)	(3)	222	223
Total	20 637 \$	19 184 \$	17 802 \$

(1) Comprend les solutions de gestion des cartes et de paiement.

(2) Le montant de 2006 comprend les revenus des Services aux institutions et aux investisseurs pour une période de deux mois et notre quote-part de 50 % des revenus de RBC Dexia IS pour une période de neuf mois pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Les montants correspondants de 2005 et de 2004 reflètent seulement les revenus des Services aux institutions et aux investisseurs.

(3) Composé des Entreprises nationales, de la Recherche et des Crédits mondiaux, et reflète la majoration au montant imposable équivalent expliquée ci-dessous.

Composition des secteurs d'exploitation

Aux fins de l'information de gestion, nous organisons nos activités en trois secteurs d'exploitation : RBC Particuliers et entreprises – Canada, RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International et RBC Marchés des Capitaux. Le secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada comprend nos activités canadiennes de services bancaires et de gestion de patrimoine et nos activités d'assurances à l'échelle mondiale; les résultats déclarés de ce secteur tiennent compte des actifs titrisés et des montants connexes au titre des revenus et de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Le secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International comprend nos services bancaires et de courtage de détail aux États-Unis, les services bancaires dans les Antilles et les services de gestion privée à l'échelle internationale. Le secteur RBC Marchés des Capitaux fournit un vaste choix de services à la grande entreprise et de banque d'investissement, de services de vente et de négociation, de services de recherche et de produits et autres services connexes. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces trois secteurs d'exploitation, notamment les opérations de titrisation ainsi que les autres éléments et les charges nettes liés au capital non attribué, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements relatifs à la consolidation, y compris l'élimination des montants majorés au montant imposable équivalent qui sont comptabilisés au titre du revenu net d'intérêt et de la charge d'impôts, sont aussi inclus dans le secteur Services de soutien généraux.

Notre cadre d'information de gestion permet de mesurer le rendement de chaque secteur d'exploitation comme si ce dernier constituait une entité autonome et de refléter la manière dont le secteur d'exploitation est géré. Cette approche fait en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à la conduite des affaires de ces secteurs et reflète la perception qu'a la direction de ces résultats. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation, ainsi qu'aux fins de l'attribution du capital et de l'établissement des prix de cession interne des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités ayant trait à l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos trois secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

Changements en 2006

Au cours de l'exercice 2006, nous avons apporté les changements suivants à nos secteurs d'exploitation :

Nous avons commencé à majorer le revenu net d'intérêt, le total des revenus et le bénéfice net avant impôts, dans notre secteur RBC Marchés des Capitaux, au montant imposable équivalent. Le revenu net d'intérêt provenant de sources présentant des avantages fiscaux, qui est lié aux dividendes imposables canadiens, est majoré au montant imposable équivalent et un montant correspondant est inscrit à titre de charge d'impôts. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont RBC Marchés des Capitaux est géré, car cela accroît la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent et les mesures ne soient pas comparables à des mesures analogues prévues par les PCGR ou à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. Une majoration au montant imposable équivalent d'un montant de 213 millions de dollars (109 millions en 2005; 55 millions en 2004) présentée dans notre secteur RBC Marchés des Capitaux est éliminée dans le secteur Services de soutien généraux.

Nous avons également mis en œuvre certaines révisions apportées à nos méthodes d'établissement des coûts indirects et des prix de cession interne, et transféré nos activités de syndication de crédits d'impôt à l'habitation du secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International au secteur RBC Marchés des Capitaux. En outre, nous avons reclassé, du poste Revenus autres que d'intérêt au poste Frais autres que d'intérêt, la variation de la juste valeur de certains instruments dérivés désignés comme des couvertures économiques de nos régimes de rémunération à base d'actions (se reporter à la note 1). Nous avons également reclassé certains montants des revenus autres que d'intérêt dans le revenu net d'intérêt présentés dans le secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada de manière à être conforme avec notre cadre d'information de gestion, et le reclassement est éliminé dans le secteur Services de soutien généraux. Les résultats correspondants ont été retraités pour tenir compte de ces changements.

Nous avons inclus dans le total de l'actif moyen de RBC Particuliers et entreprises – Canada les prêts hypothécaires résidentiels titrisés, et un ajustement relatif à la consolidation est reflété dans le secteur Services de soutien généraux. Les montants correspondants au titre du total de l'actif moyen ont été révisés pour tenir compte de ces changements.

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les colonnes Canada, États-Unis et Autres pays. Les opérations sont principalement constatées selon l'emplacement qui reflète le mieux le risque lié aux variations négatives de la conjoncture économique et les occasions de croissance liées aux variations positives de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les opérations sont comptabilisées dans la devise locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Note 31 Rapprochement de l'application des principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du BSIF, les états financiers consolidés doivent être dressés selon

les PCGR du Canada. Comme l'exige la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, les différences importantes entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis sont quantifiées et décrites ci-après.

Bilans consolidés condensés

	2006			2005		
	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Différences	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et montants à recevoir de banques	4 401 \$	(101)\$	4 300 \$	5 001 \$	– \$	5 001 \$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	10 502	(4 223)	6 279	5 237	(32)	5 205
Valeurs mobilières						
Titres du compte de négociation	147 237	(282)	146 955	125 760	(977)	124 783
Titres du compte de placement	36 976	(36 976)	–	34 060	(34 060)	–
Titres de substitut de prêt	656	(656)	–	675	(675)	–
Titres susceptibles de vente	–	37 535	37 535	–	34 729	34 729
	184 869 \$	(379)\$	184 490 \$	160 495 \$	(983)\$	159 512 \$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	59 378	(2 148)	57 230	42 973	–	42 973
Prêts (déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts)	208 530	(111)	208 419	190 416	939	191 355
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	9 108	–	9 108	7 074	–	7 074
Montants se rapportant aux produits dérivés	37 729	717	38 446	38 834	1 157	39 991
Locaux et matériel, montant net	1 818	(86)	1 732	1 708	(33)	1 675
Écart d'acquisition	4 304	(61)	4 243	4 203	45	4 248
Autres actifs incorporels	642	(211)	431	409	–	409
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	–	1 182	1 182	–	1 190	1 190
Actifs des fonds distincts	–	111	111	–	105	105
Actifs liés aux activités destinées à la vente	82	–	82	263	–	263
Autres actifs	15 417	24 893	40 310	12 908	26 917	39 825
	69 100	26 545	95 645	65 399	29 381	94 780
	536 780 \$	19 583 \$	556 363 \$	469 521 \$	29 305 \$	498 826 \$
Passif et capitaux propres						
Dépôts	343 523 \$	(9 466) \$	334 057 \$	306 860 \$	28 \$	306 888 \$
Autres						
Acceptations	9 108	–	9 108	7 074	–	7 074
Engagements afférents aux titres vendus à découvert	38 252	(1 188)	37 064	32 391	1 647	34 038
Engagements afférents aux biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	41 103	(1 141)	39 962	23 381	–	23 381
Montants se rapportant aux produits dérivés	42 094	312	42 406	42 592	579	43 171
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	7 337	2 686	10 023	7 117	2 643	9 760
Passifs des fonds distincts	–	111	111	–	105	105
Passifs liés aux activités destinées à la vente	32	–	32	40	–	40
Autres passifs	22 649	27 877	50 526	18 408	23 916	42 324
	160 575	28 657	189 232	131 003	28 890	159 893
Débitures subordonnées	7 103	300	7 403	8 167	407	8 574
Titres de fiducie de capital	1 383	(1 383)	–	1 400	(1 400)	–
Passifs liés aux actions privilégiées	298	(298)	–	300	(300)	–
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	1 775	1 083	2 858	1 944	1 434	3 378
Capitaux propres (1)	22 123	690	22 813	19 847	246	20 093
	536 780 \$	19 583 \$	556 363 \$	469 521 \$	29 305 \$	498 826 \$

(1) Au 31 octobre 2006, notre bénéfice consolidé comprenait un montant de 293 millions de dollars tiré des bénéfices non distribués de nos coentreprises et de placements comptabilisés selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément aux PCGR des États-Unis.

États consolidés condensés des résultats

	2006	2005	2004
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR du Canada	4 757 \$	3 437 \$	3 023 \$
Différences :			
Revenu net d'intérêt			
Produits dérivés et opérations de couverture	(22)	36	10
Entités à détenteurs de droits variables	–	–	(19)
Coentreprises	(75)	–	–
Passif et capitaux propres	115	115	166
Revenus autres que d'intérêt			
Comptabilisation des activités d'assurance	(544)	(606)	(603)
Produits dérivés et opérations de couverture	(31)	11	(1)
Reclassement de valeurs mobilières	14	27	7
Entités à détenteurs de droits variables (10)	(10)	–	–
Sociétés en commandite	(3)	(9)	(11)
Coentreprises	(458)	(171)	(146)
Autres	(33)	(4)	–
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances			
Reclassement de valeurs mobilières	–	–	(1)
Coentreprises	2	18	–
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance			
Comptabilisation des activités d'assurance	471	584	582
Frais autres que d'intérêt			
Droits à la plus-value des actions	16	25	(3)
Comptabilisation des activités d'assurance	75	72	47
Coentreprises	440	118	114
Entités à détenteurs de droits variables	2	–	(35)
Autres	29	–	(1)
Charge d'impôts et variation nette de la charge d'impôts découlant des éléments ci-dessus	95	(13)	35
Part des actionnaires sans contrôle dans le bénéfice net des filiales			
Entités à détenteurs de droits variables	8	–	52
Coentreprises	3	–	–
Passif et capitaux propres	(101)	(101)	(152)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies selon les PCGR des États-Unis	4 750 \$	3 539 \$	3 064 \$
Perte nette liée aux activités abandonnées selon les PCGR du Canada	(29)\$	(50)\$	(220)\$
Écart – Autres éléments	–	5	(5)
Perte nette liée aux activités abandonnées selon les PCGR des États-Unis	(29)\$	(45)\$	(225)\$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 721 \$	3 494 \$	2 839 \$
Bénéfice de base par action (1), (2)			
PCGR du Canada	3,65 \$	2,61 \$	2,14 \$
PCGR des États-Unis	3,62 \$	2,67 \$	2,16 \$
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	3,67 \$	2,65 \$	2,31 \$
PCGR des États-Unis	3,64 \$	2,71 \$	2,33 \$
Bénéfice (perte) de base par action lié(e) aux activités abandonnées			
PCGR du Canada	(0,02)\$	(0,04)\$	(0,17)\$
PCGR des États-Unis	(0,02)\$	(0,04)\$	(0,17)\$
Bénéfice dilué par action (1), (2)			
PCGR du Canada	3,59 \$	2,57 \$	2,11 \$
PCGR des États-Unis	3,57 \$	2,63 \$	2,13 \$
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies			
PCGR du Canada	3,61 \$	2,61 \$	2,28 \$
PCGR des États-Unis	3,59 \$	2,67 \$	2,30 \$
Bénéfice (perte) dilué(e) par action lié(e) aux activités abandonnées			
PCGR du Canada	(0,02)\$	(0,04)\$	(0,17)\$
PCGR des États-Unis	(0,02)\$	(0,04)\$	(0,17)\$

(1) Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action : l'incidence du calcul du bénéfice par action selon la méthode des deux catégories a réduit le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action en vertu des PCGR des États-Unis de moins de un cent pour les exercices terminés les 31 octobre 2006, 2005 et 2004. Se reporter à la section Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis pour obtenir de plus amples détails sur la méthode des deux catégories.

(2) Le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action ont été ajustés rétroactivement de façon à tenir compte du dividende en actions versé le 6 avril 2006. Se reporter à la note 18.

États consolidés condensés des flux de trésorerie (1)

	2006	2005	2004
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR du Canada	(14 996)\$	(29 527)\$	1 931 \$
Ajustements selon les PCGR des États-Unis à l'égard du bénéfice net	(8)	102	41
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation			
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances	(2)	(18)	1
Amortissement	(20)	(4)	(12)
Impôts futurs	271	(135)	256
Amortissement des autres actifs incorporels	(20)	-	-
Perte liée au placement dans des sociétés et sociétés en commandite liées	-	-	15
Gain net à la vente de titres du compte de placement	-	3	(59)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	43	(438)	(1 385)
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(120)	(1)	(83)
Actifs se rapportant aux produits dérivés	440	41	(186)
Passifs se rapportant aux produits dérivés	(267)	(90)	12
Titres du compte de négociation	(695)	(710)	314
Montants à recouvrer au titre de la réassurance	(8)	(511)	1 620
Variation nette des montants à payer aux ou à recevoir de courtiers	3 872	(2 504)	(118)
Autres	2 446	2 099	(43)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation selon les PCGR des États-Unis	(9 064)	(31 693)	2 304
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement selon les PCGR du Canada	(43 235)	(7 727)	(15 765)
Variation des dépôts productifs d'intérêts à des banques	4 191	48	551
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation de prêts	1 050	28	1 027
Produit tiré de la vente de titres du compte de placement	(14 709)	(25 628)	(18 427)
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres du compte de placement	(28 203)	(18 405)	(38 088)
Acquisitions de titres du compte de placement	38 474	36 373	50 911
Produit tiré de la vente de titres susceptibles de vente	14 727	25 651	18 453
Produit tiré de l'arrivée à échéance de titres susceptibles de vente	28 204	18 405	38 093
Acquisitions de titres susceptibles de vente	(38 383)	(36 130)	(51 328)
Variation des titres de substitut de prêt	(19)	(26)	376
Acquisitions nettes de locaux et de matériel	73	12	22
Variation des biens achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	2 148	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement selon les PCGR des États-Unis	(35 682)	(7 399)	(14 175)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement selon les PCGR du Canada	57 711	38 666	14 675
Variation des dépôts	(36 663)	(35 001)	(11 814)
Variation des dépôts – Canada	(299)	15 522	14 927
Variation des dépôts – Autres pays	27 468	19 791	(3 870)
Émission de titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS)	-	(1 200)	-
Émission d'actions privilégiées	(7)	-	-
Frais d'émission	7	3	-
Émission d'actions ordinaires	1	(1)	-
Achats d'actions de trésorerie	(2)	7	(12)
Variation des engagements afférents à des biens vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	(1 141)	-	-
Dividendes versés	(13)	(14)	(14)
Dividendes/distributions versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(102)	(102)	(102)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 835)	2 837	(1 078)
Variation des emprunts à court terme des filiales	-	(4)	-
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement selon les PCGR des États-Unis	44 125	40 504	12 712
Incidence de la variation des taux de change sur l'encaisse et les montants à recevoir de banques	(80)	(122)	(17)
Variation nette de l'encaisse et des montants à recevoir de banques	(701)	1 290	824
Encaisse et montants à recevoir de banques au début	5 001	3 711	2 887
Encaisse et montants à recevoir de banques à la fin selon les PCGR des États-Unis	4 300 \$	5 001 \$	3 711 \$

(1) Les éléments du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis relatifs aux flux de trésorerie liés aux activités abandonnées étaient négligeables.

Autres éléments du résultat étendu cumulés, déduction faite des impôts (1)

	2006	2005	2004
Gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente	191 \$	83 \$	178 \$
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(2 000)	(1 768)	(1 551)
Gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(52)	(165)	(192)
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	(62)	(313)	(67)
Autres éléments du résultat étendu cumulés, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(1 923)\$	(2 163)\$	(1 632)\$

(1) Les autres éléments du résultat étendu cumulés constituent une composante distincte des capitaux propres en vertu des PCGR des États-Unis.

États consolidés du résultat étendu

	2006	2005	2004
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	4 721 \$	3 494 \$	2 839 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts			
Variation des gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente	108	(95)	65
Variation des gains et pertes de change non réalisés	(502)	(618)	(1 336)
Incidence de la couverture des gains et pertes de change non réalisés	270	401	678
Variation des gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(35)	(97)	(147)
Reclassement aux résultats de gains et de pertes liés à la couverture des flux de trésorerie	148	124	59
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	251	(246)	423
Total du résultat étendu	4 961 \$	2 963 \$	2 581 \$
Charge (économie) d'impôts déduite des éléments ci-dessus :			
Variation des gains et pertes non réalisés sur les titres susceptibles de vente	57 \$	(55)\$	42 \$
Incidence de la couverture des gains et pertes de change non réalisés	130	204	328
Variation des gains et pertes sur les produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(15)	(51)	(79)
Reclassement aux résultats de gains et de pertes liés à la couverture des flux de trésorerie	75	66	58
Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	134	(132)	245
Total de la charge (économie) d'impôts	381 \$	32 \$	594 \$

Éléments importants du rapprochement pour le bilan

Les tableaux suivants présentent les augmentations (diminutions) des actifs, des passifs et des capitaux propres par élément important du rapprochement entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

Au 31 octobre 2006	Produits dérivés et opérations de couverture	Entités à débiteurs de droits variables	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de valeurs mobilières	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Encaisse et montants à recevoir de banques	-\$	-	(101)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(101)\$
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(33)\$	-	(4 190)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 223)\$
Valeurs mobilières	-\$	(342)	(288)	-	369	(179)	-	-	-	60	-	-	1	(379)\$
Biens achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	-\$	-	(2 148)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 148)\$
Prêts	41 \$	-	(1 004)	-	-	-	-	-	-	-	-	852	-	(111)\$
Autres actifs	321 \$	(2)	(3 723)	2 890	(128)	164	(22)	-	(25)	10 401	16 558	-	111	26 545 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	52 \$	-	(9 518)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9 466)\$
Autres passifs	(77)\$	(39)	(1 907)	2 777	-	-	(58)	(34)	37	10 461	16 558	852	87	28 657 \$
Déventures subordonnées	300 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300 \$
Titres de fiducie de capital	-\$	-	-	-	-	-	-	(1 383)	-	-	-	-	-	(1 383)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	-\$	-	-	-	-	-	-	(298)	-	-	-	-	-	(298)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	-\$	(305)	(29)	-	-	-	-	1 417	-	-	-	-	-	1 083 \$
Capitaux propres	54 \$	-	-	113	241	(15)	36	298	(62)	-	-	-	25	690 \$

Au 31 octobre 2005	Produits dérivés et opérations de couverture	Entités à débiteurs de droits variables	Coentreprises	Comptabilisation des activités d'assurance	Reclassement de valeurs mobilières	Sociétés en commandite	Droits à la plus-value des actions	Passif et capitaux propres	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	Comptabilisation à la date de transaction	Garanties autres qu'en espèces	Droit de compensation	Garanties, engagements de prêt et autres éléments secondaires	Total
Actif														
Dépôts productifs d'intérêts à des banques	(32)\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(32)\$
Valeurs mobilières	-\$	-	-	-	165	(140)	-	-	-	(977)	-	-	(31)	(983)\$
Prêts	42 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	897	-	939 \$
Autres actifs	813 \$	-	(74)	2 819	(61)	127	(17)	-	167	9 143	16 339	-	125	29 381 \$
Passif et capitaux propres														
Dépôts	28 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28 \$
Autres passifs	416 \$	-	(74)	2 661	-	-	(45)	(34)	480	8 166	16 339	897	84	28 890 \$
Déventures subordonnées	407 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	407 \$
Titres de fiducie de capital	-\$	-	-	-	-	-	-	(1 400)	-	-	-	-	-	(1 400)\$
Passifs liés aux actions privilégiées	-\$	-	-	-	-	-	-	(300)	-	-	-	-	-	(300)\$
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	-\$	-	-	-	-	-	-	1 434	-	-	-	-	-	1 434 \$
Capitaux propres	(28)\$	-	-	158	104	(13)	28	300	(313)	-	-	-	10	246 \$

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
1	Entités à détenteurs de droits variables	<p>Depuis 2004, en vertu du bulletin d'interprétation n° 46 publié par le Financial Accounting Standards Board (FASB), intitulé <i>Consolidation of Variable Interest Entities</i> (FIN 46R), nous consolidons les EDDV dont nous sommes le principal bénéficiaire. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties. Le principal bénéficiaire est la partie qui assume la majorité des pertes prévues de l'EDDV et/ou reçoit la majorité des rendements résiduels prévus de cette dernière.</p> <p>Au cours du quatrième trimestre de 2006, nous avons adopté le FASB Staff Position FIN 46(R)-6, intitulé <i>Determining the Variability to be Considered in Applying FASB Interpretation No. 46(R)</i> (FSP FIN 46(R)-6). Cette directive clarifie la façon d'analyser les EDDV et l'exigence de consolidation à leur égard. À l'adoption de cette directive, nous avons déconsolidé certains fonds de placement.</p>	<p>Avant 2005, nous consolidions une entité lorsque nous exerçons un contrôle effectif sur l'entité, habituellement en raison de la détention de plus de 50 % des actions avec droit de vote.</p> <p>En 2005, nous avons adopté la NOC-15, intitulée <i>Consolidation des entités à détenteurs de droits variables</i>, et le traitement des EDDV est conforme, à tous les égards importants, aux PCGR des États-Unis.</p> <p>Au cours du deuxième trimestre de 2007, nous adopterons le nouvel abrégé CPN-163 qui est essentiellement semblable au FSP FIN 46(R)-6. Veuillez vous reporter à la note 1.</p>
2	Passif et capitaux propres	Les actions émises qui sont assorties de droits de conversion ou de clauses de rachat conditionnel sont classées dans les capitaux propres.	Les instruments financiers pouvant être réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par le détenteur sont classés à titre de passifs en vertu des PCGR du Canada. Par conséquent, certains montants au titre de nos actions privilégiées et de nos titres TruCS ont été classés à titre de passifs. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont compris dans la rubrique Frais d'intérêt de notre état consolidé des résultats.
3	Produits dérivés et opérations de couverture	Tous les produits dérivés sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur, y compris certains dérivés intégrés dans des instruments hybrides. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture des flux de trésorerie, les variations de la juste valeur liée à la tranche efficace de la couverture sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu cumulés, dans les capitaux propres, et seront par la suite imputées au revenu net d'intérêt de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie de l'élément couvert ont une incidence sur le bénéfice. La tranche inefficace de la couverture est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. En ce qui concerne les instruments dérivés qui sont désignés à titre de couverture et qui répondent aux conditions de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains ou des pertes attribuables au risque couvert et est imputée aux revenus autres que d'intérêt. Cette variation de la juste valeur de l'élément couvert est généralement contrebalancée par les variations de la juste valeur du produit dérivé.	<p>Les produits dérivés intégrés dans des instruments hybrides ne font habituellement pas l'objet d'une comptabilisation distincte, à l'exception de ceux liés aux contrats de dépôt indexés sur actions. En ce qui concerne les instruments dérivés qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la variation de leur juste valeur est inscrite dans les revenus autres que d'intérêt. Les produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation pour lesquels la comptabilité de couverture n'a pas été appliquée au moment de l'adoption de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 13, intitulée <i>Relations de couverture</i>, sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou pertes transitoires sont portés aux résultats au moment où l'élément couvert initial a une incidence sur le revenu net d'intérêt. Lorsque des instruments dérivés désignés à titre de couverture répondent aux conditions de couverture efficace, ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les gains ou pertes sont reportés et comptabilisés sur la durée de vie des actifs ou passifs couverts à titre d'ajustements du revenu net d'intérêt. Les PCGR du Canada n'exigent pas la comptabilisation de la tranche inefficace de la couverture.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté les chapitres 3855 et 3865, lesquels harmonisent considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.</p>
4	Coentreprises	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.	Les placements dans les coentreprises autres que des EDDV sont comptabilisés à l'aide de la méthode de la consolidation proportionnelle.
5	Comptabilisation des activités d'assurance	<i>Placements à revenu fixe</i> : les placements à revenu fixe sont compris dans les titres susceptibles de vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu cumulés, dans les capitaux propres. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés.	<i>Placements à revenu fixe</i> : les placements à revenu fixe sont classés comme des titres du compte de placement et inscrits au coût non amorti. Les gains et les pertes réalisés à la cession de placements à revenu fixe soutenant les obligations d'assurance vie sont reportés et amortis dans les revenus autres que d'intérêt sur la durée à l'échéance restante des placements cédés, laquelle ne peut excéder 20 ans.

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
5	Comptabilisation des activités d'assurance (suite)	<p><i>Titres de participation</i> : les titres de participation sont classés dans les titres susceptibles de vente et sont inscrits à la juste valeur estimative. Les gains et les pertes non réalisés, déduction faite des impôts sur les bénéficiaires, sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu cumulés. Les gains et les pertes réalisés sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont réalisés.</p> <p><i>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</i> : les obligations liées aux contrats d'assurance, à l'exception des contrats d'assurance vie universelle et des contrats semblables à des placements, sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux charges d'exploitation directes. Ces hypothèses sont uniquement revues lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, les obligations sont égales à la valeur des comptes des titulaires de polices et comprennent pour certains contrats une provision technique constituée selon la méthode de la prime nivelée nette. Les soldes des comptes représentent les dépôts bruts cumulés reçus majorés des intérêts créditeurs moins les retraits, les frais et les charges liées à la mortalité. Les hypothèses de provision sous-jacentes de ces contrats font l'objet d'une révision annuelle.</p> <p><i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les montants reçus au titre des contrats d'assurance vie universelle et des autres contrats semblables à des placements ne sont pas inclus dans les revenus, mais sont reportés à titre de dépôts dans les comptes des titulaires de polices au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les revenus tirés de ces contrats se limitent aux montants imputés aux soldes des comptes des titulaires de polices relativement à la mortalité, à l'administration des polices et aux charges liées au rachat, et sont inclus dans les revenus autres que d'intérêt lorsqu'ils sont gagnés. Les paiements versés à l'échéance ou au rachat sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition sont reportés dans les autres actifs. La méthode de l'amortissement des coûts d'acquisition est tributaire du produit connexe. Quant aux contrats de longue durée, ils sont amortis proportionnellement aux revenus tirés des primes. En ce qui concerne les contrats d'assurance vie universelle et les contrats semblables à des placements, l'amortissement est basé sur un pourcentage stable des profits bruts estimatifs.</p> <p><i>Valeur des activités acquises</i> : La valeur des activités acquises est déterminée à la date d'acquisition et comptabilisée à titre d'actif. L'actif au titre de la valeur des activités acquises est amorti et imputé aux résultats selon la même méthode que celle utilisée pour l'amortissement des coûts d'acquisition de polices; cependant, les primes ou les marges de profit ne sont reflétées qu'après la date d'acquisition.</p> <p><i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance sont comptabilisés dans l'actif du bilan consolidé.</p> <p><i>Fonds distincts</i> : les fonds distincts sont constatés dans le bilan consolidé.</p>	<p><i>Titres de participation</i> : les titres de participation sont compris dans les titres du compte de placement et sont initialement comptabilisés au coût. La valeur comptable des titres de participation soutenant les obligations d'assurance vie est ajustée trimestriellement de 5 % de l'écart entre la valeur de marché et la valeur comptable antérieurement ajustée. Les gains et les pertes réalisés sont reportés et comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt au taux trimestriel de 5 % des gains et des pertes reportés non amortis.</p> <p><i>Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance</i> : les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont établies au moyen de la Méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais de maintien. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses font l'objet d'une révision annuelle et elles sont mises à jour afin de refléter les résultats de l'expérience et des conditions de marché réelles.</p> <p><i>Revenus tirés des activités d'assurance</i> : les primes liées aux contrats d'assurance vie universelle et aux autres contrats semblables à des placements sont inscrites à titre de revenus autres que d'intérêt, et les obligations futures liées aux indemnités d'assurance sont imputées aux indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance.</p> <p><i>Coûts d'acquisition de polices</i> : les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et d'assurance de rente sont implicitement comptabilisés à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Valeur des activités acquises</i> : la valeur des polices d'assurance vie en vigueur acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est implicitement comptabilisée à titre de réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Réassurance</i> : les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont portés en réduction des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.</p> <p><i>Fonds distincts</i> : les actifs et les passifs des fonds distincts ne sont pas constatés dans le bilan consolidé.</p>

6	Reclassement de valeurs mobilières	<p>Les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation ou titres susceptibles de vente et sont inscrites au bilan consolidé à leur juste valeur estimative. Les gains nets ou pertes nettes non réalisés sur les titres susceptibles de vente, déduction faite des impôts connexes, sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu cumulés, dans les capitaux propres, sauf lorsque les titres susceptibles de vente constituent l'élément couvert dans une couverture de juste valeur. Ces gains ou pertes non réalisés ayant fait l'objet d'une couverture sont constatés dans les revenus autres que d'intérêt, où ils sont généralement contrebalancés par les variations de la juste valeur des produits dérivés connexes. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres susceptibles de vente sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt.</p>	<p>Les valeurs mobilières sont classées en tant que titres du compte de négociation (constatés à leur juste valeur estimative), titres du compte de placement (constatés au coût non amorti) ou titres de substitut de prêt. Les réductions de valeur effectuées pour refléter une moins-value durable des titres du compte de placement sont incluses dans les revenus autres que d'intérêt. Les titres de substitut de prêt sont comptabilisés selon le traitement comptable réservé aux prêts et, au besoin, sont réduits d'une provision.</p> <p>Le chapitre 3855 adopté le 1^{er} novembre 2006 harmonise considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.</p>
7	Sociétés en commandite	<p>La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si ces placements représentent au moins 3 % de la participation totale.</p>	<p>Nous utilisons la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui ne sont pas des EDDV ou qui sont des EDDV non consolidées, si nous avons la capacité d'exercer une influence notable, habituellement dans le cas d'une participation de 20 % ou plus.</p>
8	Droits à la plus-value des actions	<p>Entre le 29 novembre 1999 et le 5 juin 2001, les options octroyées en vertu du régime d'options sur actions des employés étaient assorties de droits à la plus-value des actions. Un participant pouvait choisir d'exercer le droit à la plus-value des actions plutôt que de lever l'option correspondante. Le cas échéant, le participant recevait un montant en espèces égal à l'écart entre le cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant immédiatement la date d'exercice et le prix de levée de l'option. Pour ce type de régime, la charge de rémunération doit être mesurée au moyen d'estimations fondées sur les données historiques relatives aux participants ayant choisi d'exercer les droits à la plus-value des actions plutôt que de lever les options correspondantes.</p> <p>Le 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté le FASB Statement No. 123 (révisé en 2004), intitulé <i>Share-Based Payment</i> (FAS 123(R)), ainsi que les prises de position FASB s'y rapportant (FSP), et nous l'avons appliqué prospectivement aux nouvelles attributions et à la tranche des attributions existantes pour lesquelles les droits ne sont pas acquis. Le FAS 123(R) exige que la charge de rémunération soit évaluée en prenant pour hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions. En vertu des dispositions transitoires de la nouvelle norme, les exigences de celle-ci sont applicables aux attributions octroyées après l'adoption de la nouvelle norme. Étant donné que les droits à la plus-value des actions ont été octroyés avant l'adoption de la nouvelle norme comptable, nous continuerons de les comptabiliser en vertu de la norme comptable antérieure.</p>	<p>Pour un tel régime, un passif est comptabilisé au titre des paiements en espèces potentiels aux participants, et la charge de rémunération est évaluée en prenant pour hypothèse que tous les participants exerceront leurs droits à la plus-value des actions.</p>
9	Obligation additionnelle au titre des régimes de retraite	<p>Pour ce qui est des régimes de retraite à prestations déterminées, la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées doit être comptabilisée comme une obligation additionnelle minimale, un actif incorporel d'un montant n'excédant pas le coût des prestations au titre des services passés non constaté doit être comptabilisé, et l'excédent de la tranche non capitalisée de l'obligation au titre des prestations constituées sur le coût des prestations au titre des services passés non constaté doit être porté en réduction des autres éléments du résultat étendu.</p>	<p>Les PCGR du Canada n'exigent pas la constatation de l'obligation additionnelle au titre des régimes de retraite.</p>
10	Comptabilisation à la date de transaction	<p>Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans le bilan consolidé et dans l'état consolidé des résultats.</p>	<p>Les transactions de valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de règlement dans le bilan consolidé, et elles sont inscrites selon la comptabilisation à la date de transaction dans l'état consolidé des résultats.</p>

Différences principales entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis (suite)

N°	Élément	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada
11	Garanties autres qu'en espèces	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres sont comptabilisées au bilan consolidé à titre d'actif avec une obligation correspondante de retour si nous disposons de la capacité de les revendre ou de les donner de nouveau en garantie.	Les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre d'opérations de prêts de titres ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.
12	Droit de compensation	Lorsque les actifs et passifs financiers sont assujettis à un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et que nous avons l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs auprès d'une même tierce partie, soit sur une base nette, soit simultanément, les actifs et passifs financiers peuvent être présentés sur une base nette.	Les actifs et passifs financiers doivent être présentés sur une base nette lorsque les mêmes critères que ceux prévus par les PCGR des États-Unis sont remplis. Par ailleurs, les critères concernant la présentation sur une base nette peuvent également être appliqués aux opérations tripartites.
13	Garanties	En ce qui concerne les garanties émises ou modifiées après le 31 décembre 2002, un passif représentant la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie est constaté au début de la garantie.	Les PCGR du Canada prévoient uniquement des obligations d'information. Le chapitre 3855 adopté le 1 ^{er} novembre 2006 harmonise considérablement les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.
14	Engagements de prêt	Dans le cas des engagements de prêt conclus après le 31 mars 2004 et émis pour des prêts qui seront susceptibles de vente lorsqu'ils seront financés, les revenus liés aux actifs de gestion intégrés dans ces engagements doivent être constatés uniquement lorsque les actifs de gestion ont été contractuellement séparés des prêts connexes.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.
15	Méthode des deux catégories pour le calcul du bénéfice par action	Lors du calcul du bénéfice par action, nous sommes tenus de refléter certaines valeurs mobilières ou certains autres instruments ou contrats qui confèrent à leur détenteur un droit de participation dans les bénéfices non répartis lorsque ce droit est obligatoire et peut être déterminé de façon objective.	Les PCGR du Canada ne prévoient aucune exigence de ce genre.
16	Impôts sur les bénéfices	En plus de l'incidence fiscale des différences mentionnées ci-dessus, l'incidence de la variation des taux d'imposition sur les impôts reportés est inscrite lorsque la modification du taux d'imposition a été promulguée.	Ces incidences sont inscrites lorsque la modification du taux d'imposition est pratiquement en vigueur.

Acquisitions importantes

Nos acquisitions en 2006 n'ont entraîné aucun écart entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis et nous n'avons effectué aucune acquisition importante en 2005.

Le tableau ci-après illustre, relativement aux acquisitions importantes effectuées en 2004, les écarts concernant la répartition des contreparties, lesquels découlent des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis, comme il est expliqué à la rubrique 5, intitulée *Comptabilisation des activités d'assurance*, ci-dessus.

	Provident			William R. Hough			UnumProvident (1)		
	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Écart	PCGR des États-Unis
Valeur des activités acquises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	661 \$	661 \$
Juste valeur du passif pris en charge	(1 180)	–	(1 180)	(21)	–	(21)	(1 617)	(661)	(2 228)

(1) Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de UnumProvident, nous avons pris en charge les obligations au titre des polices de UnumProvident et avons reçu des actifs ayant une juste valeur équivalente pour acquitter les paiements futurs.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant donne des renseignements supplémentaires concernant nos régimes à prestations déterminées, qui s'ajoutent à l'information présentée à la note 20.

Actifs des régimes, obligation au titre des prestations constituées et capitalisation

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2006	2005	2006	2005
Montants constatés dans le bilan consolidé :				
Coût des prestations de retraite payées d'avance	682 \$	137 \$	– \$	– \$
Charge à payer au titre des prestations constituées	(133)	(300)	(1 154)	(1 102)
Actif incorporel	21	130	–	–
Autres éléments du résultat étendu cumulés (avant impôts)	95	480	–	–
Montant net comptabilisé aux 31 octobre	665 \$	447 \$	(1 154)\$	(1 102)\$
Obligation cumulée au titre des prestations constituées (1)	6 277 \$	5 944 \$	s.o.	s.o.

(1) Pour la totalité des régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées est plus élevée que la juste valeur de l'actif des régimes, l'obligation cumulée au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif s'établissaient à 923 millions de dollars (5 265 millions en 2005) et à 789 millions (4 987 millions en 2005), respectivement.

Opérations de couverture

Couverture de la juste valeur

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la tranche inefficace constatée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt totalisait un gain net non réalisé de 11 millions de dollars (4 millions en 2005). Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur. Nous n'avons couvert aucun engagement ferme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006.

Couverture des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, un gain net non réalisé de 1 million de dollars (perte de 97 millions en 2005) a été inscrit à la rubrique Autres éléments du résultat étendu, au titre de la tranche efficace de la variation de la juste valeur des produits dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie. Les montants constatés à la rubrique Autres éléments du résultat étendu sont reclassés au revenu net d'intérêt des périodes au cours desquelles le revenu net d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. Une perte nette de 108 millions de dollars (124 millions en 2005) a été reclassée au bénéfice net au cours de l'exercice. Une perte nette reportée de 26 millions de dollars

(111 millions en 2005) incluse dans la rubrique Autres éléments du résultat étendu cumulés au 31 octobre 2006 devrait être reclassée au bénéfice net au cours des 12 prochains mois.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, une perte nette non réalisée de 23 millions de dollars (3 millions en 2005) a été inscrite à la rubrique Revenus autres que d'intérêt au titre de la tranche inefficace de la couverture des flux de trésorerie. Pour chaque produit dérivé, toutes les composantes de la variation de la juste valeur ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous n'avons couvert aucune opération projetée.

Couverture de l'investissement net dans des activités étrangères

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, nous avons constaté une perte de change de 502 millions de dollars (618 millions en 2005) relativement à notre investissement net dans des activités étrangères, qui a été contrebalancée par un gain de 270 millions (401 millions en 2005) relativement aux produits dérivés et non dérivés désignés comme couvertures de ce risque de change. Les gains (pertes) de change nets sont constatés comme une composante de la rubrique Autres éléments du résultat étendu.

Actif moyen selon les PCGR des États-Unis

	2006		2005		2004	
	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen	Actif moyen	% du total de l'actif moyen
Canada	297 740 \$	57 %	277 442 \$	58 %	253 100 \$	57 %
États-Unis	119 614	23 %	97 002	20 %	94 231	21 %
Autres pays	104 533	20 %	101 961	22 %	96 267	22 %
	521 887 \$	100 %	476 405 \$	100 %	443 598 \$	100 %

Modifications comptables futures

Comptabilisation de certains instruments financiers hybrides

Le 16 février 2006, le FASB a publié le FASB Statement No. 155, intitulé *Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statement No. 133 and 140* (FAS 155), en vertu duquel une entité peut choisir d'évaluer la totalité de certains instruments financiers hybrides à la juste valeur et de constater les variations de la juste valeur dans les résultats. L'adoption de l'évaluation à la juste valeur supprimera la nécessité de constater distinctement certains produits dérivés intégrés dans des instruments financiers hybrides en vertu du FASB Statement No. 133, intitulé *Accounting for Derivative Instruments & Hedging Activities*. En ce qui nous concerne, le FAS 155 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2006.

Comptabilisation des actifs financiers de gestion

Le 17 mars 2006, le FASB a publié le FASB Statement No. 156, intitulé *Accounting for Servicing of Financial Assets – an amendment of FASB Statement No. 140* (FAS 156). En vertu du FAS 156, une entité doit initialement évaluer ses droits de gestion à la juste valeur, mais peut par la suite choisir soit d'amortir la juste valeur initiale sur la période applicable aux droits, soit de réévaluer ces droits à la juste valeur avec comptabilisation dans les résultats. La possibilité de réévaluer les droits de gestion à la juste valeur avec comptabilisation dans les résultats supprimera la disparité comptable entre les droits de gestion et les produits dérivés connexes qui, autrement, empêcherait l'application de la comptabilité de couverture. En ce qui nous concerne, le FAS 156 prendra effet le 1^{er} novembre 2006.

L'adoption de ces deux normes ne devrait pas avoir d'incidence importante sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Directives à l'égard de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices

Le 13 juillet 2006, le FASB a publié le FASB Interpretation No. 48, intitulé *Accounting for Uncertainty in Income Taxes – an interpretation of FASB Statement No. 109* (FIN 48), qui fournit des directives supplémentaires sur la façon de constater, d'évaluer et de présenter les économies d'impôts. En ce qui nous concerne, le FIN 48 prendra effet le 1^{er} novembre 2007.

Comptabilisation des régimes à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le 29 septembre 2006, le FASB a publié le Statement No. 158, intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post-retirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132(R)* (FAS 158). En vertu du FAS 158, une entité est tenue i) de constater l'excédent ou le déficit de capitalisation d'un régime d'avantages sociaux à titre d'actif ou de passif au bilan; ii) de constater dans les autres éléments du résultat étendu les gains nets et les pertes nettes existants non comptabilisés, les coûts et les crédits au titre des services passés non comptabilisés, ainsi que le montant net des actifs ou des obligations transitoires non comptabilisés et iii) d'évaluer les actifs et les obligations au titre des régimes à prestations déterminées à la date de clôture de l'exercice. Nous appliquerons prospectivement les exigences de constatation mentionnées aux points i) et ii) ci-dessus à compter de la fin de l'exercice 2007 et à compter de la fin de l'exercice 2009 pour les exigences relatives à la date d'évaluation mentionnées au point iii) ci-dessus.

Comptabilisation des coûts d'acquisition reportés à l'égard des activités d'assurance

En septembre 2005, l'Accounting Standards Executive Committee de l'American Institute of Certified Public Accountants a publié le Statement of Position 05-1, intitulé *Accounting by Insurance Enterprises for Deferred Acquisition Costs in Connection with Modifications or Exchanges of Insurance Contracts* (SOP 05-1). Le SOP 05-1 contient des directives sur la comptabilisation des coûts d'acquisition reportés à l'égard des remplacements internes des contrats d'assurance et de placement qui ne sont pas précisément visés par le FASB Statement No. 97, intitulé *Accounting*

and Reporting by Insurance Enterprises for Certain Long-Duration Contracts and for Realized Gains and Losses from the Sale of Investments. Le SOP 05-1 définit le remplacement interne comme une modification apportée aux avantages, aux caractéristiques, aux droits ou aux protections rattachés au produit, par suite du remplacement d'un contrat par un nouveau contrat, d'un avenant, ou du choix d'une caractéristique ou d'une protection définie dans le contrat. Un contrat établi en remplacement qui est substantiellement différent du contrat remplacé est comptabilisé comme une extinction du contrat remplacé, et les coûts reportés, y compris les coûts d'acquisition non amortis, ne sont plus reportés. En ce qui nous concerne, le SOP 05-1 prendra effet le 1^{er} novembre 2007.

Directives à l'égard de la quantification des inexactitudes contenues dans les états financiers

Le 13 septembre 2006, la Securities and Exchange Commission (SEC) a publié le Staff Accounting Bulletin No. 108, intitulé *Considering the Effects of Prior Year Misstatements when Quantifying Misstatements in Current Year Financial Statements* (SAB 108). Le personnel de la SEC a publié le SAB 108 afin d'éliminer la diversité qu'il notait dans la pratique à l'égard de l'évaluation de l'importance d'une erreur dans les états financiers, effectuée selon l'une des deux méthodes suivantes : la méthode de l'état des résultats ou la méthode du bilan. Le SAB 108 exige que les entités utilisent les deux méthodes, soit la méthode de l'état des résultats et la méthode du bilan, pour la quantification et l'analyse de l'importance des inexactitudes dans les états financiers. En ce qui nous concerne, le SAB 108 prendra effet le 1^{er} novembre 2007.

Cadre d'évaluation de la juste valeur

Le 15 septembre 2006, le FASB a publié le FASB Statement No. 157, intitulé *Fair Value Measurements* (FAS 157), qui établit un cadre d'évaluation de la juste valeur en vertu des PCGR et s'applique aux autres prises de position en matière de comptabilité pour lesquelles la juste valeur constitue la caractéristique mesurée appropriée. Le FAS 157 exige également que davantage d'information soit fournie sur l'évaluation de la juste valeur. En ce qui nous concerne, le FAS 157 prendra effet le 1^{er} novembre 2008.

Nous évaluons actuellement l'incidence de ces normes sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation consolidés.

Note 32 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 1^{er} novembre 2006, RBC Centura Bank a annoncé la conclusion d'une entente avec AmSouth Bancorporation (AmSouth Bank), en vertu de laquelle RBC Centura Bank fera l'acquisition de 39 succursales en Alabama appartenant à AmSouth Bank. Le 21 novembre 2006, le secteur RBC Marchés des Capitaux a annoncé la conclusion d'une entente visant l'acquisition de Daniels & Associates, L.P. (Daniels), conseiller en matière

de fusions et d'acquisitions dans les secteurs de la câblodistribution, des télécommunications et de la radiodiffusion. Les deux acquisitions sont assujetties à l'approbation des autorités de réglementation et à d'autres conditions habituelles. L'acquisition des succursales d'AmSouth Bank et l'acquisition de Daniels devraient se conclure au cours des deuxième et premier trimestres de 2007, respectivement.